

BIENVENUE
A GENEVE

INNOVATION
VEGETALE
INNOVATION



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

POST TENEBRAS LUX

GENÈVE: 45 COMMUNES

- | | |
|-----------------------|--------------------|
| 01 Aire-la-Ville | 24 Gy |
| 02 Anières | 25 Hermance |
| 03 Avully | 26 Jussy |
| 04 Avusy | 27 Laconnex |
| 05 Bardonnex | 28 Lancy |
| 06 Bellevue | 29 Meinier |
| 07 Bernex | 30 Meyrin |
| 08 Carouge | 31 Onex |
| 09 Cartigny | 32 Perly-Certoux |
| 10 Céligny | 33 Plan-les-Ouates |
| 11 Chancy | 34 Pregny-Chambésy |
| 12 Chêne-Bougeries | 35 Presinge |
| 13 Chêne-Bourg | 36 Puplinge |
| 14 Choulex | 37 Russin |
| 15 Collex-Bossy | 38 Satigny |
| 16 Collonge-Bellerive | 39 Soral |
| 17 Cologny | 40 Thônex |
| 18 Confignon | 41 Troinex |
| 19 Corsier | 42 Vandœuvres |
| 20 Dardagny | 43 Vernier |
| 21 Genève | 44 Versoix |
| 22 Genthod | 45 Veyrier |
| 23 Grand-Saconnex | |

SI VOUS AVEZ DES PROBLÈMES
À DÉCHIFFRER CES TEXTES, UNE
VERSION GRAND FORMAT (A4) À
DESTINATION DES PERSONNES
AYANT DES PROBLÈMES DE VUE
EST DISPONIBLE SOUS:

www.ge.ch/integration/publications

OU EN CONTACTANT LE BUREAU
DE L'INTÉGRATION DES ÉTRANGERS

01 QUAI DU RHÔNE, 12 (3^e ÉTAGE)

1205 GENÈVE TEL. 022 327 84 99

www.ge.ch/integration

integration.etrangers@etat.ge.ch

LIGNES BUS TPG 2, 10, 19, 20, D, K, L

ARRÊT: PALLADIUM

BIENVENUE A GENEVE

*Message de Monsieur
Laurent Moutinot, Conseiller
d'Etat de la République et
canton de Genève et de
Monsieur Serge Dal Busco,
Président de l'Association
des communes genevoises*

Au nom du Conseil d'Etat du canton de Genève et de l'Association des communes genevoises (ACG), nous vous souhaitons une très cordiale bienvenue.

Terre d'asile et de refuge pour les victimes de persécutions religieuses dès le XVI^e siècle, Genève n'a depuis lors pas cessé de se développer au contact de celles et ceux qui ont choisi de s'établir dans notre canton. Fuyant les bouleversements et les tensions politiques dans toute l'Europe, ces Genevois et Genevoises d'adoption ont également écrit l'histoire de Genève.

Depuis plus de 4 siècles, Genève a toujours compté plus d'un tiers d'étrangers. La diversité reste l'une des plus grandes forces de la société genevoise où 194 nationalités sont représentées aujourd'hui, et la solidarité et le respect des différences culturelles sont parmi les priorités des instances politiques et administratives du canton de Genève, ainsi que des communes.

Pour ce faire, de nombreux efforts sont déployés pour favoriser l'intégration, le dialogue entre les différentes cultures, le respect des minorités, bref, pour placer les droits humains au cœur de notre région.

Cette brochure est précisément l'un des outils développés par l'Etat de Genève, en collaboration avec les communes, afin d'améliorer l'accueil des nouvelles arrivantes et nouveaux arrivants à Genève. Elle contient des informations pratiques - horaires, mobilité, aide sociale, culture, etc. - qui vous permettront sûrement de mieux vous installer et de trouver vos repères.

En vous souhaitant encore une fois la bienvenue à Genève, nous vous adressons nos meilleurs messages.



Laurent Moutinot
*Conseiller d'Etat de la République
et canton de Genève*



Serge Dal Busco
*Président de l'Association
des communes genevoises*

EEGEEEN

01
ARRIVEE
A GENEVE
PREMIERE
SEMAINE

P. 09

02
INSTALLATION
A GENEVE
TROIS
PREMIERS MOIS

P. 31

love

03

VIVRE
A GENEVE
**PREMIERES
ANNEES**

P. 53

04

DECOUVRIR
LA SUISSE
EN TOUT TEMPS

P. 89

01 ARRIVEE A GENEVE

PREMIERE SEMAINE

A INFORMATIONS GÉNÉRALES

01 Jours fériés	P.10
02 Heures d'ouverture des magasins	P.10
03 Heures d'ouverture des banques et postes	P.10

B LES 10 PREMIÈRES DÉMARCHES À ACCOMPLIR (1^{ère} SEMAINE)

01 Utiliser le téléphone et les numéros d'urgence	P.11
02 Utiliser les transports publics genevois	P.12
03 Annoncer votre arrivée à Genève	P.13
04 Ouvrir un compte bancaire	P.15
05 Contracter une assurance maladie et accident	P.15
06 Contracter une assurance responsabilité civile	P.16
07 Inscrire votre enfant à l'école obligatoire	P.16
08 Rechercher un logement	P.18
09 Rechercher un travail	P.19
10 Contacter votre commune	P.22

C AIDES DIVERSES

01 Organismes de contact pour les populations étrangères ou migrantes	P.23
02 Services sociaux pour les populations étrangères ou migrantes	P.24
03 Aide sociale générale	P.24
04 Interprétariat communautaire	P.26
05 Listes des communes	P.28

02 INSTALLATION A GENEVE

TROIS PREMIERS MOIS

A INTRODUCTION SUR GENÈVE

P.32

B INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES (3 PREMIERS MOIS)

01 Transports publics (suite)	P.33
02 Santé (suite)	P.34
03 Logement (suite)	P.35
04 Travail (suite)	P.40
05 Crèches – parascolaire	P.43
06 Etudes postobligatoires	P.47
07 Cours de français	P.49
08 Factures, paiements	P.50

C PROCHAINES DÉMARCHES A ACCOMPLIR (DÈS LE 3^e MOIS)

P.51

03 VIVRE A GENEVE PREMIERES ANNEES

A GÉNÉRALITÉS: DÉPENSES ET BUDGETS INDICATIFS (DÉPENSES MOYENNES)P.54

B INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

01 Marchés en plein air	P.56
02 Magasins de deuxième main	P.56
03 Transports (suite)	P.59
04 Santé (suite)	P.63
05 Prestations sociales (populations spécifiques)	P.65
06 Enfants, famille	P.70
07 Intégration, associations de personnes migrantes	P.72
08 Loisirs et sports	P.75
09 Culture	P.78

C DÉMARCHES À EFFECTUER APRÈS 3 MOISP.82

04 DECOUVRIR LA SUISSE EN TOUT TEMPS

A LE FÉDÉRALISME SUISSE: CONFÉDÉRATION, CANTONS, COMMUNESP.90

B GENÈVE

01 Le canton de Genève au fil des siècles	P.91
02 Genève aujourd'hui (suite)	P.93
03 Us et coutumes	P.94

C LA SUISSE

01 Principes constitutionnels et traités internationaux	P.96
02 La Suisse – Confédération helvétique	P.97
03 Découvrir la Suisse	P.100

BIENVENUE
A GENEVE
01 ARRIVEE
A GENEVE

LA 1^{ère} PARTIE DE CETTE BROCHURE A POUR BUT DE VOUS DONNER LES INFORMATIONS DE BASE AFIN DE POUVOIR VIVRE À GENÈVE ET DE VOUS SIGNALER LES DÉMARCHES IMPORTANTES À EFFECTUER DURANT LA 1^{ère} SEMAINE SUIVANT VOTRE ARRIVÉE À GENÈVE. VOUS Y TROUVEREZ ÉGALEMENT LES RÉFÉRENCES DE DIVERS SERVICES D'AIDE.

A Informations générales.

B Les 10 premières démarches à accomplir (1^{ère} semaine).

C Aides diverses.

A INFORMATIONS GÉNÉRALES

01 Jours fériés	P.10
02 Heures d'ouverture des magasins	P.10
03 Heures d'ouverture des banques et postes	P.10

B LES 10 PREMIÈRES DÉMARCHES À ACCOMPLIR (1^{ÈRE} SEMAINE)

01 Utiliser le téléphone et les numéros d'urgence	P.11
02 Utiliser les transports publics genevois	P.12
03 Annoncer votre arrivée à Genève	P.13
04 Ouvrir un compte bancaire	P.15
05 Contracter une assurance maladie et accident	P.15
06 Contracter une assurance responsabilité civile	P.16
07 Inscrire votre enfant à l'école obligatoire	P.16
08 Rechercher un logement	P.18
09 Rechercher un travail	P.19
10 Contacter votre commune	P.22

C AIDES DIVERSES

01 Organismes de contact pour les populations étrangères ou migrantes	P.23
02 Services sociaux pour les populations étrangères ou migrantes	P.24
03 Aide sociale générale	P.24
04 Interprétariat communautaire	P.26
05 Listes des communes	P.28

01 ARRIVEE A GENEVE

A INFORMATIONS GENERALES

01 LES JOURS FÉRIÉS (ORGANISMES, ADMINISTRATIONS ET MAGASINS FERMÉS) SONT:

	2009	2010	2011
NOUVEL AN	1 ^{er} janvier.....	1 ^{er} janvier.....	1 ^{er} janvier
VENDREDI SAINT	10 avril.....	2 avril.....	22 avril
LUNDI DE PÂQUES	13 avril.....	5 avril.....	25 avril
ASCENSION	21 mai.....	13 mai.....	2 juin
PENTECÔTE	1 ^{er} juin.....	24 mai.....	13 juin
FÊTE NATIONALE	1 ^{er} août.....	1 ^{er} août.....	1 ^{er} août
JEÛNE GENEVOIS	10 septembre.....	9 septembre.....	8 septembre
NOËL	25 décembre.....	25 décembre.....	25 décembre
RESTAURATION	31 décembre.....	31 décembre.....	31 décembre

Cf. aussi: www.geneve.ch/pratique/ferie.asp

02 HEURES D'OUVERTURE DES MAGASINS

En dehors des jours fériés, la semaine de travail habituelle est de 5 jours, du lundi au vendredi (administrations, entreprises, banques, etc.), mais les magasins d'alimentation sont ouverts le samedi.

En général les supermarchés et autres magasins ouvrent du lundi au samedi, de 8:30 ou 9:00 à 18:30-19:00. Fermeture le dimanche. Exceptions: certains magasins ferment: le lundi (ou lundi matin), le jeudi à 19:30 ou 21:00 (certains supermarchés), le vendredi à 19:30 et le samedi à 18:00. Certains commerces (dans les gares ou aéroport), ou épiceries familiales ouvrent 7 jours sur 7, de 8:00 à 21:00, voire plus tard.

03 HEURES D'OUVERTURE: BANQUES ET POSTES

Banques: ouverture habituelle lundi à vendredi de 08:30 à 16:30.

Poste: ouverture habituelle lundi à vendredi de 08:30 à 12:00 et de 13:30 à 18:30, et fermeture le samedi à 12:00, sauf en campagne où les horaires sont parfois plus restreints. Par contre, les offices Mont Blanc et Balexert sont ouverts respectivement le samedi jusqu'à 16:00 et 18:00, et l'office Montbrillant le samedi matin de 08:00 à 12:00 et le dimanche de 16:00 à 19:00.

[www.poste.ch/fr/index/uk_privatkunden/
pv_poststellenverz.htm](http://www.poste.ch/fr/index/uk_privatkunden/pv_poststellenverz.htm)

01 ARRIVÉE A GENEVE

B LES 10 PREMIÈRES DEMARCHES A ACCOMPLIR

01 UTILISER LE TÉLÉPHONE ET LES NUMÉROS D'URGENCE

Pour atteindre les services mentionnés dans cette brochure, vous aurez besoin de vous familiariser avec le système de télécommunications genevois. En dehors des téléphones portables, vous pouvez acheter des cartes à 10.-, 20.- ou 50.- francs vous permettant de téléphoner depuis des cabines téléphoniques publiques (également dans les offices de Poste). L'indicatif pour la Suisse, depuis l'étranger, est le: 0041. Vous n'avez pas besoin de l'utiliser depuis Genève. L'indicatif pour Genève (obligatoire sauf pour les numéros d'urgence) est le 022. Les numéros à 3 chiffres sont gratuits (sauf exceptions entre parenthèses):

POLICE 117

FEU, CENTRALE D'ALARME 118

AMBULANCES ET MÉDECINS 144

EMPOISONNEMENTS, CENTRE

ANTI-POISON 145 (tarif normal)

SECOURS ROUTIER 140 (20 centimes l'appel)

**ENVIRONNEMENT (atomique, biologique
et chimique) 118**

**LA MAIN TENDUE (aide téléphonique
pour adultes) 143 (20 centimes l'appel)**

AIDE TÉLÉPHONIQUE POUR ENFANTS

ET JEUNES 147

VIOL SECOURS 022 345 20 20

Si vous ne parlez pas français, essayez de vous faire comprendre. En cas d'échec, faites-vous aider d'une personne francophone. Prenez systématiquement rendez-vous, sauf pour les organismes qui disposent explicitement d'une permanence. Lors de vos déplacements, il est recommandé, pour les cas d'urgence, d'avoir sur vous:

un document d'identité (passeport, carte d'identité).

une feuille de papier - si possible certifiée par un médecin - avec vos nom et prénom, votre groupe sanguin, la liste de vos allergies, maladies chroniques ou handicaps (diabète, problèmes cardiaques, etc.) et les médicaments que vous prenez, le tout si possible en français, avec des numéros de téléphone de proches à contacter en cas d'urgence.

une somme d'argent (si possible au minimum 5.- francs).

01 ARRIVEE A GENEVE

B LES 10 PREMIERES DEMARCHES A ACCOMPLIR

02 UTILISER LES TRANSPORTS PUBLICS GENEVOIS

Pour effectuer les diverses démarches peu après votre arrivée à Genève, vous aurez à vous déplacer en différents points de la Ville. Pour ce faire, vous pouvez utiliser les Transports publics genevois – TPG (certains véhicules sont accessibles aux personnes à mobilité réduite, cf. infra). Tous renseignements pour les déplacements: 0900 022 021 (94 centimes l'appel). En attendant de prendre connaissance de toutes les possibilités offertes, voici comment procéder pour obtenir des billets.

TPG: BILLET SAUT DE PUCE

Ce billet donne droit à un trajet de 3 arrêts maximum, sur une ligne TPG, sans correspondance ni retour ou à une traversée à bord des mouettes genevoises (non valable sur les lignes CFF, sur Proxibus ni sur Noctambus). Le billet saut de puce acheté dans un véhicule équipé d'un distributeur n'est valable que pendant 5 minutes.

La procédure est la suivante: 1) appuyer sur le bouton «Saut de puce» du distributeur automatique. 2) Appuyer sur le bouton «Prix réduit» si vous y avez droit (moins de 16 ans et détenteurs de l'abonnement demi-tarif CFF). 3) Introduire la monnaie exacte ou votre carte prépayée Cartabonus. Ensuite, conserver le billet durant le trajet.

Tarif: 2 francs (1,80 francs au tarif réduit - prix valable jusqu'en décembre 2009).

www.tpg.ch/fr/titres-de-transport/billets/billet-individuel-saut-de-puce.php

TPG: BILLET «TOUT GENÈVE»

Le billet «Tout Genève» permet d'utiliser toutes les lignes TPG (tram, trolleybus, bus et Mouettes) durant 1 heure (60 minutes) à partir du moment de l'achat. Il est disponible aux distributeurs automatiques. La procédure est la suivante: 1) appuyer sur le bouton «Tout Genève» du distributeur automatique. 2) Appuyer sur le bouton «Prix réduit» si vous y avez droit (moins de 16 ans et détenteurs de l'abonnement demi-tarif CFF). 3) Introduire la monnaie exacte ou votre carte prépayée Cartabonus. Ensuite, conserver le billet durant le trajet. Tarif: 3 francs (2.20 au tarif réduit - prix valable jusqu'en décembre 2009)

Attention: le billet «Tout Genève» est aussi valable pour l'utilisation des services Noctambus, Télébus et Proxibus des TPG (cf. pp. 59-60), et pour les trajets CFF en deuxième classe sur les lignes de Genève à La Plaine, de Genève à Lancy-Pont-Rouge, de Genève à Genève-Aéroport et de Genève à Coppet.

www.tpg.ch/fr/titres-de-transport/billets/billet-individuel-tout-geneve.php

DISTRIBUTEURS AUTOMATIQUES: PAYER AVEC DE LA MONNAIE

Les distributeurs automatiques de billets offrent la possibilité d'acheter un ticket/billet avec de la monnaie (francs suisses ou euros). Attention, les distributeurs automatiques ne rendent pas la monnaie. Donc si vous voulez acheter un billet, il est préférable de préparer la monnaie à l'avance. Mais si vous avez trop payé, la somme que vous avez payée en plus sera indiquée sur le billet. Il est ensuite possible de présenter ce billet dans une agence de TPG pour vous faire rembourser la différence jusqu'à six mois après votre achat.

01 ARRIVÉE A GENEVE

B LES 10 PREMIERES DEMARCHES A ACCOMPLIR

DISTRIBUTEURS AUTOMATIQUES: PAYER AVEC UNE CARTABONUS

La «Cartabonus» est une carte prépayée qui contient l'équivalent de 20, 30 ou 50 francs. Elle fonctionne comme une carte de débit. Elles sont disponibles dans 124 points de vente: les kiosques à journaux et les agences TPG. De plus, vous pouvez échanger vos Cartabonus déjà utilisées (pour un total de 200 francs minimum, par exemple 10 cartes à 20 francs) contre une Cartabonus neuve de 20 francs.

www.tpg.ch/fr/titres-de-transport/moyens-de-paiement/carte-prepayee-cartabonus.php

PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Un pictogramme affiché à côté de la course correspondante et représentant une petite chaise sur les bornes d'information aux arrêts principaux des Transports publics genevois signale les véhicules accessibles grâce à une rampe d'accès se dépliant manuellement, par le voyageur lui-même, avec l'aide du conducteur ou d'usagers bienveillants.

En cas de besoin, grâce au service «mobilité pour tous» (partenariat TPG et fondation Transport-Handicap), un accompagnateur/trice spécialisé-e vient vous chercher (du lundi au vendredi de 8h à 13h et de 14h à 17h) à votre domicile à une heure fixée, vous aide à prendre votre titre de transport et vous assiste jusqu'à destination. Réserver la veille du déplacement au 022 328 11 11 (du lundi au vendredi, de 8h à 13h et de 14h à 17h).

N.B. «Mobilité pour tous» ne concerne pas les personnes en chaise roulante, qui doivent faire appel à «Transport Handicap», cf. références ci-après.

Egalement: **Fondation Transport handicap**

116, chemin du Pont-du-Centenaire

1228 Plan-les-Ouates, 022 794 52 52.

Liste de lieux accessibles: **Association Handicap, Architecture, Urbanisme (HAU), bd Helvétique 27**

1207 Genève, 022 737 08 08, www.hau-ge.ch

www.hau-ge.ch/guide.php

03 ANNONCER VOTRE ARRIVÉE À GENÈVE

GENEVOIS-ES ET CONFÉDÉRÉ-E-S

Si vous êtes Genevois-e de retour dans votre canton d'origine ou Confédéré-e (d'origine non genevoise), vous avez l'obligation de vous annoncer personnellement ou par écrit auprès du service des étrangers et confédérés (Office cantonal de la population) dans les 14 jours qui suivent votre arrivée (vous devez, le cas échéant, avoir également informé de votre départ le canton que vous quittez).

www.geneve.ch/ocp/doc/ch-arrivee.pdf

02 Service des étrangers et confédérés (Office cantonal de la population) route de Chancy 88

1213 Onex, 022 546 48 88

accueil 9:00-15:30, ssa.ocp@etat.ge.ch

www.geneve.ch/ocp

Lignes bus TPG 2, 19, K, L: arrêt Bandol

01 ARRIVEE A GENEVE

B LES 10 PREMIERES DEMARCHES A ACCOMPLIR

EUROPÉEN-NE-S

Si votre séjour est appelé à durer plus de 3 mois, et que vous n'avez effectué aucune démarche préalable à votre arrivée en Suisse, vous devez déposer au service des étrangers et confédérés, personnellement ou par poste, une demande d'autorisation de séjour dans les trois mois suivant votre arrivée en Suisse et dans tous les cas avant de commencer à travailler. La demande inclut les documents suivants:

le formulaire individuel de demande (cf. lien ci-dessous) complété et signé par vous et par votre futur employeur ou employeuse (le cas échéant), qui tient lieu de preuve d'engagement, accompagné des documents requis.

2 photos passeport (inscrire les nom, prénom et date de naissance au verso).

1 copie de votre pièce d'identité en cours de validité (passeport, carte d'identité).

Le cas échéant, vous devez ajouter à ces documents:

Installation en tant qu'indépendant: une lettre motivant la demande et présentant le projet d'activité (curriculum vitae récent, copies des business plans, contacts, diplômes, etc.).

Installation sans activité lucrative: un document faisant état de vos ressources financières et une attestation de prise en charge en Suisse d'une caisse d'assurance-maladie.

Destinataires d'une prestation de service (vous êtes curiste par exemple): une attestation de l'établissement indiquant la durée prévisible de la prestation (si vous êtes curiste, un certificat médical indiquant la durée prévue du traitement suivi).

Etudiant-e-s: une attestation d'immatriculation (ou d'inscription) d'une université, d'une école supérieure reconnue ou d'une autre école et le formulaire complémentaire dûment complété, sauf si vous êtes immatriculé à l'Université de Genève, auquel cas vous en êtes dispensé, ainsi qu'une attestation de vos ressources financières. Pour tous les autres cas, renseignez-vous à l'OCP.

02 [Service des étrangers et confédérés](#)

[\(Office cantonal de la population\)](#)

[route de Chancy 88, 1213 Onex, 022 546 48 88](#)

[accueil 9:00-15:30, 022 546 48 88](#)

etrangers.ocp@etat.ge.ch

www.geneve.ch/ocp

[Lignes bus TPG: 2, 19, K, L arrêt: Bandol](#)

01 ARRIVEE A GENEVE

B LES 10 PREMIERES DEMARCHES A ACCOMPLIR

RESSORTISSANT-E HORS EUROPE

Si vous avez été autorisé-e à venir vous installer à Genève, vous devez remettre à l'OCF les pièces suivantes dans les 14 jours suivant votre entrée:

la 2^e page du formulaire ad hoc, accompagnée des documents requis.

2 photos passeport avec votre nom au verso.

Une copie des pages d'identité et de validité de votre passeport ainsi que de votre visa d'entrée en Suisse.

02 Office cantonal de la population,

route de Chancy 88, 1213 Onex, 022 546 48 88

accueil 9:00-15:30, etrangers.ocp@etat.ge.ch

www.geneve.ch/ocp/monde.html

www.geneve.ch/ocp/doc/etr-prol-visa.pdf

Lignes bus TPG: 2, 19, K, L arrêt: Bandol

04 OUVRIR UN COMPTE BANCAIRE

Pour contracter une assurance, payer le loyer de son logement, recevoir son salaire ou des virements, il est pratique d'avoir un compte postal ou bancaire. Les conditions étant variables selon les établissements, informez-vous directement auprès de la Poste ou de la banque de votre choix.

Banques et Cartes de crédit:

www.geneve-central.com/liens.asp?id_rubrique=3

La Poste: [www.postfinance.ch/pf/content/](http://www.postfinance.ch/pf/content/fr/seg/priv/prod.html)

[fr/seg/priv/prod.html](http://www.postfinance.ch/pf/content/fr/seg/priv/prod.html)

05 CONTRACTER UNE ASSURANCE MALADIE ET ACCIDENT

Toute personne résidant ou travaillant en Suisse, indépendamment de son âge, a l'obligation de contracter une assurance maladie au plus tard 3 mois après son arrivée, sauf les fonctionnaires internationaux, les membres des Missions permanentes et les membres de leur famille, qui peuvent s'adresser au CAGI (Centre d'accueil - Genève internationale). Les enfants ainsi que les personnes sans activité lucrative doivent obligatoirement être assurés contre la maladie et l'accident auprès du même assureur. L'assurance accident est en général prise en charge, le cas échéant, par l'employeur ou l'employeuse. Vous pouvez vous informer auprès des services suivants:

03 Service de l'assurance-maladie (SAM)

route de Frontenex 62, 1207 Genève, le SAM reçoit

uniquement sur rendez-vous pris par téléphone, par

mail ou par le biais du site internet. 022 546 19 00

lu-ve 9:00-12:00 et 13:30-16:00

sam@etat.ge.ch, www.ge.ch/sam

Lignes tramway TPG 12, 16: arrêt Amandolier

Lignes bus TPG A, 9: arrêt Montchoisy

Comparer les prix sous:

<http://fr.comparis.ch> ou www.bonus.ch

www.ge.ch/sam

01 ARRIVÉE À GENEVE

B LES 10 PREMIÈRES DEMARCHES À ACCOMPLIR

PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA PERSONNE ASSURÉE

Il existe plusieurs possibilités pour s'assurer. L'assurance maladie de base obligatoire permet de rembourser les frais médicaux et d'hospitalisation de la personne assurée (médecin, hôpital, médicaments, pharmacie, vaccins, etc. frais dentaires exceptés). L'assurance complémentaire (non obligatoire) permet d'accéder aux services d'hospitalisation en privé ou semi-privé, etc. Par ailleurs, en dehors des primes d'assurance maladie (payables mensuellement, ou tous les 2 ou 3 mois) les personnes assurées doivent payer 1) un montant variable, de 300 à 2500 francs par an (franchise qui permet de diminuer le montant des primes) 2) 10% des coûts qui dépassent ce montant (maximum 700.- francs par année civile). Choisissez le cas de figure correspondant le mieux à votre situation. Les organismes suivants vous assistent dans votre choix:

[Centres d'action sociale et de santé \(CASS\)](#)
cf. liste des CASS p. 26

04 Service social du Centre Social Protestant

14, rue du Village-Suisse (Jonction), c.p. 171

1211 Genève 8, 022 807 07 00

permanence: lu-me 13:30-16:30

permanence téléphonique: lu-me 14:00-16:30

info@csp-ge.ch, www.csp.ch/ge

Lignes bus TPG: 2, 10, 19, 20 arrêt: Palladium

05 Caritas Genève, rue de Carouge 53, c.p. 75

1211 Genève 4, 022 708 04 44

permanence lu et ve 09:00-12:30

ma et je 13:00-16:30, www.caritas-geneve.ch

Lignes tramway TPG 12 ou 13 ou 14:

arrêt Pont d'Arve

Lignes bus TPG 1: arrêt Pont d'Arve

06 Centre de Contact Suisses-Immigrés (CCSI)

route des Acacias 25, 1227 Acacias, 022 304 48 60

www.ccsi.ch, admin@ccsi.ch

Lignes tramway TPG 15, 17 arrêt: Industrielle

07 Bureau Central d'aide sociale

pl. de la Taconnerie 3, c.p. 3125, 1211 GENEVE 3

8:30-12:30/13:30-17:00, 022 310 20 55

bcas@bcas.ch

Lignes bus TPG 36: arrêt Taconnerie

06 CONTRACTER UNE ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE

Il est possible de conclure une assurance en responsabilité civile (RC) au cas où vous désirez couvrir les lésions corporelles (mort, blessure ou autre atteinte à la santé) ou les dégâts matériels (perte, détérioration ou destruction d'objets, perte, blessure ou mort d'animaux) que vous pourriez causer à des personnes tierces ou à votre domicile. En général, une assurance responsabilité civile est relativement peu chère (100 à 150 francs par an pour une famille). D'autres assurances sont également nécessaires pour circuler en voiture ou en vélo, ou pour s'assurer en cas d'emménagement dans un logement (cf. chapitres suivants).

<http://fr.comparis.ch>

www.bonus.ch/

www.comparis.fr/schweiz-suisse-svizzera-switzerland/default.aspx

07 INSCRIRE VOTRE ENFANT À L'ÉCOLE OBLIGATOIRE

Les enfants en âge scolaire doivent s'inscrire dès la 1^{ère} semaine de leur arrivée à Genève. Tous les enfants ont accès au système scolaire genevois, qui comprend:

01 ARRIVEE A GENEVE

B LES 10 PREMIERES DEMARCHES A ACCOMPLIR

de 4 à 6 ans: un cycle préscolaire – enfantine (école gratuite, non obligatoire mais recommandée en tant qu'aide à l'intégration).

de 6 à 12 ans: un cycle primaire obligatoire et gratuit.

de 12 à 15 ans: un cycle secondaire inférieur ou cycle d'orientation, obligatoire et gratuit.

de 15 à 19 ans: un cycle secondaire supérieur gratuit: (pour le cycle non obligatoire, cf. chapitre «S'installer à Genève»)

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE (4 À 12 ANS)

Les personnes qui arrivent à Genève avec un ou des enfants de 4 à 12 ans doivent se présenter dans l'école du quartier ou s'adresser au Service de la scolarité de l'enseignement primaire. Pour l'inscription (en principe dans les 3 jours suivant leur arrivée, cf. Règlement de l'enseignement primaire), ils doivent apporter leur permis de séjour ou d'établissement - ou une attestation de l'Office cantonal de la population (s'ils en ont un-e) et dans tous les cas une attestation d'assurance maladie (cf. ci-dessus).

En l'absence d'une autorisation de séjour, le Centre de Contact Suisse-Immigrés aide les parents des élèves de l'école primaire (voir sous la rubrique «sans papiers» p. 20). Le directeur ou la directrice d'établissement organisera l'accueil et le soutien des enfants concernés.

08 Service de la scolarité de l'enseignement

primaire, 11 rue Jean-Calvin, c.p. 3980

1211 Genève 3 (organisation des classes, relations famille-école, inscription d'élèves), 022 327 24 12

www.ge.ch/primaire

Lignes minibus TPG 36 arrêt: Cathédrale

CYCLE D'ORIENTATION (12 À 15 ANS)

Pour s'inscrire au Cycle d'orientation (en principe dans la semaine suivant l'arrivée à Genève, cf. règlement du cycle d'orientation), les jeunes âgés de 12 à 15 ans ne provenant pas des écoles primaires du canton de Genève doivent passer des tests organisés par le Service de la scolarité du Cycle d'orientation. Les sessions se déroulent en mai, juin et août. Les parents doivent les inscrire à la direction générale du Cycle d'orientation.

Le Service des classes d'accueil du Cycle d'Orientation reçoit les jeunes migrant-e-s non francophones de 12 à 15 ans et les oriente dans des classes d'accueil leur offrant un apprentissage intensif du français afin de leur permettre de rejoindre le plus rapidement possible les classes ordinaires. Des mises à niveau sont parfois nécessaires.

09 Direction générale du cycle d'orientation,

avenue Joli-Mont 15 A, c.p. 218, 1211 Genève 28

022 388 53 00 (Collège des Coudriers - 4^e étage)

www.geneve.ch/co

Lignes tramway TPG 14, 16 arrêt: Bouchet

Lignes bus TPG 10, 29, 51, 53, arrêt: Pailly (Balaxert)

01 ARRIVEE A GENEVE

B LES 10 PREMIERES DEMARCHES A ACCOMPLIR

HANDICAP-DIFFICULTÉS

D'APPRENTISSAGE (4-18 ANS)

L'enseignement spécialisé (ES) offre une scolarité spécialisée aux enfants et adolescent-e-s (4-18 ans), qui n'ont pas, ou plus, la possibilité d'utiliser leurs compétences intellectuelles, physiques ou sociales dans les conditions scolaires ordinaires. L'ES offre un encadrement adapté aux besoins des élèves avec des difficultés importantes d'apprentissage et de développement ou en situation de handicap (physique, moteur, mental, sensoriel ou psychique). Lorsqu'un enfant ou un-e adolescent-e présente un problème lié à son développement sensoriel, cognitif, affectif ou social les parents peuvent s'adresser aux consultations du Service-médico pédagogique. Des consultations médico-psychologiques existent dans les différents secteurs géographiques du canton. Elles garantissent la confidentialité la plus absolue.

10 **DIP - SMP Service médico-pédagogique**

secrétariat de l'enseignement spécialisé
rue David-Dufour 1, c.p. 50, 1211 Genève 8
022 388 67 51, www.geneve.ch/smp/

VACANCES SCOLAIRES

Les vacances scolaires concernent les établissements scolaires uniquement. Les principales vacances scolaires sont les suivantes: Automne (en général mi-octobre) - Noël (deux semaines autour de Noël - 24 décembre et Nouvel An - 31 décembre) - Février (une se-

maine début ou mi-février) - Pâques (10 jours en mars/avril, dès le Jeudi-Saint) - Eté (de fin juin à fin août).

DIP, secrétariat général, 022 327 24 00,
www.geneve.ch/dip/vacances_scolaires.asp

Enseignement secondaire postobligatoire (dès 15 ans) et études supérieures (dès 19 ans): voir le chapitre 2, p. 47.

08 RECHERCHER UN LOGEMENT

Pour louer un appartement, il faut présenter: 1) une attestation officielle de résidence dans le Canton de Genève (la demander à l'Office Cantonal de la Population) 2) une attestation démontrant que vous n'êtes pas l'objet de poursuites judiciaires/dettes (demander une attestation à l'Office des poursuites) 3) et, souvent, les 3 dernières fiches de salaire. Il faut également contacter une compagnie d'assurance pour obtenir une assurance responsabilité civile qui est obligatoire. Par ailleurs, il est aussi utile de contracter une assurance ménage (pour couvrir de possibles dégâts causés à votre logement par le feu, l'eau, le vol et les bris de glace). A Genève, la cuisine compte pour une pièce. Dans la majorité des cas, le paiement d'une garantie correspondant à trois mois de loyer est exigée par les agences immobilières (souvent, elle reste bloquée sur un compte et peut être récupérée en fin de contrat de location).

02 **Office Cantonal de la Population**

rite de Chancy 88 (du lundi au vendredi - sauf jour férié, de 9h à 15h30 sans interruption)

ocp@etat.ge.ch

Lignes bus TPG 2, 19, K, L arrêt: Bandol

11 **Office des poursuites, rue du Stand 46, c.p. 208**

1211 Genève 8, 022 388 90 90

Lignes bus TPG 1, 2, 10, 19, 20, D, K, L: arrêt Stand

Lignes tramway TPG 13, 14, 15, 16: arrêt Stand

www.comparis.fr/schweiz-suisse-svizzera-switzerland/default.aspx

01 ARRIVEE A GENEVE

B LES 10 PREMIERES DEMARCHES A ACCOMPLIR

RESSOURCES ET INFORMATIONS

Trouver un logement n'est pas toujours facile à Genève, vu le nombre très limité de logements vacants. Il est possible de contacter la société des Régisseurs de Genève (SR), qui regroupe plus de 50 professionnels de l'immobilier (gérant environ 80% des logements), ou de consulter les petites annonces ou suppléments «immobilier» de la presse ou sur Internet. Les fonctionnaires internationaux/ales et diplomates peuvent contacter le Geneva Welcome Center (cf. p. 23). Il existe à Genève des organismes (foyers, coopératives, etc.) destinés en particulier à l'hébergement des étudiants et personnes en formation (cf. notamment la Ciguë ou l'Université)

12 La Société des Régisseurs de Genève (SR)

rue de Chantepoulet 12, 1201 Genève, 022 715 02 00
par l'Internet à l'adresse www.uspi-geneve.ch
info@uspi-geneve.ch

Lignes bus TPG 1, 3, 5, 8, 9, 27, 29, D, F, V, Z
arrêt: Gare Cornavin

Lignes tramway TPG 13, 15, 16 arrêt: Gare Cornavin

13 Gérance Immobilière municipale

rue de l'Hôtel-de-Ville 5, 1204 Genève, 022 418 23 44
CIGUË (Coopérative de logement pour personnes en formation) www.cigue.ch

www.unige.ch/dase/bulog/accueil.html

Autres adresses sur: www.logement-geneve.ch
immobilier/pensions.html

Suppléments (presse) le **Genève Home Informations (GHI)** (mercredi), Le **022** et **Tout l'immobilier** (lundi)
Léman express (Tribune de Genève et 24 heures - lundi) de **La Tribune de Genève** (mardi), du **Temps** (mercredi). Cf. aussi: www.uspi-geneve.ch/liste.php

CONTRAT DE BAIL

En Suisse, la relation entre locataires et propriétaires est obligatoirement définie par un contrat de location écrit (contrat de bail à loyer), précisant les conditions que doivent respecter le propriétaire et le locataire. Il inclut obligatoirement le montant du loyer et des charges, la durée du contrat et les conditions de résiliation (ou de congé) et le nombre de pièces, ainsi que, selon les cas, le règlement de l'immeuble (règles de silence, utilisation de la buanderie, etc.). Attention: un contrat de bail peut être écrit ou signé hors de Suisse. Il est possible de contester le loyer initial dans un délai de 30 jours dès réception des clefs (art. 270 CO). En cas de doute (signature du bail, paiement du loyer, prix de la location, etc.) vous pouvez bénéficier de l'aide de l'Association genevoise de défense des locataires (ASLOCA) en devenant membre (cotisation annuelle de 55.- francs à laquelle s'ajoute une taxe d'inscription unique de 20.- francs).

14 ASLOCA - Genève, c.p. 6150, rue du Lac 12

(Eaux-Vives), 1211 Genève 6, 022 716 18 00

asloca.geneve@asloca.ch, www.asloca.ch

(français, portugais, italien, espagnol, anglais et allemand).

Lignes bus TPG 1, 2, 9, 20, 27, A, E, G: arrêt Place des Eaux-Vives

Ligne bus TPG 2, 6, E, G: arrêt Lac

09 RECHERCHER UN TRAVAIL

En Suisse, l'accès au travail et la protection des travailleurs sont réglementés par diverses lois (loi sur les étrangers, ordonnance relative à l'admission, au séjour et à l'exercice d'une activité lucrative, code des obligations, loi sur le travail, loi sur l'égalité, etc.) parfois des conventions collectives de travail selon le secteur dans lequel vous travaillez.

01 ARRIVEE A GENEVE

B LES 10 PREMIERES DEMARCHES A ACCOMPLIR

UNION EUROPÉENNE ET AELE

Pour les ressortissants européens (UE et AELE), il est nécessaire d'obtenir un permis avant d'exercer une profession en Suisse. L'accord sur la libre circulation des personnes (ACLP) conclu entre la Suisse et l'Union européenne facilite l'accès au marché du travail pour les personnes ressortissantes de l'Union européenne ou de l'AELE. Toutefois jusqu'en 2011 les demandes présentées en faveur de travailleurs ou travailleuses ressortissant-e-s des 8 nouveaux pays admis en avril 2006 dans le cadre de l'élargissement à la libre circulation des personnes (Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, Slovaquie, République tchèque) sont examinées en fonction de la priorité du marché local, des conditions de travail et de rémunération et des disponibilités des contingents.

HORS UNION EUROPÉENNE ET AELE

Pour les personnes provenant d'autres nations ou continents, les permis de séjour en vue d'exercer une activité lucrative en Suisse sont contingentés et ne sont accordés qu'aux personnes très qualifiées. Les demandes sont examinées en regard de la priorité du marché Suisse et de l'UE, de l'intérêt économique et des conditions de travail et de rémunération. A noter que même si vous avez déjà un permis de séjour en Suisse (pour études, pour vivre auprès de votre conjoint, etc.), vous devez dans certains cas demander au Service des étrangers et confédérés l'autorisation de travailler avant le début de votre activité. Pour plus de renseignements, se renseigner auprès du Service des étrangers et confédérés.

PERSONNES RELEVANT DE LA LÉGISLATION SUR L'ASILE

Les personnes au bénéfice d'une admission provisoire (permis F) ont accès au marché du travail et à la formation professionnelle. Les requérant-e-s d'asile (permis N) ont aussi accès au marché du travail mais au plus tôt 3 mois après le dépôt de la demande d'asile, pour autant qu'une décision négative n'ait pas été rendue entretemps. Dans tous les cas, la demande de travail doit être remplie par l'employeur ou l'employeuse et envoyée au Service des étrangers et confédérés. Les personnes concernées ne sont pas autorisées à commencer à travailler avant l'autorisation du Service des étrangers et confédérés (qui est en principe transmise directement à l'employeur ou l'employeuse).

Concernant les autorisations de séjour avec activité lucrative: www.ge.ch/permis (site de l'OCIRT)

02 Office Cantonal de la Population,
rte de Chancy 88 (du lundi au vendredi - sauf jour férié, de 9h à 15h30 sans interruption)
ssa.ocp@etat.ge.ch
Lignes bus TPG 2, 19, K, L arrêt: Bandol

PERSONNES SANS STATUT LÉGAL (SANS PAPIERS)

Il existe, à Genève, un collectif de soutien aux sans-papiers (CSSP), subventionné par la Ville de Genève, et qui inclut diverses associations, partis et syndicats œuvrant dans le domaine. Ce collectif a produit une brochure d'information en plusieurs langues en faveur des personnes sans statut légal. Par ailleurs, il existe également un Collectif de travailleurs

01 ARRIVEE A GENEVE

B LES 10 PREMIERES DEMARCHES A ACCOMPLIR

et de travailleuses sans statut légal (CTSSL) également membre du comité de soutien. Le CCSI (Centre de Contact Suisses Immigrés) aide les parents sans statut légal pour l'affiliation à l'assurance maladie de leur(s) enfant(s), pour obtenir des subventions pour les assurances, et aussi pour d'autres démarches concernant essentiellement le parascolaire.

06 Collectif de soutien aux sans-papiers

de Genève (CSSP), route des Acacias 25

1227 Genève, 3^e étage, ouverture lu - ma et ve

9:00 - 13:00, 022 301 63 33

collectifsanspapiers@ccsi.ch

06 Centre de contact suisses-immigrés (CCSI)

route des Acacias 25, 1227 Acacias, 022 304 48 60

admin@ccsi.ch

Lignes tramway TPG: 15 ou 17 arrêt: Industrielle

Collectif de travailleurs et de travailleuses

sans statut légal (CTSSL), 078 756 57 87

www.ctssl-geneve.org elcolectivoginebra@yahoo.com

RECHERCHE D'EMPLOI

Il existe diverses aides concernant la recherche d'un emploi. Divers sites Internet (y compris ceux de la Ville et de l'Etat de Genève), ainsi que la presse quotidienne (cahiers spécialisés «emploi») présentent des dizaines d'annonces en général classées par professions. Vous pouvez par exemple consulter la presse dans les Bibliothèques de l'Université ou à la Bibliothèque de la Cité.

www.jobscout24.ch

www.geneve.ch/emploi/jobs

www.jobup.ch

www.monster.ch

www.toutemploi.ch

www.letemps.ch

15 Femme & Emploi, 1, rue des Gazomètres

(accès: quai du Rhône ou bd Saint-Georges)

1205 Genève, 022 327 79 30

femme.emploi@etat.ge.ch, lu - ve: 13:30-17:30

Lignes bus TPG 2, 10, 19, 20, D, K, L: arrêt Palladium

16 Salle Gustave Moynier (salle des périodiques -

uniquement le Temps, la Tribune de Genève

le Courier), Bibliothèque de Genève

Promenade des Bastions 1, 1211 Genève 4

022 418 28 19

Lignes bus TPG 3, 5, 36: arrêt Place neuve

Lignes tramway TPG 12, 17: arrêt Place neuve

17 Salle de lecture de la Faculté des sciences

économiques et sociales: (quotidiens et hebdoma-

daires romands, alémaniques, voire internationaux)

Uni Mail, bd du Pont-d'Arve 40, 1211 Genève 4

Lignes tramway TPG 15, 17: arrêt Uni Mail

Lignes bus TPG 1: arrêt Uni Mail

Lignes tramway TPG 12, 13, 14: arrêt Pont d'Arve

Lignes bus TPG 1: arrêt Pont d'Arve

18 Salle d'actualité (4^e étage) de la Bibliothèque

municipale de la Cité, place des Trois-Perdrix 5

1204 Genève, 022 418 32 22

Lignes tramway TPG 12, 16, 17: arrêt Bel Air

Lignes bus TPG 1, 2, 3, 5, 7, 9, 10, 19, 20, 29, 36, D,

K, L: arrêt Bel Air

<http://bpv.geneve.ch/offpers/ebpv/rha/bpv.asp>

<http://w3public.ville-ge.ch/emploi.nsf/>

OffrePoste!OpenView

01 ARRIVEE A GENEVE

B LES 10 PREMIERES DEMARCHES A ACCOMPLIR

10 CONTACTER VOTRE COMMUNE

Les communes - l'échelon politique le plus proche de la population résidente - sont compétentes en de nombreux domaines: petite enfance, culture, sport, rabais sur certains services ou abonnements, etc. Votre commune de résidence sera en mesure de vous renseigner sur ces possibilités ou de répondre à certaines de vos questions, voire à vous aider dans vos démarches (cf. liste d'adresse aux pages 28-29 de ce chapitre). Les paragraphes suivants vous donnent des adresses d'organismes pouvant également vous aider dans vos démarches.

OBJETS TROUVÉS

Pour le cas où vous perdriez des documents durant ces démarches, nous vous signalons l'adresse du Service Cantonal des objets trouvés. Les personnes qui ont perdu ou trouvé des objets (dans un restaurant, dans la rue, les transports publics, etc.) peuvent contacter ce service. Pour retirer un objet perdu, il est nécessaire de présenter une pièce d'identité (carte d'identité ou passeport, suisse ou étranger).

19 Service Cantonal des objets trouvés,

5, rue des Glacis-de-Rive, 022 546 09 00

lu-ve 07:30-16:00 scot@etat.ge.ch

www.geneve.ch/objets_trouves

Ligne tramway TPG 12, 16, 17 arrêt: Terrassière

Ligne bus TPG 1, 20, 27 arrêt: Terrassière

01 ARRIVEE A GENEVE

C AIDES DIVERSES

01 ORGANISMES DE CONTACT POUR LES POPULATIONS ÉTRANGÈRES OU MIGRANTES

A Genève, il existe plusieurs organismes qui sont particulièrement habilités à donner des informations aux populations étrangères ou migrantes, selon la nature de leur statut à Genève.

Les diplomates et fonctionnaires de la Genève internationale peuvent s'adresser à:

20 **Geneva Welcome Center / Centre d'accueil de la Genève Internationale**, Villa la Pastorale
rte de Ferney 106, c.p. 103, 1211 Genève 20
022 546 14 00 - www.cagi.ch
Ligne bus TPG 5 arrêt: Intercontinental

Le Conseil d'Etat confie à l'Hospice général l'accueil des requérant-e-s d'asile et leur accompagnement social et administratif. L'asile est soumis au droit fédéral et cantonal. La politique cantonale est basée sur une prise en charge de qualité et une gestion économe des fonds publics.

21 **Aide aux requérants d'asile Hospice général**
12, cours de Rive, 1204 Genève
asile@hospicegeneral.ch
(il existe également d'autres structures privées comme AGORA ou Elisa, voir p. 24)
Ligne tramway TPG 13, 15 arrêt: Môle

Les Suisses et Suissesses de retour de l'étranger peuvent s'adresser à:

22 **Hospice Général - CASS Champel**
Unité des Suisses de retour de l'étranger
25C avenue Dumas, 1206 Genève, 022 420 61 00
Ligne bus TPG 3 arrêt: Miremont

Les touristes et personnes séjournant à Genève pour des congrès ou conférences peuvent s'adresser à:

23 **Genève Tourisme & Bureau des congrès**,
rue du Mont-Blanc 18, c.p. 1602, 1211 Genève 1
022 909 70 00, www.geneve-tourisme.ch
Lu: 10:00-18:00, ma-di: 09:00-18:00
Fermé le dimanche, de septembre à mi-juin
Ligne bus TPG 6, 8, 9, 27, 29 arrêt: Mont-Blanc ou Chantepoulet

Les autres migrants et migrantes peuvent s'adresser à:

06 **Centre de Contact Suisses Immigrés (CCSI)**
rte des Acacias 25, 1227 Acacias, 022 304 48 60
www.ccsi.ch
Lignes tramway TPG 15 ou 17 arrêt: Industrielle
24 **Camarada** (femmes seulement), 19 ch. de Villars
1203 Genève, 022 344 03 39, www.camarada.ch
Lignes tramway TPG 14 ou 16: arrêt Vieusseux
Lignes bus TPG 29: arrêt Vieusseux
25 **Kultura**, rte de Chêne 41b, 1208 Genève
022 340 71 11, kultura@kultura.ch, www.kultura.ch
Lignes tramway TPG 12, 16, 17: arrêt Roche

01 ARRIVÉE A GENEVE

C AIDES DIVERSES

02 SERVICES SOCIAUX POUR LES POPULATIONS ÉTRANGÈRES OU MIGRANTES

Il existe de nombreux services sociaux, privés ou publics, qui sont compétents pour aider ou informer les populations étrangères ou migrantes. Voici une liste de quelques-uns d'entre eux (le Bureau de l'intégration des étrangers dispose également de listes et d'informations à ce sujet).

-
- 01 Bureau de l'intégration des étrangers**
12, quai du Rhône (3^e étage), 1205 Genève
022 327 84 99, www.ge.ch/integration
integration.etrangers@etat.ge.ch
Lignes bus TPG 2, 10, 19, 20, D, K, L arrêt: Palladium
-
- 21 Hospice général**, 12, Cours de Rive, c.p. 3360
1211 Genève 3, 022 420 52 00
www.hospicegeneral.ch
Lignes tramway TPG 12, 16, 17: arrêt Rive
Lignes bus TPG A, E, G, 1, 2, 6, 7, 8, 20, 33, 36: arrêt Rive
-
- 05 Caritas Genève**, rue de Carouge 53, c.p. 75
1211 Genève 4, 022 708 04 44,
permanence lu et ve 09:00-12:30
ma et je 13:00-16:30,
www.caritas-geneve.ch
Lignes tramway TPG 12, 13, 14: arrêt Pont d'Arve
Lignes bus TPG 1: arrêt Pont d'Arve
-

-
- 04 CSP**, 14, rue du Village-Suisse (Jonction)
c.p. 171, 1211 Genève 8, 022 807 07 00
permanence: lu-me 13:30-16:30
permanence téléphonique: lu-me 14:00-16:30
info@csp-ge.ch, www.csp.ch/ge
Lignes bus TPG 2, 10, 19, 20, D, K, L arrêt: Palladium
-
- 06 Centre de contact suisses-immigrés (CCSI)**
route des Acacias 25, 1227 Acacias, 022 304 48 60
admin@ccsi.ch
Lignes tramway TPG 15 ou 17: arrêt Industrielle
-
- 26 AGORA**, L'Aumônerie Genevoise Œcuménique
auprès des requérants d'Asile
Route de Vernier 158 - 1214 Vernier, 022 930 00 89
Chemin Poussy 1 dès ce printemps
pour les requérants d'asile uniquement.
Lignes bus TPG 6, 19, 23, 52: arrêt Renfile
ELISA, c.p. 110, 1211 GENÈVE 7, 022 733 37 57
info@elisa.ch, www.elisa.ch
-

03 AIDE SOCIALE GÉNÉRALE

Genève dispose d'un important réseau social d'aide généraliste. L'Hospice général, l'institution d'action sociale du Canton, est présent dans les Centres d'action sociale et de santé (CASS) qui sont situés sur la totalité du canton de Genève. En plus des CASS, la Ville de Genève possède un service social qui a pour principale mission de soutenir les personnes en difficultés financières et sociales, domiciliées sur le territoire de la commune. L'octroi des aides financières de ce service passe par le biais des assistant-e-s sociaux/ales de l'Hospice général (cf. liste des CASS p.26)

01 ARRIVÉE A GENEVE

C AIDES DIVERSES

Il existe également des services sociaux privés (CSP, Caritas, etc.) ouverts à la population. Ces organismes disposent d'adresses de lieux où se procurer presque gratuitement ou à bon marché vêtements et chaussures (vestiaire CSP-Caritas et magasins de 2^e main, cf. p. 56). Les personnes qui ne parlent pas du tout français peuvent faire appel à un service d'interprétariat communautaire pour communiquer avec ces organismes (cf. rubrique ci-dessous: Interprétariat communautaire)

VILLE DE GENÈVE

27 **Service social de la Ville de Genève,**
25, rue Dizerens, c.p. 143, 1211 Genève 4
022 418 47 00

www.ville-ge.ch/dpt5/social/social_f.php

Lignes tramway TPG 12,13, 14: arrêt Augustins

AUTRES COMMUNES

La plupart des autres communes ne disposent pas de service social et réorientent les demandes sur les Centres d'action sociale et de santé (CASS). Certaines communes disposent d'un service social au sein-même des structures des CASS (Carouge, etc.) ou l'ont inclus directement dans les services de la Mairie ou à leur proximité immédiate (Bernex, Chêne-Bourg, Confignon, Grand-Saconnex, Meyrin, Satigny-Mairie, Thônex, etc.) ou encore à une autre adresse (Onex, Vernier, etc.).

TOUT LE CANTON

Service public

21 **Hospice général,** 12, Cours de Rive, c.p. 3360
1211 Genève 3, 022 420 52 00

www.hospicegeneral.ch

Lignes tramway TPG 12, 16, 17: arrêt Rive

Lignes bus TPG A, E, G, 1, 2, 6, 7, 8, 20, 33, 36:
arrêt Rive

Secteur privé

05 **Caritas Genève,** rue de Carouge 53, c.p. 75
1211 Genève 4, 022 708 04 44

permanence lu et ve 09:00-12:30

ma et je 13:00-16:30

www.caritas-geneve.ch

Lignes tramway TPG 12, 13, 14: arrêt Pont d'Arve

Lignes bus TPG 1: arrêt Pont d'Arve

04 **CSP,** 14, rue du Village-Suisse (Jonction), c.p. 171
1211 Genève 8, 022 807 07 00

permanence: lu-me 13:30-16:30

permanence téléphonique: lu-me 14:00-16:30

info@csp-ge.ch, www.csp.ch/ge

Lignes bus TPG 2, 10, 19, 20, D, K, L arrêt: Palladium

07 **Bureau Central d'Aide Sociale**

pl. de la Taconnerie 3, c.p. 3125, 1211 Genève 3
8h30-12h30/13h30-17h, 022 310 20 55

bcas@bcas.ch

Lignes bus TPG 36: arrêt Taconnerie

28 **Croix-Rouge genevoise,** route des Acacias 9
c.p. 288, 1211 Genève 4, 022 304 04 04

info@croix-rouge-ge.ch, www.croix-rouge-ge.ch

Lignes tramway TPG 15 ou 17: arrêt Acacias

29 **Service social pour personnes
malentendantes et sourdes** (c/o AGM)

27, bd Helvétique, 1207 Genève, 022 735 56 42

fax 022 735 57 14, info@agdm.ch, www.agdm.ch

Lignes tramway TPG 12,16, 17: arrêt Rive

Lignes bus TPG A, E, G, 1, 2, 6, 7, 8, 20, 33, 36:
arrêt Rive

01 ARRIVEE A GENEVE

C AIDES DIVERSES

CENTRE D'ACTION SOCIALE ET DE SANTÉ (CASS)

Bernex, 313, rue de Bernex, 1233 Bernex

022 420 40 00, 8:30-12/13:00-17:30

30 Carouge/Veyrier, rue des Allobroges 9

1227 Carouge, 022 420 32 50

8:30-12:30/13:30-17:30

22 Champel, 25c, avenue Dumas, 1206 GE

022 420 61 00, 8:00-12:00/13:00-17:00

31 Eaux-Vives/Vésénaz, 38, rue des Vollandes

1207 GE, 022 420 64 00, 8:00-12:30/13:30-17:00

Grand-Saconnex, rue Sonnex 3-5

1218 Grand-Saconnex, 022 420 26 00

8:00-12:30/13:30-17:00

32 Grottes, 19, rue du Fort-Barreau, 1201 GE

022 420 65 00, 8:00-12:00/13:00-17:00

Lancy, av. Communes-Réunies 86 bis

1212 Grand-Lancy, 022 420 38 00

8:30-12:30/13:30-17:30

33 Lancy*, Ch. des Clochetons 1, 1213 Petit-Lancy

022 420 39 00, 8:30-12:30/13:30-17:30

Meyrin, 4, rue des Boudines, 1217 Meyrin

022 420 30 00, 8:00-12:00 / 13:00-17:00

Onex, 13, rue des Evaux, 1213 Onex

022 420 36 00, 9:00-12:30 / 13:30-17:00

34 Pâquis, 28, rue Amat, 1202 GE. 022 420 68 00

8:30-12:30 / 13:30-17:30

35 Saint-Jean/Charmilles, 23, avenue des Tilleuls

1203 GE, 022 420 66 00, 8:00-12:00/13:00-17:00

36 Servette/Petit-Saconnex, 91, rue de la Servette

1202 GE, 022 420 69 00, 8:00-12:00/13:00-17:00

Trois-Chêne, ch. de la Montagne 136

1224 Chêne-Bougeries, 022 420 44 00

8:00-12:00/13:00-17:00

37 Jonction, 2, boulevard Carl-Vogt, 1205 GE

022 420.63.00, 8:30-12:30/13:30-17:30

38 Plainpalais/Acacias, 46, rue de Carouge, 1205 GE

022 420 67 00, 8:00-12:00 / 13:00-17:00

Vernier, 4, chemin de l'Etang, 1219 Châtelaine

022 420 34 00, 8:30-12:30/13:30-17:30

Vernier*, 18, rue du Grand-Bay, 1220 Avanchets

022 420 35 50, 8:30-12:30/13:30-17:30

Vernier*, Av. du Lignon 78, 1219 Le Lignon

022 420 35 00, 8:30-12:30/13:30-17:30

Versoix, 5, ch. de Versoix-la-Ville, 1290 Versoix

022 420 48 00, 8:30-12:30/13:30-17:30

*antenne supplémentaire - GE = Genève

www.hospicegeneral.ch/notre-institution/contacts/

lieux-ouverts-au-public.html

N.B. les CASS non numérotés sont situés hors carte.

Pour savoir à quel centre des CASS vous adresser,

cliquer sur:

[www.hospicegeneral.ch/no-cache/notre-institution/](http://www.hospicegeneral.ch/no-cache/notre-institution/contacts/a-quel-centre-sadresser.html)

contacts/a-quel-centre-sadresser.html

04 INTERPRÉTARIAT COMMUNAUTAIRE

LANGUE DES SIGNES

Les personnes qui s'expriment par le biais de la langue des signes peuvent également recourir à:

PROCOM Service d'interprètes 46, Chemin du

Couchant, 1007 Lausanne tél: 021 625 88 22

fax: 021 625 88 24 télécrit: 021 625 88 23

www.procom-deaf.ch

Relais téléphonique pour sourds/entendants:

0844 844 051 (sourds) 0844 844 061 (entendants)

LANGUES ETRANGERES

Il existe à Genève un service d'interprétariat communautaire professionnel - facilité par la Croix-Rouge genevoise - qui permet une communication efficace entre les professionnels des services publics et les migrant-e-s. Les interprètes communautaires sont des professionnels qui traduisent consécutive-

01 ARRIVEE A GENEVE

C AIDES DIVERSES

ment en situation de dialogue les propos des migrant-e-s et ceux des professionnel-le-s de ces services: un-e infirmier/ère lors d'une visite médicale, un-e enseignant-e lors de l'entretien avec les parents d'élèves, un-e conseiller/ère en orientation pour connaître les voies de formation pour un nouveau métier, etc. Les institutions signataires d'une convention avec la Croix-Rouge genevoise font appel aux interprètes. Les prestations des interprètes communautaires sont facturées au prix de 73.50.-francs de l'heure, déplacements compris (la 1^{ère} heure doit être réglée intégralement même si elle n'est pas complète). L'interprète vient à l'entrevue avec une feuille de décompte qu'il ou elle doit remplir.

Les institutions suivantes font appel aux interprètes communautaires de la Croix-Rouge genevoise: les Hôpitaux Universitaires de Genève - HUG, le Département de l'Instruction publique - DIP, Appartenances-Genève, Caritas, le Centre de consultation pour victimes d'infraction LAVI, Pro Senectute, ALLIANZ Suisse, Solidarités-femmes, le Bureau Romand d'Expertises Médicales (BREM), Pro Infirmis, etc.

Important: pour interpréter correctement dans le cadre des services publics, le fait de s'exprimer en français et dans une autre langue ne suffit pas. Les interprètes communautaires disposent de connaissances spécifiques des systèmes de santé, des affaires sociales et de l'éducation en Suisse et dans le canton de Genève. Le recours à des proches ou ami-e-s des parents pour servir d'interprètes doit être limité: ces personnes ne sont pas des interprètes, rien ne permet d'attester qu'elles traduisent de manière correcte et impartiale. Ne demandez jamais à un enfant d'interpréter car c'est le confronter à trop de responsabilités et de pouvoir.

Les 96 interprètes communautaires peuvent traduire dans les langues suivantes:

Albanais, allemand, amharique, anglais, arabe, arménien, azéri, bengali, bilen, bosniaque, bulgare, chinois (mandarin), comorien, créole portugais, dioula bambara, espagnol, fang, farsi (persan), hindi, finlandais, géorgien, harari, hongrois, italien, japonais, kazak, kikongo, kinyarwanda (Rwanda), kirghiz, kurde kurmandji (parlé en Turquie, Syrie, au Nord-Ouest de l'Irak connu sous le nom de Bahdini), kurde sorani (parlé en Iran, Irak-région de Suleymanieh et d'Arbil), kurde zazaki (parlé uniquement en Turquie), lingala, macédonien, malais, malayalam, malgache, mandingue, mongol, népalais, ourdou (urdu), ouzbek, ouïgour, pachto, penjabi, persan (farsi), peul (fulah), portugais, romani, roumain, russe, serbo-croate, suédois, swahili, tagalog, tamoul, thaï, tibétain, tigrè, tigrigna, turc, ukrainien, vietnamien, wolof.

Cette liste est disponible aux adresses suivantes:

28 **Interprétariat communautaire**
(Croix-Rouge genevoise), route des Acacias 9
1211 Genève 4, 022 304 04 91
interpretes@croix-rouge-ge.ch
Lignes tramway TPG 15 ou 17: arrêt Acacias
INTERPRET Monbijoustr. 61, 3007 Berne
Tél.: 031 351 38 28 Fax: 031 351 38 27
www.inter-pret.ch
coordination@inter-pret.ch

05 LISTE DES COMMUNES

01 **Aire-la-Ville**, Rue du Vieux-Four 37
1288 Aire-la-Ville, 022 757 48 29
www.aire-la-ville.ch

02 **Anières**, Route de la Côte d'Or 1
1247 Anières, 022 751 11 45
www.anieres.ch

03 **Avully**, Chemin des Tanquons 40
1237 Avully, 022 756 92 50
www.avully.ch

04 **Avusy**, Route du Creux-du-Loup 42
Sézegnin, 1285 Athenaz, 022 756 17 33
www.avusy.ch

05 **Bardonnex**, Route de Cugny 99
(Commanderie), 1257 Compesières
022 721 02 20, www.bardonnex.ch

06 **Bellevue**, 329, Route de Lausanne
1293 Bellevue, 022 959 88 20, 022 959 88 21
www.bellevue.ch

07 **Bernex**, Rue de Bernex 313, c.p. 371
1233 Bernex, 022 850 92 92, www.bernex.ch

08 **Ville de Carouge**, Place du Marché 14
1227 Carouge, 022 307 89 87
www.carouge.ch

09 **Cartigny**, Chemin de la Bergerie 18
1236 Cartigny, 022 756 12 77
www.cartigny.ch

10 **Céligny**, Route de Crans 1, 1298 Céligny
022 776 21 26, www.celigny.ch

11 **Chancy**, Route de Valleiry 4, c.p. 45
1284 Chancy, 022 756 90 50, www.chancy.ch

12 **Chêne-Bougeries**, Route de Chêne 136
c.p. 160, 1224 Chêne-Bougeries
022 869 17 17, www.chene-bougeries.ch

13 **Chêne-Bourg**, Avenue Petit-Senn 46
c.p. 148, 1225 Chêne-Bourg, 022 869 41 10
www.chene-bourg.ch

14 **Choulex**, Chemin des Briffods 13
1244 Choulex, 022 750 15 39, www.choulex.ch

15 **Collex-Bossy**, Route de Collex 199
1239 Collex-Bossy, 022 774 19 95
www.collex-bossy.ch

16 **Collonge-Bellerive**,
Chemin du Château-de-Bellerive 1
1245 Collonge-Bellerive, c.p. 214
1222 Vézenaz, 022 722 11 50
www.collonge-bellerive

17 **Cologny**, Route de la Capite 24, c.p. 86
1223 Cologny, 022 737 49 49, www.cologny.ch

18 **Confignon**, Chemin de Moulaz 2
1232 Confignon, 022 850 93 93
www.confignon.ch

19 **Corsier**, Route du Lac 70, c.p. 3
1246 Corsier, 022 751 90 60, www.corsier.ch

20 **Dardagny**, Route du Mandement 520
1283 Dardagny, 022 754 12 30
www.dardagny.ch

21 **Genève**, Direction générale, Palais Eynard
Rue de la Croix-Rouge 4, 1211 Genève 3
022 418 29 00, www.ville-ge.ch

22 **Genthod**, Rue du Village 37, 1294 Genthod
022 774 12 80, www.genthod.ch

②③ **Grand-Saconnex**, Route de Colovrex 18
1218 Grand-Saconnex
www.grand-saconnex.ch

②④ **Gy**, Route de Gy 164, 1251 Gy
022 759 15 33, www.mairie-gy.ch

②⑤ **Hermance**, Rue de l'Eglise 1
1248 Hermance, 022 751 13 90
www.hermance.ch

②⑥ **Jussy**, Route de Jussy 312, c.p. 125
1254 Jussy, 022 759 91 11, www.jussy.ch

②⑦ **Laconnex**, Rue de la Maison-Forte 11
1287 Laconnex, 022 756 15 69
www.laconnex.ch

②⑧ **Ville de Lancy**, Route du Grand-Lancy 41
1212 Grand-Lancy, 022 706 15 11
www.lancy.ch

②⑨ **Meinier**, Route de Gy 17, 1252 Meinier
022 722 12 12, www.meinier.ch

③⑩ **Meyrin**, Rue des Boudines 2, c.p. 367
1217 Meyrin 1, 022 782 82 82, www.meyrin.ch

③① **Onex**, Chemin Charles-Borgeaud 27
1213 Onex, 022 879 59 59 www.onex.ch

③② **Perly Certoux**, Route de Certoux 51
1258 Perly-Certoux, 022 721 02 50
www.perly-certoux.ch

③③ **Plan-les-Ouates**,
Route des Chevaliers-de-Malte 3, c.p. 17
1228 Plan-les-Ouates, 022 884 64 00
www.plan-les-ouates.ch

③④ **Pregny Chambesey**, Route de Pregny 47
1292 Chambésy, 022 758 98 41
www.pregny-chambesey.ch

③⑤ **Presinge**, Route de Presinge 116
1243 Presinge, 022 759 12 52, 022 759 20 33
www.presinge.ch

③⑥ **Puplinge**, Rue de Graman 68-70
1241 Puplinge, 022 860 84 40
www.puplinge.ch

③⑦ **Russin**, Place du Mandement 1
1281 Russin, 022 754 90 00, www.russin.ch

③⑧ **Satigny**, Rampe de Chouilly 17
1242 Satigny, 022 753 90 40, www.satigny.ch

③⑨ **Soral**, Route du Creux-de-Boisset, 23
1286 Soral, 022 756 18 43, www.soral.ch

④⑩ **Thônex**, Chemin du Bois-Des-Arts 58
c.p. 264, 1226 Thônex, 022 869 39 00
www.thonex.ch

④① **Troinex**, Grand-Cour 8, 1256 Troinex
022 784 31 11, www.troinex.ch

④② **Vandœuvres**, Route de Vandœuvres 104
1253 Vandœuvres, 022 750 14 18
www.vandoeuvres.ch

④③ **Vernier**, Rue du Village 9, c.p. 520
1214 Vernier, 022 306 06 06, www.vernier.ch

④④ **Versoix**, Route de Suisse 18, 1290 Versoix
022 775 66 00, www.versoix.ch

④⑤ **Veyrier**, Place de l'Eglise 7, 1255 Veyrier
022 899 10 10, www.veyrier.ch

BIENVENUE
A GENEVE
02 INSTALLATION
A GENEVE

APRÈS AVOIR EFFECTUÉ VOTRE ANNONCE D'ARRIVÉE AUPRÈS DE L'OCP – OU D'AUTRES DÉMARCHES PRIORITAIRES – DANS LE DÉLAI IMPARTI, VOUS POURRIEZ AVOIR BESOIN DE CERTAINES INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES, PAR EXEMPLE UNE FOIS QUE VOUS AUREZ CONTRACTÉ UNE ASSURANCE MALADIE, TROUVÉ UN APPARTEMENT OU UN TRAVAIL, OU ENCORE INSCRIT VOTRE ENFANT À L'ÉCOLE. VOUS TROUVEREZ BON NOMBRE DE CES INFORMATIONS DANS CE CHAPITRE.

A Introduction sur Genève

B Informations complémentaires

(3 premiers mois)

C Démarches suivantes (dès le 3^e mois)

A INTRODUCTION SUR GENÈVE	P.32
B INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES (3 PREMIERS MOIS)	
01 Transports publics (suite)	P.33
02 Santé (suite)	P.34
03 Logement (suite)	P.35
04 Travail (suite).....	P.40
05 Crèches – parascolaire	P.43
06 Etudes postobligatoires	P.47
07 Cours de français	P.49
08 Factures, paiements	P.50
C DÉMARCHES SUIVANTES (DÈS LE 3 ^e MOIS)	P.51

02 INSTALLATION A GENEVE A INTRODUCTION SUR GENEVE

AFIN DE VOUS FAMILIARISER AVEC LE CANTON DANS LEQUEL VOUS AVEZ DÉCIDÉ DE VOUS ÉTABLIR, VOICI QUELQUES INFORMATIONS INTRODUCTIVES. GENÈVE AUJOURD'HUI, C'EST: une République, qui devient le vingt-deuxième canton suisse en 1815 et qui compte environ 450'000 personnes résidant sur son territoire; un parlement, appelé le Grand Conseil, qui élabore les lois cantonales, et un gouvernement, appelé le Conseil d'Etat, qui les applique; une devise en latin: Post tenebras lux, qui signifie: Après les ténèbres, la lumière; un territoire de 245,6 km² (sans compter le lac: 32,9 km²); 4,5 kilomètres de frontières communes avec le canton de Vaud (sans compter les frontières des deux enclaves de Céligny) et 103 kilomètres avec la France (sans le lac).

Un canton qui comprend 45 communes: Genève-Ville (186'000 habitants), 38 communes urbaines (257'000 habitants): Aire-la-Ville, Anières, Avusy, Bardonnex, Bellevue, Bernex, Carouge, Cartigny, Chêne-Bougeries, Chêne-Bourg, Choulex, Collex-Bossy, Céligny (commune enclavée dans le canton de Vaud), Collonge-Bellerive, Cologny, Confignon, Corsier, Genthod, Hermance, Laconnex, Lancy, Le Grand-Saconnex, Meinier, Meyrin, Onex, Perly-Certoux, Plan-les-Ouates, Pregny-Chambésy, Presinge, Puplinge, Satigny, Soral, Thônex, Troinex, Vandœuvres, Vernier, Versoix, Veyrier) et 6 communes rurales (6200 habitants): Avully, Chancy, Dardagny, Gy, Jussy, Russin)

02 INSTALLATION A GENEVE

B INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

01 TRANSPORTS PUBLICS (SUITE)

COMMUNAUTÉ TARIFAIRE UNIRESO

Avec Unireso - une alliance de 7 entreprises de transport en commun dont les CFF et les Mouettes genevoises-, un seul billet permet de passer du tram, au bus, au train et au bateau (desservant le canton de Genève et certaines zones limitrophes).

www.unireso.com

Info mobilité Unireso, 0900 022 021 (du lundi au samedi de 7:00 à 20:00 et de 8:30 à 12:00 et de 12:30 à 17:00 le dimanche et les jours fériés, 94 centimes l'appel.)

TITRES DE TRANSPORT UNIRESO

L'abonnement mensuel valable sur le territoire du Canton de Genève est vendu 70.- francs pour un adulte ou 45.- francs jusqu'à 25 ans et dès l'âge de la retraite (64 ans pour les femmes et 65 ans pour les hommes). Il existe également des versions hebdomadaires et annuelles de cet abonnement. Les billets isolés ainsi que les cartes journalières Unireso sont disponibles aux nombreux distributeurs automatiques situés aux arrêts.

Les transports publics sont payants. Il est possible d'obtenir les titres de transport suivants:

Prix en francs

	Annuel	Mensuel	Hebdomadaire
ADULTE	650.-*	70.-	35.-
JUNIOR	450.-*	45.-	23.-
SENIOR	450.-*	45.-	23.-
TRANSMISSIBLE	1000.-	100.-	50.-

*possibilité de paiement échelonné en 10 versements

des billets aux distributeurs automatiques à proximité des arrêts de bus ou de tram.
des cartes (journalières, Cartabonus, etc.) ou **des abonnements** aux «points de vente» (dans les kiosques à journaux ou les agences TPG)

www.tpg.ch/fr/titres-de-transport

ABONNEMENTS HEBDOMADAIRES, MENSUELS ET ANNUELS

Ils existent en 4 variantes:

JUNIOR (de 6 à 25 ans)

ADULTE (dès 25 ans jusqu'à l'âge légal de la retraite)

SENIOR (dès l'âge légal de la retraite - 64 ans pour les femmes et 65 ans pour les hommes)

TRANSMISSIBLE

Les abonnements (composés d'une carte de base et d'un coupon de validation) sont personnels, sauf les abonnements transmissibles. La durée de validité des abonnements s'étend du premier jour de validité à la veille du même jour de la semaine, de l'année ou du mois suivant.

02 INSTALLATION A GENEVE

B INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

AGENCES TPG

39 **TPG Rond-Point de Rive** (lu-ve 7:00-19:00 sa 09:00-18:00), fermé dimanche et jours fériés.

40 **TPG Gare Cornavin** (lu-ve 7:00-19:00, sa 09:00-18:00), fermé dimanche et jours fériés.

41 **TPG Bachet-de-Pesay** (7:30-12:30 + 13:00-16:00), fermé samedi, dimanche et jours fériés.

Autre

42 **Association Transport et Environnement - ATE**
18, rue de Montbrillant (Îlot 13), 1201 Genève
022 734 70 64, www.ate-ge.ch
ate.geneve@bluewin.ch

02 SANTÉ (SUITE)

A Genève, diverses structures vous informent sur le système de santé et des assurances, et les possibilités offertes. Pour vous informer sur les différents services d'urgence et de consultation médicale, veuillez vous référer à la publication «les ressources genevoises dans le domaine de la santé» qui est disponible au Bureau de l'intégration des étrangers, ce pour les publics suivants:

personnes sans statut légal

requérant-e-s d'asile ou personnes avec une admission provisoire (permis N et F), requérant-e-s d'asile frappé-e-s d'une non-entrée en matière (NEM) et requérant-e-s d'asile débouté-e-s

personnes titulaires d'une autorisation de séjour (livrets C, B, L)

01 **Bureau de l'intégration des étrangers**
12, quai du Rhône (3^e étage), 1205 Genève,
022 327 84 99, integration.etrangers@etat.ge.ch
Lignes bus TPG 2, 10, 19, 20, D, K, L arrêt: Palladium

CHOIX D'UN MÉDECIN

Après avoir contracté une assurance maladie, l'une des premières choses à faire est de trouver un médecin de famille (généraliste) qui pourra également, le cas échéant, vous aiguiller vers des spécialistes en fonction des problèmes de santé dont vous souffrez (une liste de spécialistes existe également dans l'annuaire téléphonique ou sur le lien Internet ci-dessous).

43 **Association des médecins
du Canton de Genève (AMG)**

rue Micheli-du-Crest 12, 1205 Genève
022 320 84 20

Lignes bus TPG 1, 5, 7: arrêt Hôpital

www.amge.ch/amge/modules/xoopsmembers/

(médecins parlant les langues suivantes: afghan, allemand, anglais, arabe, arménien, berbère, bulgare, catalan, chinois, coréen, créole haïtien, croate, danois, espagnol, farsi (persan), finnois, flamand, grec, hébreux, hongrois, iranien, italien, japonais, kurde, langue des signes, néerlandais, norvégien, pakistanaï, polonais, portugais, romanche, roumain, russe, somali, suédois, suisse-allemand, serbo-croate, slovaque, slovène, tchèque, turc, vietnamien, yiddish)

ACHATS DE MÉDICAMENTS

Votre médecin doit vous donner une ordonnance qui vous donnera la possibilité d'acheter des médicaments à la pharmacie. Avec cette ordonnance (pour la presque totalité des médicaments), soit vous n'aurez rien à payer, soit vous payerez vous-même la facture mais vous pourrez vous faire rembourser le coût des médicaments par votre assurance. Dans ce dernier cas, il faut impérativement conserver la facture pour l'envoyer à l'assurance. Les assurances ne remboursent pas tous les médicaments. La pharmacie vous donnera plus d'information.

02 INSTALLATION A GENEVE

B INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

PHARMACIES

La majorité des médicaments sont disponibles dans les pharmacies (08:00 ou 08:30 à 18:30 - interruption de 12:15 à 13:45 environ), sur présentation d'une ordonnance signée par votre médecin, et de votre carte d'assurance maladie. Les pharmacies d'urgence (pharmacie de garde) sont ouvertes en dehors de ces heures durant la nuit (permanences). Pour trouver l'adresse de la pharmacie de garde du jour, consultez l'information affichée sur la porte de la pharmacie la plus proche de votre domicile, téléphonez aux numéros de renseignements téléphoniques (1811, 1818, 1850, 1819, 1889, 1812, 1802, 1822, etc.) ou consultez les sites suivants:

[www.pharmageneve.ch/pharmacies-de-garde/
pharmacies-de-garde/](http://www.pharmageneve.ch/pharmacies-de-garde/pharmacies-de-garde/)
www.pharmacies-geneve.ch/cad_gardes.html

REMBOURSEMENT DES FRAIS MÉDICAUX PAR L'ASSURANCE-MALADIE

En général, vous devez payer vous-même les frais médicaux (et quelquefois les frais de pharmacie). Pour que l'assurance vous rembourse ces frais, vous devez envoyer vos factures de médecin et de pharmacie (important: toujours l'original!) à votre caisse-maladie, en gardant une copie des documents envoyés. La caisse vous remboursera vos frais à 90% si vous avez déjà payé votre franchise annuelle (voir chapitre précédent). Il est très important d'envoyer vos factures à l'assurance dès leur réception car les caisses peuvent mettre plusieurs semaines ou mois pour rembourser. Pour toute demande ou renseignement complémentaire, veuillez vous adresser à votre assureur maladie.

03 LOGEMENT (SUITE)

Une fois que vous aurez trouvé un appartement (cf. chapitre 1), les informations suivantes vous seront utiles.

DROITS DES LOCATAIRES

Le loyer initial, les hausses de loyer et les résiliations de bail doivent être contestés dans un délai de 30 jours auprès de la Commission de Conciliation en matière de baux et Loyers, 7 rue des Chaudronniers, 1211 Genève 3. Des formulaires sont disponibles sur le site:

http://www.geneve.ch/tribunaux/reseignements-pratiques/Tribunal_baux_loyers.html

Pour les problèmes ou informations relevant du droit du locataire (signature du bail, paiement du loyer, prix de la location, etc.) contactez, par exemple, l'Association genevoise de défense des locataires (ASLOCA). Pour bénéficier des services offerts, il est nécessaire de devenir membre (cotisation annuelle de 55.- francs à laquelle s'ajoute une taxe d'inscription unique de 20.- francs).

14 ASLOCA - Genève, c.p. 6150, rue du Lac 12
(Eaux-Vives), 1211 Genève 6, 022 716 18 00
asloca.geneve@asloca.ch
(français, portugais, italien, espagnol, anglais et allemand).

Lignes bus TPG 1, 9, 20, 27, A, arrêt:

Place des Eaux-Vives

Ligne bus TPG 2, 6, E, G: arrêt Lac

02 INSTALLATION A GENEVE

B INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

ASSURANCE MÉNAGE

Même si vous disposez déjà d'une assurance responsabilité civile, il est vivement recommandé de contracter une assurance ménage, qui permet de couvrir de possibles dégâts causés à votre logement par le feu, l'eau, le vol et les bris de glace.

www.comparis.ch/hausrat/intro.aspx

GAZ, EAU, ÉLECTRICITÉ, CHAUFFAGE

En plus de la location de l'appartement, les locataires doivent payer séparément diverses factures: électricité, gaz. En général, l'eau et le chauffage font partie des charges, incluses ou non dans le loyer. Après avoir trouvé un appartement, et si possible au minimum 3 jours avant de s'installer, il faut s'inscrire auprès des Services Industriels de Genève (SIG) afin de bénéficier des diverses prestations.

S'inscrire: www.sig-ge.ch/particuliers/sig-au-quotidien/je-demenage-j-emmenage/j-emmenage/index.lbl
par téléphone: 0844.800.808 (tapez la touche 3)
par fax au 022 420 97 77
par e-mail à l'adresse: serviceclients@sig-ge.ch
par écrit à: SIG-Service Clients, c.p. 2777- 1211
Genève 2

Raccordement eau, électricité et gaz

Services Industriels de Genève, Service Clients SIG
0844 800 808, dépannage 24h/24h eau, électricité et gaz 022 420 88 11
www.mieuxvivresig.ch/particuliers/mieux-consommer/eco-21/index.lbl

TÉLÉPHONE, INTERNET, FAX

Il faut obligatoirement contacter Swisscom au numéro gratuit (français, allemand, italien et anglais) pour bénéficier d'une ligne téléphonique (active dans les 2-3 jours), puis louer ou acquérir un appareil téléphonique. Il est nécessaire de fournir vos nom, prénom, adresse, date de naissance, type du permis de séjour et le nom du précédent locataire de votre domicile. Une garantie de 500.- francs est demandée pour les permis F et N. Les personnes abonnées reçoivent gratuitement un annuaire téléphonique (page blanches: individus, pages jaunes: commerces), également disponible sur l'Internet (cf. ci-dessous). Des services existent également pour les sourds, malentendants, aveugles et malvoyants.

Swisscom: 0800 800 800 ou www.swisscom.com
Annuaire: www.local.ch

TÉLÉVISION, RADIO

En Suisse, l'utilisation de la télévision et de la radio est payante (redevance). La loi indique qu'il faut contacter l'entreprise mandatée pour recevoir la redevance, Billag, ceci avant la mise en fonction des appareils concernés, en signalant leur date d'entrée en fonction dans votre appartement. De plus, à Genève, mis à part la Télévision suisse romande TSR1 et TSR2 et la télévision locale genevoise Léman bleu, il est possible de bénéficier de nombreuses chaînes de télévision en langues étrangères (par ex. cf. Naxoo) pour lesquelles il faut, en plus de la redevance Billag, s'acquitter d'un abonnement. Dans tous les cas, une connexion au réseau est également nécessaire.

02 INSTALLATION A GENEVE

B INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Redevance: **Billag**, www.billag.ch 0844 834 834

www.tsr.ch

www.lemanbleu.ch

44 **Naxoo - 022 Télégenève SA, Quai du Seujet 28**

c.p. 5666, 1211 Genève 11

contact center: 0844 822 123

(lu-ve 8:00-21:00 - sa 09:00-18:00)

Lignes bus TPG 2, 10, 19, 20 arrêt: Palladium

VOISINAGE, BRUIT

L'art. 684 du code civil suisse interdit «les bruits [...] qui ont un effet dommageable et qui excèdent les limites de la tolérance que se doivent les voisins [...]». Il est notamment interdit de faire du bruit de manière excessive durant la journée (sauts d'enfants sur le plancher, déplacement persistants de meubles, télévision, radio ou musique forte ou amplifiée, traversant les cloisons) et encore moins après 21:00 et avant 07:00 (ménage, travaux de bricolage et bruits, bains – cf. le Règlement concernant la tranquillité publique et l'exercice des libertés publiques). Le dimanche et les jours fériés, les travaux de bricolage et bruits mêmes ponctuels, ainsi que l'usage d'une tondeuse à gazon, sont interdits. En cas de doute, vous pouvez commander une brochure sur les «bruits de voisinage» au 022 327 47 11 (en anglais, turc, allemand, espagnol, italien, portugais, albanais et arabe).

<http://etat.geneve.ch/dt/bruit-rayons/>

[a_votre_service-publications_concernant_bruit_rayonnements_non_ionisants-7178.html](http://etat.geneve.ch/dt/bruit-rayons/a_votre_service-publications_concernant_bruit_rayonnements_non_ionisants-7178.html)

RELATIONS DE VOISINAGE, «VOISINS, VOISINES»

Initiée par le département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports de la Ville de Genève, la fête «Voisins, Voisines», également organisée par d'autres communes, consiste,

pour leurs habitant-e-s, à inviter ses voisins et voisines à prendre un verre. Cette manifestation est une excellente occasion de faire mieux connaissance avec vos voisins et de vous intégrer un peu mieux dans votre environnement en favorisant le dialogue et la convivialité.

www.ville-ge.ch/immeublesenfete/home.html

CONCIERGE, SERVICE D'IMMEUBLE, MÉDIATION

Pour tous les problèmes concernant les panes, l'entretien de l'immeuble, le plus simple est de contacter le concierge ou le service d'immeuble, dont le rôle est de régler ces problèmes. Pour les problèmes de voisinage (bruit, etc.), s'il est impossible de dialoguer avec vos voisins, il est également possible de faire appel à votre concierge ou à des services de médiation.

45 **Association genevoise pour la médiation de quartier (AsMéd-GE), 3, rue du Village-Suisse**

1205 Genève

www.mediation-de-voisinage.ch

Lignes bus TPG 2, 10, 19, 20 arrêt: Palladium

PARTAGE D'APPARTEMENT, SOUS- OU COLOCATION

En général, il est possible de partager un appartement à plusieurs personnes, ou de sous-louer un appartement, mais à certaines conditions. Pour la sous-location, il est nécessaire de contacter la régie afin de l'informer du nombre de personnes résidant dans l'appartement, afin d'avoir une autorisation officielle (par écrit). Les colocataires sont coresponsables de

02 INSTALLATION A GENEVE

B INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

l'appartement loué. Le prix de la sous-location ne doit pas dépasser le loyer fixé dans le bail (sauf si l'appartement est meublé).

www.sr-ge.ch/pdf/ConsFrancais.pdf
ou www.sr-ge.ch/pdf/ConsAnglais.pdf

ACHATS DE MEUBLES

Vous trouverez dans l'annuaire téléphonique ou sur l'Internet la liste de très nombreux magasins de meubles modernes ou anciens à presque tous les prix. Nous n'indiquons ci-dessous que les adresses où il est possible d'acheter des meubles usagés à moindre coût.

46 **Marché aux puces, Plaine de Plainpalais,**
sa + me 08:00-18:00 (excepté en cas de pluie)

Lignes bus TPG 1 arrêt: Plainpalais

Lignes tram TPG 12, 13, 14, 15, 17 arrêt: Plainpalais

47 **Caritas Genève, brocante la Fouine**

19, ch. de la Milice, Plan-les-Ouates

Tél. 022 884 99 99 (ma, me, ve 13:00-17:30

je 10:00-18:00 sa 10:00-17:00)

Lignes tram TPG 13 ou 17: arrêt Trèfle Blanc

48 **Centre social protestant - la Renfile**

de Vernier, ch. de la Renfile, 1214 Vernier, 022 341

13 02, (ma-sa 10:00-17:00).

Lignes bus TPG 6, 19, 23, 52 arrêt: Renfile

49 **Centre social protestant - la Renfile**

Plan-les-Ouates, ch. de la Cartouchière

1228 Plan-les-Ouates, 022 794 55 40

lu-sa 10:00-17:00

<http://www.csp.ch/ge/brocantes/boutiques.php>

Lignes tram TPG 13 ou 17: arrêt Trèfle Blanc

50 **Emmaüs, route de Drize 5, Rondeau de Carouge**

1227 Carouge, 022 342 39 59 ou 022 301 57 57

lu-ve 13:30-17:30, sa 09:00-16:30.

<http://www.emmaus-ge.ch/html/geneve.html>

Lignes bus TPG 41, 44, 45, 48 arrêt: Carouge

Lignes tramway TPG 12, 13, 14 arrêt: Carouge

ORDURES ET DÉCHETS MÉNAGERS

Les ordures non recyclables sont collectées dans des sacs poubelle gris-noir qu'on peut acquérir dans les supermarchés. Il faut les déposer dans les containers ou collecteurs de l'immeuble que votre concierge vous indiquera. Plusieurs communes, comme par exemple la Ville de Genève, disposent d'un Calendrier très pratique mentionnant les jours et heures de levée des déchets.

le Service de l'information et de la communication

022 327 47 11

www.geneve.ch/diae/environnement/guide_dechets/homed.html

http://energie-environnement.ch/info_pdf/

01f_poubelle.pdf

www.plan-les-ouates.ch/files/TousMenages04.pdf

DÉCHETS SPÉCIAUX

Les déchets spéciaux (produits chimiques, thermomètres au mercure/gallium, huiles minérales, médicaments, tubes fluorescents, ampoules longue durée, batteries de véhicules) doivent impérativement être rapportées soit à l'espace récupération du Site-de-Châtillon ou au quai de chargement de la Jonction, soit au lieu d'achat: pharmacie, droguerie, quincaillerie, grande surface de bricolage, magasin spécialisé, etc.

02 INSTALLATION A GENEVE

B INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

51 Espace récupération du Site-de-Châtillon,

route d'Aire-la-Ville, 1233 Bernex, 022 727 05 22

Lu-ve: 14:30-19:30, sa-di 9:30-17:00

Lignes bus TPG 2, K, 19, 42, S: arrêt Bernex-Place

52 Quai de chargement de la Jonction,

route des Péniches (sous le Bois-de-la-Bâtie)

1205 Genève, 022 792 02 58,

lu-ma-je-ve 13:15-16:15, mercredi: 07:00-16:15

Lignes tram TPG 2, 10, 11, 19, 20, D, K, L arrêt: Bâtie

PAPIER, VERRE, ALUMINIUM, PILES

Les papiers et cartons sont collectés un jour fixe par semaine (contacter le Service de l'information pour connaître les dates) et doivent être déposés devant l'entrée de l'immeuble la veille de cette date ou dans les containers mis à disposition par la régie dans certains immeubles. Pour les déchets en verre ou en aluminium et les piles ou batteries, il existe des containers spéciaux situés près de votre domicile. Votre concierge pourra vous donner plus de détails.

Service de l'information et de la communication

(022 327 47 11)

www.geneve.ch/diae/environnement/guide_dechets/homed.html

PLASTIQUES «PET» OU «PE»

Pour les bouteilles ou récipients vides en plastique «PET» ou plastique blanc «PE» il existe des containers (jaune et bleu) de récupération dans certains supermarchés ou des containers publics (demander à votre concierge ou votre commune).

www.geneve.ch/diae/environnement/guide_dechets/pet.html

DÉCHETS ORGANIQUES: NOURRITURE, VÉGÉTAUX, ETC.

Les déchets organiques, végétaux et de nourriture (les déchets compostables) peuvent être collectés dans des sacs et poubelles verts (disponibles dans les commerces). Dans certains immeubles, il existe des containers verts séparés où on peut déposer ces déchets.

www.geneve.ch/diae/environnement/guide_dechets/compost.html

DÉCHETS ENCOMBRANTS ET EMBARRASSANTS

En cas de déménagement, par exemple (cf. ci-dessous), les déchets encombrants et embarrassants (sofas, tables, lampes, chaises, cuisinières, matelas, etc.) peuvent être collectés gratuitement par le service officiel de la Ville de Genève (la Voirie). Il existe des sites cantonaux de récupération, dont le Site-de-Châtillon (cf. «déchets spéciaux» ci-dessus). Les objets en bon état peuvent également être récupérés par le Centre social protestant, Caritas ou Emmaüs qui les revendent dans leurs boutiques de 2^e main.

Ville de Genève (la Voirie): 0800 224 222 - gratuit

Canton: www.jerecycle.ch/espacetri.ch/info.html

Caritas Genève, service gratuit de ramassage à domicile, 022 884 99 99, secondemain@caritas-ge.ch

Centre social protestant, 022 884 38 00, ramassage@csp-ge.ch

50 **Emmaüs, rte de Drize 5, Rondeau de Carouge**

1227 Carouge, 022 342 39 59 ou 022 301 57 57

lu-ve 13:30-17:30, sa 09:00-16:30.

www.emmaus-ge.ch/html/geneve.html

Service de l'information et de la communication

022 327 47 11

www.geneve.ch/diae/environnement/guide_dechets/tout.html

O2 INSTALLATION A GENEVE

B INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

DÉCHETS ÉLECTRONIQUES OU ÉLECTROMÉNAGERS

Les déchets électroniques ou électroménagers (radios, télévisions, baladeurs, aspirateurs, mixers, ordinateurs, congélateurs, réfrigérateurs, etc.) doivent être transportés dans un magasin d'électronique ou d'électroménager. Ces magasins sont obligés d'accepter ces déchets électroniques même si vous n'y achetez rien.

www.geneve.ch/diae/environnement/guide_dechets/menage.html

DÉMÉNAGEMENT

En cas de déménagement, il faut avertir toutes les instances contactées lors de l'emménagement, pour leur signaler le changement d'adresse, et, le cas échéant, la cessation d'abonnements: le Service des étrangers et confédérés, la Poste de votre quartier, Swisscom et vos autres compagnies de téléphone, les Services Industriels de Genève (eau, électricité, etc.), le cas échéant, le service des automobiles et de la navigation, vos compagnies d'assurance, vos banques, les écoles de vos enfants, les journaux auxquels vous êtes abonnés, et en général les personnes, organismes ou associations avec lesquels vous êtes en relation. La poste de votre quartier dispose de cartes pré-imprimées spécialement à cet effet.

02 *le Service des étrangers et confédérés (Office cantonal de la population)*

route de Chancy 88, 1213 Onex, 022 546 48 88
(9:00-15:30) www.geneve.ch/ocp
Lignes bus TPG 2, 19, K ou L: arrêt Bandol

www.mieuxvivre.ch/particuliers/sig-au-quotidien/je-demenage-j-emmenage/j-emmenage/index.lbl
www.mieuxvivre.ch/particuliers/sig-au-quotidien/je-demenage-j-emmenage/je-demenage/index.lbl

www.swisscom.ch/res/kundencenter/meine_daten/umzug/index.htm?languageId=fr
www.poste.ch/fr/index/uk-privatkunden/pm_versand_inland_pk/pm-umzugservice.htm

04 TRAVAIL (SUITE)

En complément des informations fournies dans le cadre de votre recherche de travail (cf. chapitre 1), voici des informations qui pourraient vous être utiles. Vous trouverez les informations concernant le chômage dans la troisième partie de cette brochure, étant donné que la durée habituelle de travail donnant droit au chômage est d'une année (il y a des exceptions: par exemple les ressortissant-e-s UE ayant travaillé en Europe pendant une année au moins durant les deux ans précédant son inscription en Suisse et au moins 1 jour en Suisse. Renseignez-vous à l'Office cantonal de la population). Attention: le travail au noir ne donne pas droit au chômage et est même passible d'amende.

53 *Office cantonal de l'emploi, Centre d'accueil et d'inscription Rue des Glacis-de-Rive 6, c.p. 3938
1211 Genève 3, 8:00-12:30 et 13:30-17:00*

022 546 37 80 oce@etat.ge.ch

Lignes bus TPG 1, 20, 27: arrêt Terrassière

Lignes tramway TPG 12, 16, 17: arrêt Terrassière

CONTRAT DE TRAVAIL

En général, les relations entre employé-e-s et employeurs/euses sont réglementées par un contrat de travail (sinon, le code des obligations s'applique). Le contrat - signé par les 2 parties - fixe le montant du salaire, les conditions et heures de travail, le nombre de jours de vacances, etc. En cas de conflit ou de non-respect du contrat de travail, contactez les adresses ci-dessous (syndicats ou associations). Il peut également être utile de contacter ces derniers avant de signer un contrat, car il

02 INSTALLATION A GENEVE

B INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

existe des conventions collectives de travail et très souvent un salaire minimum pour la branche. Nous ne donnons ci-dessous que les adresses des syndicats généralistes. Mais en tant qu'organisation faîtière, la CGAS pourra vous rediriger, le cas échéant, vers les syndicats de la branche dans laquelle vous aurez trouvé un travail.

54 SIT, 16, rue des Chaudronniers, c.p. 3287

1211 Genève 3, 022 818 03 00

Lignes bus TPG 36: arrêt Saint Antoine

55 UNIA, 5 chemin Surinam, c.p. 288

1211 Genève 13, geneve.unia.ch, geneve@unia.ch
022 949 12 00

Lignes bus TPG 6, 10, 11, 19: arrêt Charmilles

56 SYNA, secrétariat régional, rue Caroline 24

c.p. 1211 Genève 24, 022 304 86 00

<http://geneve.syna.ch>, geneve@syna.ch

Lignes tramway TPG 15 ou 17: arrêt Acacias

57 Communauté genevoise d'action syndicale

(CGAS), rue des Terreaux-du-Temple 6

1201 Genève, 022 731 84 30

Lignes tramway TPG 13, 14, 15, 16: arrêt Isaac Mercier

Lignes bus TPG 7: arrêt Isaac Mercier

58 Trialogue, av. de la Forêt 11, 1202 Genève

022 340 64 80, trialogue@infomaniak.ch

www.letrialogue.com

Lignes bus TPG 3, 11, 29: arrêt Servette

Lignes tramway TPG 14 ou 16: arrêt Servette

ASSURANCE ACCIDENT

Toute personne travaillant au moins 8 heures par semaine doit être assurée par son employeur en cas d'accident (professionnel et non professionnel). Vous pouvez demander à votre employeur ou votre employeuse le nom de la compagnie qui vous assure pour ce risque. Les bénéficiaires de l'assurance chômage sont aussi automatiquement assuré-e-s pour les accidents. Les personnes n'ayant pas de travail ou d'activité professionnelle sont dans l'obligation de souscrire une assurance accident auprès de leur assurance maladie.

03 Service de l'assurance-maladie (SAM)

route de Frontenex 62, 1207 Genève, 022 546 19 00

(lu-ve 9:00-12:00 et 13:30-16:00, sam@etat.ge.ch)

www.geneve.ch/social/assurance/welcome.html

www.suva.ch

http://etat.geneve.ch/df/ope/faq_ope

[jsp?id=585&id1=554](http://etat.geneve.ch/df/ope/faq_ope.jsp?id=585&id1=554)

Lignes tramway TPG 12, 16, 17: arrêt Amandolier

Lignes bus TPG A, 9: arrêt Montchoisy

INSERTION PROFESSIONNELLE DES PERSONNES MIGRANTES

Il existe à Genève plusieurs associations ou organismes s'occupant de l'insertion professionnelle des personnes migrantes.

**05 REFLETS: Réfugiés – Emploi – Formation – Et -
Tremplin Social**, Caritas Genève, rue de Carouge 53

c.p. 75, 1211 Genève 4, 022 708 04 44

www.caritas-geneve.ch

Lignes tramway TPG 12 ou 13 ou 14:

arrêt Pont d'Arve

Lignes bus TPG 1: arrêt Pont d'Arve

06 Association découvrir association pour

l'intégration professionnelle des femmes migrantes

qualifiées à Genève, Route des Acacias 25,

1227 Acacias 022 304 48 65, 076 261 07 07

E-mail: association.decouvrir@gmail.com

15 Femme & Emploi, 1, rue des Gazomètres

(accès: quai du Rhône ou bd Saint-Georges)

1205 Genève, 022 327 79 30

femme.emploi@etat.ge.ch, lu-ve: 13h30-17h30

Lignes bus TPG 2, 10, 19, 20, D, K, L arrêt: Palladium

59 Ici-formation, 13 avenue Vibert, 1227 Carouge

079 627 52 50, 022 301 52 94

www.camarada.ch/IciFormation.htm

i.formation@camarada.ch

Lignes bus TPG 11, 21, 22, 48: arrêt Tours de Carouge

Lignes tramway TPG 12, 13, 14: arrêt Marché

02 INSTALLATION A GENEVE

B INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

60 Femmes & Profession, av. Ste-Clotilde 9

1205 Genève, femmesetprof@bluewin.ch

www.femmesetprofession.ch

022 320 64 14, 079 509 81 90

Ligne bus TPG 32: arrêt Sainte Clotilde

61 Réalise, rue Viguet 8, 1227 Les Acacias

Genève, 022 308 60 10

info@realise.ch, www.realise.ch

Ligne bus TPG D: arrêt François Dussaud

Ligne bus TPG 2, 19, 20, K, L arrêt: Quidort

62 Œuvre suisse d'entraide ouvrière, OSEO

Genève, 34 bis, rue du Môle, 1201 Genève

022 716 59 00, www.oseo-ge.ch, oseo@oseo-ge.ch

Lignes tramway TPG 13 ou 15: arrêt Môle

63 Voie F (femmes), bd. St-Georges 72

1205 Genève, 022 320 51 15, formation@voief.ch

www.voief.ch

Lignes tramway TPG 13, 14 ou 15: arrêt Cirque

Lignes bus TPG 1: arrêt Cirque

64 F-information, 67 rue de la Servette, c.p. 128

1211 Genève 7, 022 740 31 00

www.f-information.org, femmes@f-information.org

Lignes tramway TPG 14 ou 16: arrêt Poterie

Lignes bus TPG 3: arrêt Poterie

DROIT DU TRAVAIL, SYNDICATS, AIDES DIVERSES

Il existe à Genève plusieurs syndicats défendant les droits des travailleurs et travailleuses, en général ou selon leur profession. La Communauté genevoise d'action syndicale (CGAS) regroupe la totalité de ces syndicats, qu'ils soient généralistes (SIT, UNIA, SYNA, etc.) ou non. Diverses associations contribuent également à aider les personnes qui sont à la recherche d'un travail (Trialogue, l'ADC, etc.).

Par ailleurs, l'UAPG (Union des associations patronales genevoises) regroupe tous les syndicats patronaux sur le territoire genevois.

57 Communauté genevoise d'action syndicale

(CGAS), Rue des Terreaux-du-Temple 6

1201 Genève, 022 731 84 30

Lignes tramway TPG 13, 14, 15, 16: arrêt Isaac Mercier

Lignes bus TPG 7: arrêt Isaac Mercier

58 Trialogue, av. de la Forêt 11, 1202 Genève

022 340 64 80, trialogue@infomaniak.ch

www.letrialogue.com

Lignes bus TPG 3, 11, 29: arrêt Servette

Lignes tramway TPG 14, 16: arrêt Sevette

65 Association de Défense des Chômeurs

et Chômeuses (ADC), rue Saint-Laurent 8

1207 Genève, 022 700 50 60, 022 700 51 47

info@adc-ge.ch, www.adc-ge.ch

Ligne tramway TPG 12,16, 17: arrêt Terrassière

Ligne bus TPG 1, 20, 27: arrêt Terrassière

66 UAPG (Union des Associations Patronales

Genevoises), 98, rue de Saint-Jean, 1211 Genève 11

022 715 32 41, www.uapg.ch, uapg@uapg.ch

Lignes tramway TPG 13, 14, 15, 16:

arrêt Isaac Mercier

Lignes bus TPG 7: arrêt Isaac Mercier

EMPLOIS DE PROXIMITÉ:

CHÈQUE SERVICE

De nombreuses personnes exercent à Genève une activité salariée au sein de ménages privés. Ces emplois sont qualifiés «de proximité» et regroupent des activités telles que travaux ménagers, jardinage, garde d'enfants ou autres services à la personne. Ces emplois, comme toutes les activités salariées, doivent être déclarées aux assurances sociales et à l'administration fiscale, afin que la personne employée puissent bénéficier de ces assurances (AVS/ AI/APG/AC/AMat, Assurance accident, voire LPP).

02 INSTALLATION A GENEVE

B INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Comme l'affiliation implique de nombreuses démarches administratives, Chèque Service facilite la tâche des employeurs/euses en effectuant les démarches pour eux. Important: le chèque service ne tient pas lieu d'autorisation de séjour et de travail. Le système fonctionne ainsi:

- 1) L'employeuse ou l'employeur paie le salaire net directement à son employé-e.
- 2) L'employeuse ou l'employeur annonce à Chèque service le salaire versé.
- 3) Chèque service affine l'employé-e aux assurances sociales, calcule, collecte et paye les cotisations sociales.

Chèque service, c.p. 36, 1213 Petit-Lancy

022 301 73 16, information@chequeservice.ch

www.chequeservice.ch

Communes genevoises, www.geneve-communes.ch

54 **SIT**, 16, rue des Chaudronniers, c.p. 3287

1211 Genève 3, 022 818 03 00

Lignes bus TPG 36: arrêt Saint Antoine

55 **UNIA**, 5 chemin Surinam, c.p. 288,

1211 Genève 13, geneve.unia.ch, geneve@unia.ch

022 949 12 00

Lignes bus TPG 6, 10, 11, 19: arrêt Charmilles

56 **SYNA**, secrétariat régional, rue Caroline 24

c.p. 1211 Genève 24, <http://geneve.syna.ch>

geneve@syna.ch, 022 304 86 00

Lignes tramway TPG 15 ou 17: arrêt Acacias

05 CRÈCHES – PARASCOLAIRE

REGROUPEMENT FAMILIAL, PERMIS POUR LES ENFANTS

Les enfants de nationalité étrangère du conjoint d'un-e ressortissant-e suisse ou titulaire d'un permis B ou C ont le droit, à certaines conditions (notamment avoir moins de 18 ans, être célibataire et vivre dans le même ménage) d'obtenir une autorisation de séjour au titre du regroupement familial.

Le regroupement familial d'enfants de 0 à 11 ans doit être demandé dans les 5 ans. Pour les enfants de plus de 12 ans, le regroupement doit intervenir dans un délai de 12 mois depuis l'établissement du lien familial ou l'octroi de l'autorisation de séjour ou d'établissement.

STRUCTURES D'ACCUEIL CONTINU DES ENFANTS (TEMPS PLEIN OU PARTIEL)

Les parents qui le désirent disposent de plusieurs possibilités pour faire garder leur enfant (de 0 à 4-6 ans): crèches, jardins d'enfants, garderies, mamans de jour, à plein temps ou à temps partiel. L'inscription se fait pour une année scolaire. Votre enfant peut être gardé tous les jours de la semaine ou une partie seulement. Les horaires sont en général de 7:00 à 18:30. Attention, il n'y a actuellement pas assez de places disponibles par rapport à la demande. Il faut donc contacter très rapidement les personnes ou structures concernées, et, en Ville de Genève, le Bureau d'Information Petite Enfance (BIPE), déjà durant la grossesse. Prix des crèches subventionnées par la Ville de Genève: 245 à 1 636 francs par mois pour une garde à plein temps - maximum 5 jours par semaine - fonctionnaires internationaux 327

O2 INSTALLATION A GENEVE

B INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

à 2045 francs par mois. Prix pour les jardins d'enfants subventionnés: de 45 francs à 720 francs par mois (5 demi-journées par semaine sans repas) dès 2 ans jusqu'à 4 ans et demi (souvent fermés le mercredi). Le prix est fonction du salaire des parents, et peut donc varier sensiblement. Les «mamans de jour» gardent entre 4 et 5 enfants (vous devrez amener votre enfant à son domicile), avec possibilité de prendre le repas de midi (prix: en général de 4-6 francs/heure, par enfant, sans repas).

Pour les personnes domiciliées ou qui travaillent en Ville de Genève:

67 BIPE (bureau d'information de la petite enfance), rue du Cendrier 8, tél. 022 321 22 23

Permanence tél. lundi 14h-17h, mardi au vendredi 9h30-12h et 14h-17h. Accueil: mardi au vendredi 12h à 17 h (lundi jusqu'à 18h)

Lignes bus TPG 6 ou 8 ou 27 ou 29: arrêt Mont-Blanc
www.ge.ch/structures_accueil/inscrire.asp
www.ge.ch/structures_accueil

Koala, 022.349.30.66, www.koala-ge.ch
(pour Anières, Trois-Chênes, Collonge, Vézenaz Jussy, Puplinge, Vandœuvres, Gy, Meinier, Corsier Choulex)

Lignes bus TPG C ou 31: arrêt Mon-Ideé

Lignes bus TPG 31: arrêt Jumelles

Onex-Familles, av. des Grandes-Communes 68, 022 870 10 80, Lu-ma, jeu-ve, 9:00-11:00 ou sur rdv (Onex)

Lignes bus TPG 10: arrêt Evaux

Le Nid, 022.785.43.26, www.lenid.ch (pour Meyrin Cointrin, Satigny, Russin, Dardagny, La Plaine)

Lignes bus TPG 28 ou 29 ou 58 ou 59: arrêt Meyrin

Les Poussins, 022.342.05.28, www.poussins.ch, (Carouge, Plan-les-Ouates, Perly-Certoux, Troinex Veyrier, Bardonnex, Lancy)

Lignes bus TPG 11 ou 21 ou 22 ou 48:

arrêt Tours de Carouge

Lignes tramway TPG 12 ou 13 ou 14 : arrêt Marché

Supernounou, 022.775.66.52, www.supernounou.ch
(Versoix et région avoisinante)

Le Couffin, 022.756.09.91 (Aire-la-Ville, Avully Avusy, Cartigny, Chancy, Laconnex et Soral)

Lignes bus TPG K: arrêt Avully-Ecole

Lignes bus TPG X: arrêt Avully-Village

68 Pro Juventute Genève «Mary Poppins»

rue de l'Aubépine 1, 1205 Genève, tél. 022 328 22 27
mary-poppins@proju.ch

[www.inforfamille.ch/edito.php?](http://www.inforfamille.ch/edito.php?type=archive&a=3&editoNb=369)

[type=archive&a=3&editoNb=369](http://www.inforfamille.ch/edito.php?type=archive&a=3&editoNb=369)

Maman de jours - ou famille d'accueil:

Pro-Juventute, service de l'accueil familial

022 328 55 84, 09:00-12:00, lu-ma-je 13:30-16:00

(ou voir communes), plus d'information: www.proju.ch

Lignes tramway TPG 12, 13, 14: arrêt Augustins

STRUCTURES D'ACCUEIL PONCTUEL, OCCASIONNEL DES ENFANTS

Les parents qui le désirent disposent de plusieurs possibilités pour faire garder leur enfant (de 0 à 4-6 ans) pour une partie de la journée: haltes-garderies (durée limitée à 2-3 heures, dès l'âge de 18 mois), baby-sitters (durée limitée à quelques heures), voire certaines mamans de jour (famille d'accueil, voir Pro Juventute): possibilité de garde de 4 à 5 enfants, avec possibilité de repas de midi (prix: en général de 4-6 francs/heure par enfant, sans repas). Voir aussi les crèches dépannages. Des étudiant-e-s de l'Université peuvent également garder vos enfants (baby-sitters).

Baby-sitters: durée limitée à quelques heures.

Croix-Rouge, 022 304 04 86

69 Bureau de placement de l'Université,

4 rue de Candolle, 1211 Genève 4, 022 379 77 02
étudiant-e-s, annonces. Formulaire online 30 frs/an,
15 frs/heure jusqu'à 19h00, 13frs/heure dès 19h00.

Lignes bus TPG 3 ou 5 ou 36: arrêt Place neuve

Lignes tramway TPG 12 ou 17: arrêt Place neuve

O2 INSTALLATION A GENEVE

B INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

70 **La Madeleine des enfants,**

pl. de la Madeleine 16, 1204 Genève, 022 310 15 37
mad@ipe-ge.ch

Lignes bus TPG 2, 7, 9, 20, 29, 36: arrêt Molard

Lignes tramway TPG 12, 16, 17: arrêt Molard

71 **Halte-garderie Zone Bleue, rue du Cercle 8**

1201 Genève, 022 733 50 01

Lignes bus TPG 3, 6, 10, 19, 27, 29: arrêt Lyon

Lignes tramway TPG 14 ou 16: arrêt Lyon

68 **Pro juventute Genève «Mary Poppins»**

rue de l'Aubépine 1, 1205 Genève

tél. 022 328 22 27, mary-poppins@proju.ch

Lignes tramway TPG 12, 13, 14: arrêt Augustins

[www.inforfamille.ch/edito.php?type=archive&](http://www.inforfamille.ch/edito.php?type=archive&a=3&editoNb=369)

[a=3&editoNb=369](http://www.inforfamille.ch/edito.php?type=archive&a=3&editoNb=369)

Crèches dépannage (au sein de crèches traditionnelles):

72 **Espace de vie infantine Dent de Lait & Co**

avenue Dumas 15, 1206 Genève, 022 789 57 00

Horaires: 7:00-19:00 (32 places)

Lignes bus TPG 1 ou 3: arrêt Plateau de Champel

73 **Pâquis Crèche de Chateaubriand**

Place Chateaubriand 2, 1201 Genève,

Horaires: 7h00 à 19h00, 022.738.94.80 (18 places)

Lignes bus TPG 1: arrêt Chateaubriand

Accueil parents enfants (ensemble)

74 **Ecole des parents**

rue de Lyon 99, 1203 Genève

Horaires: mardi de 14:30-17:30

Lignes bus TPG 6, 10, 19: arrêt Guye

75 **Le cerf-volant boulevard Carl-Vogt 82**

www.ville-ge.ch/dpt5/enfance/accueil_parents_f.php

tél. 022 329 58 90, Horaires: lu-ve 14:30-18:30

sa 14:00-18:00

Lignes bus TPG 1: arrêt Musée d'Ethnographie

ENFANTS MALADES

Les enfants souffrant de maladies facilement transmissibles (par voie aérienne: coqueluche, grippe, rougeole, oreillons, rubéole, etc.) ne sont pas admis dans des lieux ou structures où

d'autres enfants sont présents (crèches, jardins d'enfants, etc.) ceci pour éviter la transmission de maladies. En cas d'urgence, il existe un service de garde particulier pour les enfants malades (pas d'inscription) assuré par la Croix-Rouge.

28 **Le Chaperon Rouge, rte des Acacias 9**

c.p. 288, 1211 Genève 24, 022 304 04 82

www.croixrougegenevoise.ch

Lignes tramway TPG 15 ou 17: arrêt Acacias

PARASCOLAIRE

ACCUEIL - REPAS POUR LES ENFANTS EN DEHORS DES HORAIRES SCOLAIRES

Les enfants qui vont à l'école primaire ont la possibilité de bénéficier d'un accueil en dehors des horaires de l'école (activités parascolaires). Le prix de la prestation est adapté à la situation financière des parents. Il existe trois possibilités d'accueil (gérées par le GIAP):

accueil du matin (7:00-8:00): dans certaines écoles, les enfants de 4 à 8 ans (1E à 2P) peuvent être accueillis à partir de 7h si les parents ont des obligations professionnelles.

accueil de midi (11:30-13:30): les enfants de l'école primaire peuvent bénéficier d'une prise en charge selon les modalités de chaque lieu (encadrement par des animatrices et animateurs du parascolaire), avec repas (menu simple) à midi (sur inscription).

accueil de l'après-midi (16:00 à 18:00): les enfants de l'école primaire peuvent bénéficier d'un encadrement pour le goûter et les diverses activités ludiques, créatrices et sportives.

02 INSTALLATION A GENEVE

B INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Les inscriptions sont prises par le personnel parascolaire au mois de mai dans les écoles.

76 **Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP)**, Boulevard des Promenades 20
c.p. 2056, 1227 Carouge, 022 309 08 20
Liste des lieux parascolaires, www.giap.ch
Lignes tramway TPG 12, 13, 14: arrêt Carouge
Lignes tramway TPG 12, 13, 14: arrêt Marché

PÉDIBUS

La circulation automobile représente un grand danger pour les enfants qui se déplacent à pied à l'école. Pour garantir leur sécurité sur le chemin de l'école et les encourager à bouger pour leur santé, les parents créent des lignes de «Pédibus». Comme un vrai bus, mais à pied, les enfants se retrouvent à un arrêt, selon un horaire fixe et vont à l'école sous la conduite d'un adulte (les parents conduisent le Pédibus à tour de rôle). Il existe actuellement une quarantaine de lignes pédibus (liste disponible sur www.pedibus-geneve.ch). La Coordination du Pédibus-Genève vous aide gratuitement à créer une ligne de Pédibus et répond à vos questions.

Coordination Pédibus (ATE / GAPP), 076 344 25 27
et 022 734 70 44, www.pedibus-geneve.ch et
coordinatrice@pedibus-geneve.ch

AIDES ET SOUTIENS SCOLAIRES-ASSOCIATIONS

En complément aux mesures mises en place dans les écoles (cours d'appui, études surveillées), il est possible d'obtenir diverses aides pour les enfants. Plusieurs associations offrent aide scolaire, aide aux devoirs, cours supplémentaires et activités parascolaires. L'association des répétiteurs Ajeta offre des cours

d'appui particuliers ou collectifs aux élèves dès 4 ans, et même après 18 ans. L'inscription est de 35 francs par an, et les cours coûtent de 22 à 29 francs de l'heure - possibilité de bénéficier de prix réduits. D'autres organismes offrent également des aides gratuites (Centre d'intégration culturelle de la Croix-Rouge genevoise, UPA, GAPP, etc.)

06 **Centre de Contact Suisses-Immigrés - CCSI**
(enfants sans statut), route des Acacias 25
1227 Acacias, 022 304 48 60, admin@ccsi.ch
Lignes tramway TPG 15 ou 17 arrêt: Industrielle
77 **ARA**, 5 bd des Philosophes, 1205 Genève
022 809 60 60, www.ararep.ch, ara@ararep.ch
Lignes bus TPG 1: arrêt Plainpalais
Lignes tramway TPG 12, 13, 14, 15, 17:
arrêt Plainpalais

24 **Camarada**, 19 ch. de Villars, 1203 Genève
(lecture-enfants des usagères), 022 344 03 39
www.camarada.ch
Lignes tramway TPG 14 ou 16: arrêt Vieusseux
Lignes bus TPG 29 : arrêt Vieusseux

78 **Université populaire albanaise - UPA**
(parents albanophones), rue de Lyon 112, c.p. 593
1211 Genève 13, upa-upsh@upa.ch
Lignes bus TPG 6, 10, 19, 51: arrêt Parc des Sports

79 **Centre d'intégration culturelle de la Croix-Rouge genevoise**, rue de Carouge 50
1205 Genève, 022 320 59 55, aide lu+ma après-midi
16:00-18:00, www.croix-rouge-ge.ch/services/interculturelle.html
Lignes tramway TPG 12, 13, 14: arrêt Pont d'Arve

02 INSTALLATION A GENEVE

B INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

INFORMATIONS DE STRUCTURES AUX PARENTS D'ÉLÈVES SUR LE SYSTÈME SCOLAIRE

A Genève, diverses associations ou structures permettent d'informer les parents d'élèves sur le système scolaire genevois et les possibilités offertes, en général ou selon les cas: parents d'élèves en général (GAPP, Ecole de parents), Fédération des Associations de Parents d'élèves de l'enseignement du secondaire II (FAPPO), familles sans statut légal (CCSI), latino-américaines ou hispanophones (Tierra incognita), albanophones (UPA).

80 **Groupement genevois des associations de parents d'élèves du primaire (GAPP)**

c.p. 708, 1211 Genève 13, rue Saint-Jean 12

1203 Genève, 022 344 22 55

www.gapp.ch, gapp@gapp.ch

Fédération des Associations de Parents d'élèves de l'enseignement du secondaire postobligatoire (FAPPO), www.fappo.ch

Fédération des APE pour le Cycle d'orientation (FAPECO) fapeco@fapeco.ch

06 **Centre de Contact Suisses-Immigrés - CCSI**

(enfants sans statut), route des Acacias 25

1227 Acacias, 022 304 48 60, admin@ccsi.ch

Lignes tramway TPG 15 ou 17 arrêt: Industrielle

81 **Tierra Incognita (familles latino-américaines ou hispanophones), 6 rue Charles-Humbert**

1205 Genève, 022 321 59 81

Ligne bus TPG 1: arrêt Bains

78 **Université populaire albanaise - UPA**

(parents albanophones), rue de Lyon 112, c.p. 593

1211 Genève 13, upa-upsh@upa.ch

Lignes bus TPG 6, 10, 19, 51: arrêt Parc des Sports

09 **Ecole de parents, Direction générale du cycle**

d'orientation, avenue Joli-Mont 15A, c.p. 218

1211 Genève 28, 022 388 53 00

www.geneve.ch/Co/encadrer/epa.html

Lignes bus TPG 10, 22, 29, 51, 53: arrêt Bouchet

Lignes tramway TPG 14 ou 16: arrêt Bouchet

06 ETUDES POSTOBLIGATOIRES

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE POST-OBLIGATOIRE (15 À 19 ANS)

Il existe 2 filières de formation:

1) **La formation générale:** École de culture générale et Collège de Genève.

Le collège de Genève: durée de 4 ans. Titre délivré: certificat de maturité gymnasiale. Débouchés: Université, Haute Ecole Spécialisée (HES), Ecole professionnelle Supérieure (ES), apprentissage ou formation en emploi.

L'École de culture générale (ECG): durée de 3 ans. Titre délivré: certificat de l'ECG. Le ou la titulaire du certificat de l'ECG peut obtenir le certificat de maturité spécialisée (3 filières): durée 1 an. Débouchés: nombreuses formations, en école ou en entreprise (permis exigé), apprentissages

2) **La formation professionnelle:**

Les centres de Formation Professionnelle (CFP) en école duale (école + entreprise: permis exigé) dans les secteurs suivants: arts appliqués, commerce, construction, nature et environnement, santé et social, services et hôtellerie et environnement, santé et social, services et hôtellerie/restauration, technique: durée entre 2 et 4 ans. Titres délivrés: selon les

02 INSTALLATION A GENEVE

B INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

formations: attestations, Certificat Fédéral de Capacité, maturité professionnelle.

82 Service de la scolarité de l'enseignement postobligatoire Rue de l'Hôtel-de-Ville 6 .CP 3925
1211 Genève 3 T. 022 327 22 92

Concernant les jeunes non francophones arrivés en Suisse et âgés d'au moins 15 ans au 30 juin, c'est le Service des classes d'accueil et d'insertion (SCAI) de l'enseignement secondaire II post-obligatoire qui les encadre. Pour les jeunes francophones, l'inscription se fait directement auprès de la Direction générale de l'enseignement secondaire post-obligatoire. La domiciliation cantonale et le type de papiers peuvent limiter l'accès à certaines filières ou alors le rendre payant.

Direction générale de l'enseignement secondaire post-obligatoire, c.p. 3925, 1211 Genève 3
022 327 22 61

83 SCAI, 40, av. de Châtelaine, 1203 Genève
022 388 73 20, info-scai@etat.ge.ch

www.ge.ch/po/formations/ip/welcome.html

www.ge.ch/po/infos_generales/liste_ecoles_po/liste_ecoles_po_fiches/fiche_ecole_accueil.html

Lignes bus TPG 6, 10, 19, 51: arrêt Parc des Sports

Les jeunes qui souhaitent commencer un apprentissage dual (formation théorique en école, pratique dans l'entreprise) doivent trouver une entreprise formatrice et signer un contrat d'apprentissage. Pour toute information concernant cette filière et les modalités concrètes pour y accéder, ils peuvent s'adresser à l'Office pour l'orientation la formation professionnelle et continue.

84 Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue, rue Prévost-Martin 6
1205 Genève, 022 388 44 00, www.geneve.ch/ofpc
ofpc@etat.ge.ch

Lignes bus TPG 1: arrêt Philosophes

Lignes tramway TPG 12 ou 13 ou 14:
arrêt Pont d'Arve

ORIENTATION SCOLAIRE ET PROFESSIONNELLE, FORMATION CONTINUE, VALIDATION D'ACQUIS

A Genève, l'Office pour l'Orientation, la formation professionnelle et continue (OFPC) accompagne toute personne, jeune ou adulte, dans la réalisation d'un projet scolaire ou professionnel. L'OFPC offre information, appui et conseil en matière d'études et de financement (SAEA), de choix de professions, de stages, de formation continue, de réinsertion, de réorientation ou de perfectionnements professionnels. La validation d'acquis est aussi possible: elle permet à une personne, sur la base de son expérience professionnelle, d'obtenir une reconnaissance de ses compétences. L'OFPC est également responsable du suivi de la formation professionnelle et développe notamment des prestations de soutien individualisé aux apprenti-e-s. Depuis septembre 2008, la Cité des Métiers et de la Formation, installée dans les locaux de l'OFPC, constitue un guichet unique d'information et de conseil - gratuit et en libre accès - autour de toutes les problématiques d'orientation et de formation, y compris les démarches afin de savoir dans quelle mesure un diplôme étranger peut être reconnu en Suisse. Pour la reconnaissance des diplômes, voir aussi: www.bbt.admin.ch/themen/hoehere/00169/00370/00373/index.html?lang=fr

02 INSTALLATION A GENEVE

B INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

www.citedesmetiers.ch, citedesmetiers@etat.ge.ch

84 **Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue**, rue Prévost-Martin 6
1205 Genève, 022 388 44 00, www.geneve.ch/ofpc
ofpc@etat.ge.ch

Lignes bus TPG 1: arrêt Philosophes

Lignes tramway TPG 12, 13, 14: arrêt Pont d'Arve

Pour une information exhaustive (métiers, filières de formation, places d'apprentissage disponibles, etc.), consulter le site:

www.orientation.ch

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

En ce qui concerne les conditions d'entrée, les formalités d'inscriptions et toutes les autres informations nécessaires (reconnaissance de diplômes, équivalences, etc.) il faut contacter directement les organismes mentionnés ci-dessous.

Il existe deux types de hautes écoles:

1) UNIVERSITAIRES

L'Université de Genève

85 **Université de Genève**, rue du Général-Dufour 24
1211 Genève 4, 022 379 71 11, www.unige.ch
[www.unige.ch/dase/immatriculation/
deveniretudiant08.pdf](http://www.unige.ch/dase/immatriculation/deveniretudiant08.pdf)

Pour les autres universités suisses, voir: www.crus.ch

Lignes bus TPG 3 ou 5 ou 36: arrêt Place neuve

Lignes tramway TPG 12 ou 17: arrêt Place neuve

L'Institut de hautes études internationales et du développement (IHEID), Genève

86 **IHEID**, rue de Lausanne 132, 1211 Genève 21
022 908 57 23, admission@graduateinstitute.ch
<http://graduateinstitute.ch>

Lignes bus TPG 1: arrêt Sécheron

L'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL)

EPFL, guichet service aux étudiant-e-s, b.p. 1229
station 16, 1015 Lausanne, 021 693 43 45
etudiants@epfl.ch, www.epfl.ch

2) PROFESSIONNELLES (HAUTE ÉCOLE SPÉCIALISÉE)

La Haute Ecole Spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO)

HES-SO - Genève, Chemin du Château-Bloch 10
1219 Le Lignon, 022 388 65 00, www.hesge.ch
Lignes bus TPG 51: arrêt Barde

07 COURS DE FRANÇAIS

Les lois fédérales encouragent, pour toutes les personnes d'origine étrangère, un apprentissage de la langue d'accueil, en l'occurrence le français (Letr- Loi sur les étrangers, Art. 54). Il existe différentes possibilités de suivre des cours de français de toutes sortes à Genève (alphabétisation, grammaire, conversation, etc.). Les prix varient de 20 francs par trimestre ou par session à plusieurs centaines de francs par mois selon les structures. Le Bureau de l'Intégration (cf. ci-dessous) édite une brochure mise à jour régulièrement et listant les cours de langues spécifiquement destinés aux personnes migrantes.

[www.geneve.ch/integration/doc/publications/
cours-francais.pdf](http://www.geneve.ch/integration/doc/publications/cours-francais.pdf)

02 INSTALLATION A GENEVE

B INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

24 Centre Camarada (femmes uniquement)

19 ch. de Villars, 1203 Genève, 022 344 03 39
(le matin) dès 20.- francs par mois plus 10 francs
de frais d'inscription.

Lignes tramway TPG 14 ou 16: arrêt Vieusseux

Lignes bus TPG 29: arrêt Vieusseux

79 Centre d'intégration culturelle de la Croix- Rouge genevoise, rue de Carouge 50, 1205 Genève

022 320 59 55, [www.croix-rouge-ge.ch/services/
interculturelle.html](http://www.croix-rouge-ge.ch/services/interculturelle.html)

Lignes tramway TPG 12, 13, 14: arrêt Pont d'Arve

09 L'École de parents, (uniquement pour parents d'enfants inscrits à l'école publique)

avenue Joli-Mont 15A, c.p. 218, 1211 Genève 28
022 388 53 00

25 Maison Kultura, rue du Nant 25, 1207 Genève

022 340 71 11

Lignes tramway TPG 12, 14, 16: arrêt Roche

78 Université Populaire Albanaise, UPA

Rue de Lyon 112, 1203 Genève, 022 340 25 77
(Prix débutant: 50 francs par trimestre.

Prix moyen/avancé: 65.- francs par semestre.)

Lignes bus TPG 6, 10, 19, 51: arrêt Parc des Sports

87 UOG, Université Ouvrière de Genève

Place des Grottes 3, 1201 Genève, 022 733 50 60
www.uog.ch, info@uog.ch. Cours tous publics

Prix à partir de 100 francs

Lignes tramway TPG 14 ou 16: arrêt Lyon

Lignes bus TPG 6, 10, 27, 29: arrêt Lyon

88 UPCGe, Université populaire du canton de Genève, 022 339 05 00, info@upcge.ch

Prix: par année, 100 francs pour un cours
150 francs pour deux cours et 200 francs
pour trois cours.

Lignes bus TPG 6, 10, 19, 27: arrêt Prairie

Lignes bus TPG 7: arrêt Ormeaux

Lignes tramway TPG 13, 14, 15, 16:

arrêt Isaac Mercier

62 OSEO, Œuvre Suisse d'Entraide Ouvrière Genève, 34 bis, Rue du Môle, 1201 Genève

022 716 59 00, www.oseo-ge.ch oseo@oseo-ge.ch
(2 mois 3 780 francs – environ 17 francs de l'heure).

Lignes tramway TPG 13 ou 15: arrêt Môle

69 Université de Genève, Cours d'été de l'École de Langue et civilisation française

rue de Candolle 3, 1211 Genève 4, 022 379 74 34
ou 022 379 71 11, 600 francs pour 3 semaines,

1 500 francs, pour 6 semaines, 2 250 francs pour
9 semaines, <http://courssete.unige.ch>

Lignes bus TPG 3, 5, 36: arrêt Place neuve

Lignes tramway TPG 12 ou 17: arrêt Place neuve

26 AGORA, L'Aumônerie Genevoise

Œcuménique auprès des requérants d'Asile,

route de Vernier 158, 1214 Vernier, 022 930 00 89

Chemin Poussy 1 dès ce printemps

pour les requérant-e-s d'asile uniquement.

Lignes bus TPG 6, 19, 23, 52: arrêt Renfile

28 Croix-Rouge genevoise, Seniors d'ici et

d'ailleurs, route des Acacias 9, 1211 Genève 4
022 304 04 04

Lignes tramway TPG 15 ou 17: arrêt Acacias

Par ailleurs, vous trouverez également
l'adresse de nombreuses écoles privées dans
l'annuaire téléphonique.

08 FACTURES, PAIEMENTS

Dès le premier mois de votre arrivée, vous
recevrez automatiquement un certain nombre
de factures à régler (factures de location,
téléphone, eau, électricité, télévision, abon-
nements, etc.), avec un bulletin de versement
(abrégé BVR) de couleur rose. Pour les payer,
il vous suffira de vous rendre à l'office postal le
plus proche de votre domicile avec ces bulle-
tins et la somme correspondant aux factures.
Pour les autres modes de paiement (ordre de
paiement permanent, règlement par Internet)
renseignez-vous auprès de la Poste ou auprès
de votre banque.

02 INSTALLATION A GENEVE C PROCHAINES DEMARCHES A ACCOMPLIR

PROCHAINES DÉMARCHES À ACCOMPLIR (CHAPITRE SUIVANT)

Impôts, déclaration

(après 3 mois – 1 année et 3 mois)

Subsides accordés pour les primes
d'assurance maladie (après 3 mois)

Echange du permis de conduire
(avant 12 mois)

S'affilier à l'assurance vieillesse - retraite
(après 1 année)

Chèques culture (après 1 année)

Chômage, licenciement, perte d'emploi
(après 1 année)

Logements subventionnés (après 2 ans)

Du permis F au permis B (après 5 ans)

Permis C (après 5 ans)

Vote des étrangers et des étrangères
(après 8 ans)

Permis C (après 10 ans)

Naturalisation-nationalité suisse
(en général après 12 ans)

BIENVENUE
A GENEVE
03 VIVRE
A GENEVE

CETTE TROISIÈME PARTIE A POUR BUT DE VOUS DONNER DES INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES AFIN DE FACILITER VOTRE QUOTIDIEN À GENÈVE. EN FIN DE CHAPITRE, VOUS TROUVEREZ DES INDICATIONS SUR LES DÉMARCHES QUI VOUS RESTERONT PEUT-ÊTRE ENCORE À FAIRE, SELON VOTRE SITUATION, APRÈS LES 2 OU 3 PREMIERS MOIS PASSÉS À GENÈVE.

A Généralités: dépenses et budgets indicatifs

B Informations complémentaires

C Démarches à effectuer après 3 mois

A GÉNÉRALITÉS: DÉPENSES ET BUDGETS INDICATIFS (DÉPENSES MOYENNES) P.54

B INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

01 Marchés en plein air	P.56
02 Magasins de deuxième main	P.56
03 Transports (suite)	P.59
04 Santé (suite)	P.63
05 Prestations sociales (populations spécifiques)	P.65
06 Enfants, famille	P.70
07 Intégration, associations de personnes migrantes	P.72
08 Loisirs et sports	P.75
09 Culture	P.78

C DÉMARCHES À EFFECTUER APRÈS 3 MOIS P.82

03 VIVRE A GENEVE

A GENERALITES: DEPENSES ET BUDGETS INDICATIFS

BUDGET

Genève est l'une des villes les plus chères du monde. Pour vous aider à gérer votre budget en connaissance de cause, nous vous donnons ci-dessous trois budgets indicatifs pour une personne seule disposant d'un revenu mensuel de 2'500.- francs, un couple sans enfant disposant d'un revenu mensuel de 5'000.- francs, et une famille de 3 personnes (couple plus un enfant) disposant d'un revenu mensuel de 6'500.- francs, ainsi que des adresses d'organismes qui offrent une aide en matière de gestion de budget, désendettement, etc.

Exemples budget 1) personne seule 2) couple 3) couple avec 1 enfant en francs suisses

Pour des revenus de	1) 2 500.-	2) 5 000.-	3) 6 500.-
Logement (1/4 à 1/3 du revenu selon le lieu)	650.-	1 250.-	1 630.-
Impôts (internationaux exonérés d'impôts suisses)	200.-	650.-	870.-
Assurances maladie/accident de base	310.-	620.-	690.-
Assurances mobilière/responsabilité civile	20.-	30.-	30.-
Téléphone/radio/télévision (sans Internet)	100.-	150.-	150.-
Energie (électricité/gaz)	30.-	60.-	70.-
Frais de déplacement (abonnements TPG, etc.)	60.-	120.-	120.-
Journaux/périodiques/cotisations	30.-	40.-	40.-
Total	1 400.-	2 920.-	3 600.-
Ménage, nourriture et boissons (sans repas à l'extérieur, alcool, etc.)	400.-	750.-	950.-
Autres frais (produits d'entretien, droguerie, hygiène)	50.-	150.-	200.-
Total	450.-	900.-	1 150.-
Dépenses personnelles/argent de poche			
Femme vêtements/chaussures	80.-	120.-	120.-
coiffeur/loisirs/cours/divers	200.-	200.-	150.-
Homme vêtements/chaussures	80.-	120.-	120.-
coiffeur/loisirs/cours/divers	200.-	200.-	150.-
Enfants vêtements/chaussures	-	-	70.-
Argent de poche (selon l'âge)	-	-	10.-
Total	280.-	640.-	620.-
Réserves			
Médecin/franchises/dentiste/opticien/quote-part	50.-	100.-	120.-
Cadeaux/dons	30.-	60.-	70.-
Loisirs collectifs/école/camps	-	-	120.-
Imprévus/acquisitions	80.-	120.-	140.-
Total	160.-	280.-	450.-
Solde disponible pour Auto/vacances/formation complémentaire/épargne	210.-	260.-	680.-
Total	2 500.-	5 000.-	6 500.-

Source: Arbeitsgemeinschaft Schweizerischer Budgetberatungsstellen 2007

Source confirmée d'actualité en septembre 2008

03 VIVRE A GENEVE

A GENERALITES: DEPENSES ET BUDGETS INDICATIFS

Divers

Ordinateur: 2 500.-

(écran + clavier + disque dur + imprimante)

Ecole publique: 0.-

(jusqu'à la fin de la scolarité obligatoire, au-delà, il faut compter env. 500.- francs par semestre et par enfant.)

Ecole privée: 15 000.-

(par année scolaire)

Restaurant: 25.-

(plat du jour, boisson, café), par repas

Organismes d'aide

05 Caritas Genève, rue de Carouge 53, c.p. 75

1211 Genève 4, 022 708 04 44

permanence lu et ve 09:00-12:30 ma et je 13:00-16:30

www.caritas-geneve.ch

Lignes tramway TPG 12, 13, 14: arrêt Pont d'Arve

Lignes bus TPG 1: arrêt Pont d'Arve

04 CSP, 14, rue du Village-Suisse (Jonction)

c.p. 171, 1211 Genève 8, 022 807 07 00

permanence: lu-me 13:30-16:30,

permanence téléphonique: lu-me 14:00-16:30

info@csp-ge.ch, www.csp.ch/ge

Lignes bus TPG 2, 10, 19, 20, D, K, L arrêt: Palladium

58 Trialogue, av. de la Forêt 11, 1202 Genève

022 340 64 80, trialogue@infomaniak.ch

www.letrialogue.com

Lignes bus TPG 3, 11, 29: arrêt Servette

Lignes tramway TPG 14 ou 16: arrêt Servette

03 VIVRE A GENEVE

B INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

01 MARCHÉS EN PLEIN AIR

Il est possible d'acheter des fruits et légumes de l'agriculture locale, genevoise ou suisse, dans les marchés de Genève:

29 **Boulevard Helvétique** (marché de Rive)

me 06:30 - 13:00 sa 06:30 - 13:45

Lignes tramway TPG 12, 16, 17: arrêt Rive

Lignes bus TPG 1, 2, 6, 7, 8, 20, 33, 36, A, E, G: arrêt Rive

89 **Place de la Fusterie**, me + sa 06:30 - 18:45

Lignes tramway TPG 12, 16, 17: arrêt Molard

Lignes bus TPG 2, 7, 9, 20, 29, 36: arrêt Molard

46 **Plaine de Plainpalais**

ma + ve 06:30 - 13:00, di 09:00 - 19:00

Lignes bus TPG 1: arrêt Plainpalais

Lignes tramway TPG 12, 13, 14, 15, 17: arrêt Plainpalais

90 **Rue Liotard**, lu + je 06:30 - 13:00

Lignes tramway TPG 14 ou 16: arrêt Lyon

Lignes bus TPG 3, 6, 10, 19, 27, 29: arrêt Lyon

Lignes bus TPG 6, 10, 19, 27: arrêt Prairie

91 **Place du Pré-l'Evêque** lu 06:30 - 13:00

Ligne tramway TPG 12, 16, 17: arrêt Terrassière

Ligne bus TPG 1, 20, 27: arrêt Terrassière

Lignes bus TPG 1, 2, 6, 9, 20, 27, 33, A, E, G:

arrêt Place des Eaux-Vives

92 **Place de la Navigation**, ma + ve 06:30 - 13:00

Lignes bus TPG 1: arrêt Navigation

93 **Saint-Jean** (marché bio), je 16:00-20:30

Lignes bus TPG 7 ou 27: arrêt Jean-Jacques

94 **Saint-Jean Rue du Beulet** ma + ve 06:30-13:00

Lignes bus TPG 7 ou 27: arrêt Jean-Jacques

95 **Grand-Pré** (rue de la Canonnière)

lu + je 06:30 - 13:00

Lignes bus TPG 8: arrêt Canonnière

96 **Plateau de Champel**, je 06:30 - 13:00

Lignes bus TPG 1 ou 3: arrêt Plateau de Champel

97 **Place Grenus**, sa 06:30 - 13:00

Lignes bus TPG 7: arrêt Saint Gervais

Lignes bus TPG 1, 3, 5, 9, 10, 19, 29:

arrêt Coutance

Lignes tramway TPG 13, 14, 15, 16: arrêt Groulard

CÔTÉ JARDIN

Situé à la Praille, Côté jardin, un petit marché de l'Union maraîchère genevoise (UMG) vend, 30 à 50% moins cher, des fruits et légumes de 2^e choix.

98 **Union maraîchère genevoise**

16, rue Blavignac, ma-ve 15:00-19:00

Sa 09:00-17:00.

Lignes bus TPG 21, 22, 42, 43, 48, D arrêt:

Stade de Genève

02 MAGASINS DE DEUXIÈME MAIN

Dans les magasins de deuxième main, on peut acheter divers objets déjà utilisés, mais en bon état: articles de sport, disques et librairie d'occasion, meubles, vaisselle, électroménager, lampes, tables, bibelots, jouets, vêtements, etc.

VÊTEMENTS

VESTIAIRE CARITAS - CSP (VÊTEMENTS GRATUITS)

Pour les personnes disposant d'un budget très limité, ou les personnes traversant une période difficile financièrement, il est possible de bénéficier de vêtements, chaussures et linge de maison gratuits (contribution de 5 francs néanmoins demandée). Pour avoir accès aux prestations du Vestiaire, il est nécessaire d'obtenir un bon commun CSP-Caritas, délivré par un service social (de Caritas, du CSP, etc.).

04 **CSP**, 14, rue du Village-Suisse (Jonction), c.p. 171

1211 Genève 8, 022 807 07 00

permanence: lu-me 13:30-16:30

permanence téléphonique: lu-me 14:00-16:30

info@csp-ge.ch, www.csp.ch/ge

Lignes bus TPG: 2, 10, 19, 20, D, K, L arrêt: Palladium

03 VIVRE A GENEVE

B INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

05 Caritas Genève, rue de Carouge 53, c.p. 75
1211 Genève 4, 022 708 04 44
permanence lu et ve 09:00-12:30, ma et je 13:00-16:30
www.caritas-geneve.ch

Lignes tramway TPG 12, 13, 14: arrêt Pont d'Arve

Lignes bus TPG 1: arrêt Pont d'Arve

99 Vestiaire social, 34, rue de l'Avenir
(angle rue Montchoisy) 1207 Genève 022 700 09 31
lu-ve 14:00-17:00, me jour spécial «enfants»
10:00-12:30 et 14:00-17:00

Lignes bus TPG 2, 6, E, G: arrêt Vollandes

NOTE: afin de ne pas surcharger le plan, la numérotation des lieux s'arrête ici. Il a été considéré que, pour les objets de consommation non quotidienne (articles de sport, disques et librairie d'occasion, meubles, vaisselle, électroménager, lampes, tables, vêtements, bibelots, jouets, etc.) les personnes se seront, après quelques mois, suffisamment familiarisées avec la topographie genevoise pour s'orienter par elles-mêmes, en demandant de l'aide autour d'elles.

Boutique «Les Fringantes», rue Vignier 4

1205 Genève, 022 328 16 55

Boutiques Caritas

Détail et liste à jour sur

www.caritas-geneve.ch/boutiques.php

L'Aubaine, 23, rue des Pâquis / Pâquis,

022 731 87 31, lu-ve 14:00-18:00

La Babiote, 4, rue des Asters, Servette, lu-me + ve

14:00 - 18:00, je 15:00 - 19:00, sa 9:00 - 12:00.

Bazar Caritas, 3, av. du Petit-Lancy, Petit-Lancy

022 792 16 34, lu-ve 14:00 - 18:00

Aux Belles Nippes, 71, rue de Genève, Thônex

022 349 65 88, lu-ve 14:30 - 18:00

Cari-Griffe, 19, ch. de la Milice, Plan-les-Ouates

022 880 04 28, ma-me-ve 13:00 - 17:30,

je 10:00 - 18:00, sa 10:00 - 17:00

Les Cordiers, 4, rue des Cordiers, Eaux-Vives

022 735 91 91, lu-je, 14:00-18:00, ve 8:30-18:00

Grand-Bazar, 47, rue de Carouge, Plainpalais

022 328 02 47, lu 14:00-18:00, ma-ve. 10:00-18:00
sa 10:00-14:00.

Boutiques du Centre social protestant

liste complète sur

www.csp.ch/ge/brocantes/boutiques.php

Boutique Eaux-Vives, 15 rue de la Mairie

022 736 45 81, lu-ve 10:00-18:00, sa 10:00-17:00

Boutique Jonction, 34 bd Carl-Vogt, 022 328 22 04

lu-ve 10:00-18:00, sa 10:00-17:00

Boutique Pâquis, 1 rue du Môle, 022 731 65 41

lu-ve 10:00 - 18:00, sa 10:00 - 17:00

Boutique Plainpalais, 37 rue de Carouge,

022 329 32 50, lu-ve 10:00-18:00, sa 10:00-17:00

Armée du Salut, rte de Chêne, 18-20, 1207 Genève

022 736 15 80, ma-ve 08:30-12:00, 14:00-18:30

sa 10:00-17:00, www.brocki.ch/geneve

La Bourse aux Vêtements, av. de Vaudagne 53

ancienne école Belletour, 022 782 32 00,

je 14:30 à 17:00 et 1^{er} jeudi du mois de 14:30 à 19:00

(sauf pendant les vacances scolaires).

Aboudaby (Gratuit pour personnes démunies)

Villa Julien, vêtements et linge d'occasion

85, route de St-Julien, 1228 Plan-les-Ouates

MARCHÉ AUX PUCES

Au marché aux puces, vous trouverez divers objets de toutes sortes déjà utilisés (vêtements, disques et livres, meubles, vaisselle, électroménager, bibelots, jouets, etc.) et des antiquités.

46 Plaine de Plainpalais, sa + me 08:00-18:00

(excepté en cas de pluie)

Lignes bus TPG 1: arrêt Plainpalais

Lignes tramway TPG 12, 13, 14, 15, 17: arrêt Plainpalais

03 VIVRE A GENEVE

B INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

HABITS D'ENFANTS, JOUETS

Les Vêt'Shops Baby de la Croix-Rouge genevoise proposent des articles (vêtements et jouets) choisis, de belle qualité, à bon prix.

Vêt'Shop Baby Etuve, rue des Étuves 15

1201 Genève, ma-ve 10:30-18:30, sa 13:30 - 17:00

Habits lavés et repassés, de toutes les sortes et pour toutes les saisons (également draps pour les poussettes, jouets, poussettes et déguisements).

Articles pour enfants et futures mères.

Caritas Genève, dépôt-vente Baby Occas'

49, rue de Carouge, Plainpalais, 022 340 73 37

ma-ve 9:00 - 18:30, sa 10:00 - 16:30

La jouetterie, jouets, jeux, livres pour enfants

peluches d'occasion, 24, rue des Grottes

1201 Genève

La caverne d'Ali baby, rue du Gothard

1224 Chêne-Bougeries, 078 623 11 28

www.ali-baby.ch

Vêtements de marque pour les 0 à 14 ans, accessoires, lits de voyage, sièges auto, parcs, chaises hautes, etc. NB: le dépôt se fait uniquement sur rendez-vous:

L'île aux trésors, rue du Nant 27, 1207 Genève

ma-ve 9:00 - 11:30 et 13:30 -18:00, sa 10:00 - 13:00

022 700 41 02

ORDINATEURS D'OCCASION

Machines configurées et installées prêtes à fonctionner (y compris haut-parleur, carte son, carte réseau, clavier, souris), écrans et imprimantes également disponibles. Graveurs, configurations supplémentaires et réparations possibles.

Offres actuelles:

www.realise.ch/services/offre.htm

61 Réalise Association, rue Viguet 8

1227 Les Acacias

022 308 60 10, www.realise.ch, info@realise.ch

www.realise.ch/pages/informatique/offre.html

RÉDUCTIONS POUR FAMILLES AVEC ENFANTS

Les familles de trois enfants ou plus ont, avec la «Carte Gigogne» la possibilité d'obtenir des réductions de prix et autres conditions favorables auprès de certains établissements notamment commerciaux, culturels, sportifs, publics ou privés (magasins, clubs de sport, spectacles, restaurants, etc. associés au réseau Gigogne).

68 Carte Gigogne, Pro Juventute

rue de l'Aubépine 1, 1205 Genève, 022 328 55 77

www.gigogne.ch

Lignes tramway TPG 12, 13, 14: arrêt Augustins

MARCHANDAGE

En Suisse, le marchandage ne correspond pas aux traditions ou habitudes locales. Mais il est possible, par exemple au marché aux puces, de discuter avec les marchands pour faire baisser les prix lorsque les marchandises ne sont pas neuves (occasion).

03 VIVRE A GENEVE

B INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

ECHANGES DE MARCHANDISES (TROC) OU DE SERVICES

Le «SEL» ou «système d'échange local» permet aux personnes intéressées d'échanger des compétences, voire des objets. Par exemple, vous pouvez échanger des cours de votre langue maternelle contre des cours de français.

www.seldulac.ch, info@seldulac.ch

DÉFENSE DES CONSOMMATEURS/TRICES

Les personnes qui ont besoin d'information sur les prix ou les biens de consommation ont la possibilité de contacter l'association défendant les intérêts des consommateurs et consommatrices, la «Fédération romande des consommateurs» (FRC) aux numéros ci-dessous (numéro payant pour les non-membres). Il est également possible de consulter la FRC concernant des litiges ou des conflits, sur rendez-vous uniquement, au Bureau FRC Conseil situé à Genève. Dans ce dernier cas, il est possible soit de participer aux frais suivant la durée de la consultation soit de devenir membre de l'association grâce à une cotisation annuelle.

Fédération romande des consommateurs,
Secrétariat général, rue de Genève 7, c.p. 6151
1002 Lausanne, 0900 575 105
(2. 85 francs la minute pour les non-membres)
0848 575 105 (prix Swisscom normal pour les
membres), 9:00-13:00 (jeudi 13:00-17:00)
info@frc.ch

Bureau FRC Conseil, Place de la Synagogue 2
1205 Genève, ma et je 9:00-12:00
tél./fax 022 781 25 79 (pour les membres FRC)

03 TRANSPORTS (SUITE)

NOCTAMBUS – SERVICE DE TRANSPORTS PUBLICS NOCTURNES

Les nuits de vendredi à samedi et de samedi à dimanche, il existe 12 lignes de bus nocturnes (Noctambus), circulant de 00:00 heures à 3:45 heures du matin environ, et effectuant un trajet similaire à certaines lignes actives durant la journée. Ce service est disponible dans 45 communes genevoises, 13 communes vaudoises et 2 localités françaises. Les véhicules Noctambus sont facilement identifiables par la lettre «N» précédant le numéro de la ligne sur les véhicules. Les parcours et horaires sont disponibles sur le lien Internet ci-dessous, et aux arrêts de bus ou tram concernés (horaire disponible sur un fond de couleur noire, avec la mention «Noctambus»). Tous les billets Unireso sont valables sans supplément sur les lignes Noctambus.

[www.tpg.ch/fr/horaires-et-reseau/
noctambus/index.php](http://www.tpg.ch/fr/horaires-et-reseau/noctambus/index.php)

BATEAUX NAVETTES «MOUETTES»

Il est à noter que les billets Unireso sont également valables pour prendre les «Mouettes» genevoises, petites embarcations ou bateaux qui assurent la traversée de la rade de Genève (navette) de mars à mi-octobre. Il existe 4 lignes: la M1 (Pâquis - Molard), la M2 (Pâquis Eaux-Vives), la M3 (Pâquis - Genève-Plage) et la M4 (Perle du Lac - Genève-plage)

[www.unireso.com/scripts/plans_reseau/
lignes.php?genre=4&id_page=40](http://www.unireso.com/scripts/plans_reseau/lignes.php?genre=4&id_page=40)

03 VIVRE A GENEVE

B INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

TRANSPORT DE CHIENS

On peut utiliser les transports publics avec des animaux. Le transport est gratuit pour les chiens de petite taille (qu'on peut transporter dans un sac ou un panier). Il est également gratuit pour les chiens qui accompagnent une personne en situation de handicap visuel (malvoyante ou aveugle). Dans tous les autres cas, il est nécessaire de prendre un billet à prix réduit pour votre animal.

TRANSPORT DE VÉLOS

Il est possible de transporter un vélo dans les véhicules TPG les samedis, dimanches et jours fériés (voir sous: «Jours fériés», page 10), uniquement sur certaines lignes. Il est obligatoire de prendre un billet supplémentaire plein prix. Si vous avez un abonnement (demi-prix ou général) CFF, un billet à prix réduit est suffisant.

TRANSPORT DE POUSSETTES, LANDAUS

Il est possible de transporter gratuitement votre enfant ou bébé dans un landau ou une poussette dans les transports publics, aux conditions suivantes (sécurité): il est nécessaire d'immobiliser la voiture d'enfant afin de garantir sa stabilité en cas de mouvements brusques. Pour entrer ou sortir du véhicule, il est recommandé d'utiliser les boutons bleus placés à proximité des portes à l'intérieur et à l'extérieur du véhicule, pour éviter ou prévenir une fermeture prématurée des portes.

CONTRÔLE, VÉRIFICATION DES TITRES DE TRANSPORTS

Il est laissé à chacun-e la responsabilité de se procurer un titre de transport (ticket, billet, carte, abonnement). Cependant, des contrô-

les sont effectués dans les véhicules et les personnes qui voyagent à bord des TPG sans titre de transport valable paient une surtaxe de 80 francs payable immédiatement, ou de 120 francs payable dans le délai indiqué. Dans ce cas, l'agent de contrôle établit un constat sur la base d'une pièce d'identité officielle (carte d'identité, passeport).

OUBLI D'ABONNEMENT

Lorsqu'une personne utilisant les TPG a oublié son abonnement (nominal), l'agent de contrôle établit un constat sur la base d'une pièce d'identité officielle. Par la suite, le ou la propriétaire de l'abonnement doit se présenter avec la copie du constat et son abonnement dans l'une des trois agences TPG dans les dix jours, pour vérification. Des frais administratifs sont perçus. Passé ce délai, une facture de 120 francs minimum est envoyée.

BUS SUR APPEL:

TÉLÉBUS, PROXIBUS, TAXIBUS

Conçus pour s'adapter aux besoins particuliers de chacun, les services des télébus, proxibus et taxibus renforcent l'offre de transport dans les régions de campagne ou proposent un service de nuit pour les voyageurs et voyageuses. Il suffit d'appeler le numéro adéquat pour bénéficier de ces services: Proxibus, de chez vous au réseau TPG le plus proche. Télébus, sur appel dans l'ouest genevois. Taxibus de ou vers Cointrin et Cornavin en dehors des services réguliers.

www.tpg.ch/fr/horaires-et-reseau/bus-sur-appel/index.php

03 VIVRE A GENEVE

B INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

VÉLO, BICYCLETTE

Il existe divers itinéraires permettant aux bicyclettes de circuler partout en utilisant des voies/pistes spéciales séparées des voies automobiles. Une carte de ces itinéraires est disponible au service d'information de la Ville de Genève sur le Pont de la Machine. Il existe aussi des parkings sécurisés également disponibles pour les vélos. Pour circuler en vélo, il faut acheter une vignette (en vente notamment dans certains magasins de cycles et à la Poste, pour 6 francs par an). Le vélo doit obligatoirement être équipé de phares adaptés à la circulation nocturne. Les vélos à assistance électrique sont également un mode de transport de plus en plus utilisé à Genève. Vous pouvez notamment vous informer auprès de l'Association transports et environnement (ATE).

PRO Vélo Genève, bd Carl-Vogt 7, 1205 Genève
022 329 13 19, www.pro-velo.ch

www.suisse-a-velo.ch

[www.ville-ge.ch/geneve/amenagement/site_info-velo/
cartes-publications.htm](http://www.ville-ge.ch/geneve/amenagement/site_info-velo/cartes-publications.htm)

*Location de vélos à la gare ferroviaire ou auprès de l'association **Genèvr'roule** (durant l'été, environ de mai à octobre), place de Montbrillant 17 (derrière la gare Cornavin), 022 740 13 43, www.geneveroule.ch*

Lieux de prêts/location:

Rotonde des bains des Pâquis, 9h00-19h00 7j/7j
17, place de Montbrillant

(derrière la Gare Cornavin), 8h00-21h00 7j/7j

Place du Rhône, Quai Général-Guisan,
9h00-19h00 7j/7j

Plaine de Plainpalais, coin sud, 9h00-19h00 7j/7j

Place de l'Octroi, Carouge, 9h00-19h00 7j/7j

42 Association Transport et Environnement (ATE)

18, rue de Montbrillant (Îlot 13), 1201 Genève

022 734 70 64, www.ate-ge.ch

ate.geneve@bluewin.ch

TRAIN

Le réseau ferroviaire suisse est l'un des plus denses du monde, et les trains des Chemins de Fer Fédéraux (CFF) permettent d'accéder à toutes les régions de Suisse. Pour ce faire, il existe de nombreuses possibilités et des prix préférentiels. Vous en trouverez une liste dans le 4^e chapitre de cette brochure, consacré notamment à la Suisse (p. 89).

CAR, AUTOCAR

La gare routière de Genève se trouve dans le centre. Les destinations principales sont les suivantes: Portugal, Espagne, Pologne, République slovaque, République tchèque, Pays-Bas, Belgique, France, Italie, Bosnie Herzégovine, Roumanie, Autriche, République de Serbie, Maroc, Allemagne.

Gare routière, Place Dorcière, 1201 Genève

Tél. 0900 320 230 (1.50 franc/minute)

Tél. 022 732 02 30 (seulement depuis l'étranger)

www.gare-routiere.com

AUTOMOBILE

En Suisse, pour conduire une automobile, il est nécessaire d'avoir 18 ans, un permis de conduire, une assurance voiture (responsabilité civile véhicule) et une plaque d'immatriculation. Pour circuler sur les autoroutes, il est obligatoire d'acheter une vignette valable pour l'année en cours (prix: 40 francs. Disponible dans certains garages, les offices de Poste, etc.) Vitesse maximum: 120 km/h (autoroute), 80 km/h (routes principales) 50 ou 30 km/h (villes). Le pourcentage maximum d'alcool dans le sang est de 0.5 grammes/litre (environ un verre de vin). L'utilisation de la ceinture de sécurité est obligatoire pour toutes les personnes à

03 VIVRE A GENEVE

B INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

l'intérieur de la voiture, enfants compris (sièges adaptés pour les enfants en bas âge, obligatoires pour les moins de 7 ans). L'utilisation du téléphone portable en conduisant est interdite.

Service des automobiles et de la navigation

rte de Veyrier 86, 1227 Carouge, 022 388 30 30

www.geneve.ch/san/welcome.asp

www.comparis.fr/schweiz-suisse-svizzera-switzerland/car/default.aspx

Autres adresses utiles:

Touring Club Suisse (TCS), quai Gustave-Ador 2

1207 Genève, 022 735 46 53, 022 735 48 15

reception@tcsge.ch, www.tcs.ch/geneve/fr/home.html

Automobile Club de Suisse (ACS),

section de Genève, Clos de la Fonderie 19

c.p. 1205, CH-1227 Carouge, 022 342 22 33

022 301 37 11, acs.geneve@acs.ch

www.acs.ch/ch-fr/sektionen/geneve/index.asp

42 Association Transport et Environnement (ATE)

18, rue de Montbrillant (Îlot 13), 1201 Genève

022 734 70 64, www.ate-ge.ch

ate.geneve@bluewin.ch

LOCATION DE VOITURES OU AUTO-PARTAGE (CAR-SHARING)

La coopérative «Mobility» permet aux personnes âgées de 18 ans minimum possédant un permis de conduire valide en Suisse de louer plus de 75 véhicules de divers types à Genève (transport, déménagement, voyages, etc.), au prix de location variant de 2.70 à 4.20 francs de l'heure et de 50 à 92 centimes par kilomètre (de jour et pour moins de 100 kilomètres). Il faut de plus payer un abonnement pour bénéfici-

er des services Mobility: abonnement d'essai (4 mois) pour 70 francs, abonnement d'essai (4 mois) avec carte M-Cumulus pour 40 francs, abonnement annuel (12 mois) avec réduction (consulter le site) 190 francs, abonnement annuel (12 mois) sans réduction 290 francs.

Mobility, Centrale de services 24h/24

au 0848 824 812, info@mobility.ch

www.mobility.ch

COVOITURAGE

Autre solution: le covoiturage. Il est possible de partager une voiture entre 2, 3, 4 ou 5 personnes. Il suffit pour cela, pour une date donnée, d'avoir le même point de départ (par exemple Genève) et le même point d'arrivée (par exemple Fribourg). Les frais d'essence sont partagés. Il est nécessaire de consulter le site Internet «covoiturage.ch» afin d'introduire les éléments nécessaires à l'organisation de votre voyage (date, point de départ, point d'arrivée, etc.)

<http://www.covoiturage.ch/>

TAXIS

Il est également possible de circuler en utilisant les taxis genevois. Le prix est de 6.30 francs (au départ du trajet/itinéraire) puis de 3.20 francs par kilomètre (de jour). Le prix est de 3.80 francs par kilomètre de nuit et hors du canton. Compter 60.- francs par heure d'attente, et 1.50 franc par bagage.

03 VIVRE A GENEVE

B INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

AA New Cab SA 022 320 20 20

Coopérative Taxis 022 320 22 02

Ambassador Limousine Service 022 731 92 70

Taxi - Phone SA Genève 022/ 33 141 33

BATEAUX

En dehors des Mouettes (voir: TPG) il est possible de traverser le lac entre certaines localités suisses et françaises, sur les bateaux de la Compagnie Générale de Navigation (CGN - fréquence réduite en hiver, automne et au printemps). L'abonnement demi-prix des CFF vous donne droit aussi à un prix réduit pour les voyages en bateau.

www.cgn.ch, quai du Mont-Blanc 1

Infoline CGN: 0848 811 848, 022 312 52 21

AVION

L'aéroport international de Genève permet d'accéder à de nombreuses destinations internationales. Accessible en 6 minutes par le train 5 fois par heure ou en 36-38 minutes par le bus (bus 10) depuis la gare Cornavin, l'aéroport inclut divers commerces, services, banques, restaurants, etc. ouverts généralement plus tard qu'en ville et le dimanche.

Aéroport international de Genève,

c.p. 100, 1215 Genève 15, 022 717 71 11

Informations Arrivées, messages urgents

022 717 71 05 **Information (hôtesse d'accueil**

et arrivées du jour), Tél. (1.19 francs/minute

depuis la Suisse) 0900 57 15 00 (arrivées et départs)

www.gva.ch

04 SANTÉ (SUITE)

SANTÉ DES PERSONNES MIGRANTES

A Genève, diverses structures vous informent sur le système de santé et des assurances. Des brochures spécifiques sur les «ressources genevoises dans le domaine de la santé» sont disponibles, au Bureau de l'intégration des étrangers, pour les publics suivants:

personnes sans statut légal

requérant-e-s d'asile ou personnes avec une admission provisoire (permis N et F), requérant-e-s d'asile frappé-e-s d'une «NEM» et requérant-e-s d'asile débouté-e-s

personnes titulaires d'une autorisation de séjour (livrets C, B, L)

01 Bureau de l'intégration des étrangers,

12, quai du Rhône (3^e étage), 1205 Genève

022 327 84 99, integration.etrangers@etat.ge.ch

www.ge.ch/integration/publications

Lignes bus TPG 2, 10, 19, 20, D, K, L arrêt: Palladium

SANTÉ SEXUELLE ET REPRODUCTIVE

Vous trouverez au planning familial de l'information, de l'aide et de l'orientation sur toutes les questions d'ordres médical, social et psychologique concernant les différentes étapes de la vie relationnelle et sexuelle, y compris des informations sur la contraception, l'interruption de grossesse ou les difficultés conjugales. Les consultations sont gratuites et confidentielles, avec ou sans rendez-vous.

03 VIVRE A GENEVE

B INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Planning familial, CIFERN (Centre d'information et de régulation des naissances), bd de la Cluse 47
1205 Genève 022 372 55 00
<http://planning-familial.hug-ge.ch>
Lignes tramway TPG 12, 13, 14: arrêt Augustins

Les suivis gynécologiques, obstétricaux et périnataux sont assurés par les médecins gynécologues privés, la maternité de l'hôpital cantonal, la Fondation des services d'aide et de soins à domicile ou encore l'Arcade Sages-femmes.

HUG, gynécologie et obstétrique,
30 bd de la Cluse, 1211 Genève 14, 022 382 68 16
contact.gynob@hcuge.ch
Lignes tramway TPG 12, 13, 14: arrêt Augustins
FSASD (Consultations infirmières bébés gratuites)
Fondation des services d'aide et de soins à domicile
Avenue Cardinal-Mermillod 36, 1227 Carouge
022 420 20 00, fsasd@fsasd.ch
Arcade Sages-Femmes, Boulevard Carl-Vogt 85
1205 Genève, 022 329 05 55, arcade@worldcom.ch

Les femmes de plus de 50 ans résidant dans le canton de Genève sont invitées à bénéficier d'une mammographie de dépistage du cancer du sein financièrement accessible et de qualité.

Fondation genevoise pour le dépistage du cancer du sein, bd de la Cluse 43, 1205 Genève
022 320 28 28, www.fgdcs.ch
Lignes tramway TPG 12, 13, 14: arrêt Augustins

INFECTIONS SEXUELLEMENT TRANSMISSIBLES, SIDA

Plusieurs associations genevoises sont actives en matière de prévention des infections sexuellement transmissibles (IST) - Sida, Herpès génital, syphilis, etc. Lors de prises de risque (rapport sexuel non protégé) ou d'apparition de symptômes, il est possible de consulter un médecin pour effectuer des tests de manière anonyme (aux prix de 50, 30 ou 20 francs selon les âges).

Groupe Sida Genève, rue Pierre-Fatio 17
1204 Genève, 022 700 15 00
Lignes tramway TPG 12, 16, 17: arrêt Rive
Lignes bus TPG 1, 2, 6, 7, 8, 20, 33, 36, A, E, G: arrêt Rive
Dialogai - Checkpoint (hommes bi-/homosexuels)
11-13 rue de la Navigation, 1201 Genève
022 906 40 40
Ligne bus 1: arrêt Navigation
Lignes tramway TPG 13 ou 15: arrêt Môle
Aspasie (travailleurs et travailleuses du sexe)
36, rue de Monthoux, 1201 Genève, 022/732 68 28
www.aspasie.ch aspasie@aspasie.ch
Lignes bus TPG 1: arrêt Monthoux
CIFERN (planning familial), bd de la Cluse 47
1205 Genève 022 372 55 00
<http://planning-familial.hug-ge.ch>
Lignes tramway TPG 12, 13, 14: arrêt Augustins

DÉPENDANCES: ALCOOL, TABAC, DROGUES, MÉDICAMENTS

Les personnes qui sont ou deviennent dépendantes de substances (alcool, tabac, drogues, etc.) ou d'activités (jeux, chat-Internet, télévision, etc.) peuvent utiliser, en dehors des services médicaux, les services de diverses organisations ou institutions:

Croix bleue genevoise (alcoolisme)
rue Gustave-Revillod 6, 1227 Les Acacias
022 320 41 00, www.croix-bleue.ch/geneve

03 VIVRE A GENEVE

B INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Alcoolisme, www.prevention.ch/p12.htm

La Maison de l'Ancre (alcoolisme)

rue de Lausanne 34, 022 420 58 00

www.ancre.ch

Le Carrefour Prévention (alcoolisme, tabagisme diététique, jeux excessifs) 5, rue Henri-Christiné
1205 Genève, 022 321 00 11

Tabagisme, www.cipret.ch

Drogues, première ligne, 6, rue de la Pépinière

1201 Genève / Suisse, Tél. 022 748 28 78

www.premiereligne.ch, info@premiereligne.ch

Centre de prévention du jeu excessif

«Rien ne va plus», rue de la Boulangerie 5

1204 Genève, bureau: 022 329 11 70, Lu-ve

11:00-16:00 (gratuit Suisse et France) 0800 801 381

www.riennevaplus.org

voir aussi: www.traitement-jeu.ch et 0800 801 381

et www.sos-jeu.ch/

HUG - rive gauche, rue Verte, 2, 1205 Genève

022 372 55 50

Lignes tramway TPG 12, 13, 14: arrêt Augustins

HUG - rive droite, rue des Pâquis, 35

1201 Genève, 022 716 55 11

Ligne bus 1: arrêt Navigation

AIDE PSYCHOLOGIQUE - SANTÉ MENTALE TOUT PUBLIC - MIGRANT-E-S

En cas de besoin d'aide psychologique, un grand nombre de médecins, psychiatres ou psychologues peuvent fournir une aide correspondant aux besoins des personnes qui en font la demande. De plus, à Genève, certaines associations offrent une aide psychologique spécifique aux populations migrantes. Référez-vous aux brochures publiées par le Bureau de l'intégration des étrangers.

Bureau de l'intégration des étrangers

12, quai du Rhône (3^e étage), 1205 Genève

022 327 84 99, integration.etrangers@etat.ge.ch

Lignes bus TPG 2, 10, 19, 20, D, K, L arrêt: Palladium

05 PRESTATIONS SOCIALES (POPULATIONS SPÉCIFIQUES)

COUPLES BICULTURELS - BINATIONAUX

Des structures spécialisées permettent aux couples réunissant deux personnes de nationalités ou origines différentes de discuter de leurs problèmes et d'offrir des solutions. Une brochure est disponible au Bureau de l'intégration - ou sur l'Internet - sur ce thème. Voici quelques références:

Service social international, rue Alfred Vincent 10

CP 1469, 1211 Genève 1, Tél: 022 731 67 00

E-mail: ssi@ssiss-ch, Web: www.ssiss.ch

Lignes bus TPG 1: arrêt Monthoux

Pluriels (Genève): rue des Voisins 15 (3^e étage)

022 328 68 20

Lignes tramway TPG 12, 13, 14: arrêt Pont d'Arve

Ligne bus TPG 1: arrêt Pont d'Arve

Couple et famille, 16, rue du Roveray, 1207 Genève

022 736 14 55, info@coupleetfamille.ch

Lignes bus TPG 2, 6, E, G: arrêt Vollandes

Office protestant de consultations conjugales

et familiales, 10 rue de la Madeleine, 1204 Genève

022 311 82 11, info@opccf.ch

Lignes bus TPG 2, 7, 9, 20, 29, 36: arrêt Molard

Lignes tramway TPG 12, 16, 17: arrêt Molard

① **Bureau de l'intégration des étrangers**

12, quai du Rhône (3^e étage), 1205 Genève

022 327 84 99, integration.etrangers@etat.ge.ch

www.ge.ch/integration/doc/publications/

[couples-biculturels.pdf](#)

Lignes bus TPG 2, 10, 19, 20, D, K, L arrêt: Palladium

CONSULTATIONS POUR VICTIMES ET AUTEUR-E-S DE VIOLENCES

Plusieurs adresses peuvent répondre aux besoins des personnes victimes ou auteures de violences. En ce qui concerne les femmes victimes de violences, voir ci-dessous.

03 VIVRE A GENEVE

B INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Centre LAVI, bd. Saint-Georges 72, 1205 Genève

022 320 01 02, www.centrelavi-ge.ch

centrelavi.ge@worldcom.ch

Lignes tramway TPG 13, 14 ou 15: arrêt Cirque

Lignes bus TPG 1: arrêt Cirque

Association Surgir (mariages forcés)

150 rte de Ferney, 1211 Genève 2, 022 791 67 06

www.surgir.ch, office@surgir.ch

Lignes bus TPG 5, 28, F: arrêt Morillons

Consultation interdisciplinaire de médecine et de prévention de la violence (CIMPV), Département

de médecine communautaire, c/o Hôpital Cantonal

rue Micheli-Du-Crest 24, CH-1211 Genève 14

022 372 96 41, lundi au vendredi, de 8:00 à 12:00 et

de 13:00 à 17:00, Fax 022 372 96 45

e-mail: halperin.daniel@hcuge.ch

Lignes bus TPG 1, 5, 7: arrêt Hôpital

Association VIRES (consultations pour hommes et femmes auteur-e-s de violences dans le cadre du couple et de la famille et hébergement pour hommes auteurs de violences)

Av. Ernest Pictet 10, 1203 GENEVE

022 328 44 33 et 078 765 30 14, 7 jours sur 7

www.vires.ch, vires@bluewin.ch

lignes TPG 6, 10, 11, 19 arrêt Charmilles

lignes TPG 3, 11, 29 arrêt Servette

Lignes tramway TPG 14 ou 16: arrêt Servette

les demandes d'hébergement doivent être faites par téléphone aux numéros mentionnés ci-dessus.

Consultation pour victimes de torture

et de guerre - CTG, Centre santé migrants,

rue de Lyon 89, 1203 Genève 022 382 33 28

Lignes bus TPG 6, 10, 19: arrêt Guye

Centre de consultation pour victimes d'abus

sexuels, 022 800 08 50 (CTAS Association): enfants, adolescent-e-s, adultes, rue du Stand 53, 1204 Genève

Lignes bus TPG 1, 2, 10, 19, 20, D, K, L: arrêt Stand

Lignes tramway TPG 13, 14, 15, 16: arrêt Stand

SERVICES SPÉCIALISÉS

À DESTINATION DES FEMMES

Plusieurs associations ou organismes offrent une aide et des conseils spécifiquement aux femmes qui en ont besoin. F-Information (écoute, consultations, orientation, documentation) ou SOS-Femmes (soutien, orientation, réinsertion sociale et professionnelle des femmes en détresse), Camarada (Centre d'accueil et de formation pour femmes migrantes), Voie F (espace de formation).

Les associations suivantes sont spécialisées sur les violences faites aux femmes:

Solidarité Femmes (aide sociale et psychologique aux femmes victimes de violence conjugale et à leurs enfants), Viol Secours (soutien aux femmes agressées sexuellement), centre Lavi (aide aux victimes de violences).

On inclut également sous «violences» les pratiques illégales en Suisse comme les mariages forcés ou les mutilations génitales.

Consultez le guide «300 adresses pour les femmes» de F-Information.

Le service pour la promotion de l'égalité entre homme et femme se tient également à votre disposition pour vous informer et vous orienter sur les sujets liés à l'égalité entre les sexes.

64 F-Information, 67 rue de la Servette, c.p. 128

1211 Genève 7, 022 740 31 00,

www.f-information.org, femmes@f-information.org

Lignes tramway TPG 14 ou 16: arrêt Poterie

Lignes bus TPG 3, 29: arrêt Poterie

03 VIVRE A GENEVE

B INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Service pour la promotion de l'égalité entre

homme et femme (SPPE), Rue de la Tannerie 2

1227 Carouge, 022 388 74 50, www.ge.ch/egalite

Lignes tramway TPG 12, 13, 14: arrêt Rue Ancienne

SOS Femmes, rue de la Madeleine 10, 1204 Genève

022 311 22 22, www.sosfemmes.ch

sosfemmes@freesurf.ch

Lignes bus TPG 2, 7, 9, 20, 29, 36: arrêt Molard

Lignes tramway TPG 12, 16, 17: arrêt Molard

63 VOIE F, 72, Boulevard de Saint-Georges,

1205 Genève, 022 320 51 15, www.voief.ch

formation@voief.ch

Lignes tramway TPG 13, 14 ou 15: arrêt Cirque

Lignes bus TPG 1: arrêt Cirque

24 Camarada, 19 ch. de Villars, 1203 Genève

022 344 03 39, www.camarada.ch

Lignes tramway TPG 14 ou 16: arrêt Vieusseux

Lignes bus TPG 29: arrêt Vieusseux

Solidarité Femmes, 46, rue de Montchoisy

1207 Genève, 022 797 10 10

www.solidaritefemmes-ge.org

info@solidaritefemmes-ge.org

Lignes bus TPG 2, 6, E, G: arrêt Vollandes

Viol secours, pl. des Charmilles 3, 1203 Genève

022 345 20 20, www.viol-secours.ch

Lignes bus TPG 6, 10, 11, 19: arrêt Charmilles

06 Association découvrir, association pour

l'intégration professionnelle des femmes migrantes

qualifiées à Genève, Route des Acacias 25, 1227

Acacias 022 304 48 65, 076 261 07 07

Centre LAVI, bd. Saint-Georges 72, 1205 Genève

022 320 01 02, www.centrelavi-ge.ch

centrelavi.ge@worldcom.ch

Lignes tramway TPG 13, 14 ou 15: arrêt Cirque

Lignes bus TPG 1: arrêt Cirque

Association Surgir (mariages forcés)

150 rte de Ferney, 1211 Genève 2, 022 791 67 06

www.surgir.ch, office@surgir.ch

Consultation interdisciplinaire de médecine

et de prévention de la violence (CIMPV)

Départ de médecine communautaire, c/o Hôpital

Cantonal, rue Micheli-Du-Crest 24, 1211 Genève 14

022 372 96 41, lu-ve, 8:00-12:00 et 13:00-17:00.

Lignes bus TPG 1, 5, 7: arrêt Hôpital

ENFANTS OU JEUNES

Plusieurs organismes, publics ou privés, disposent de services sociaux spécialisés destinés aux enfants. Il existe également des associations offrant une aide aux enfants ou à leurs parents. Pour l'aide scolaire, référez-vous au paragraphe «Aide scolaire» p. 46.

Service de protection des mineurs, c.p. 3531

rue Glacis-de-Rive 11, 1211 Genève 3, 022 546 10 00

SMP, Service médico-pédagogique

rue David-Dufour 1, c.p. 50, 1211 Genève 8

022 388 67 00

Service de santé de la jeunesse (SSJ-DIP)

c.p. 3682, rue Glacis-de-Rive 11, 1211 Genève 3

022 327 61 50 (permanence lu-ve 8:00-12:00 et 13:30-17:00)

68 Pro Juventute, rue de l'Aubépine 1

1205 Genève, 022 328 55 84

geneve@projuventute.ch

Lignes tramway TPG 12, 13, 14: arrêt Augustins

«Allo Parents», 022 733 22 00

lu-ma-me-je 14:00-16:00, contact@ep-ge.ch

Aide téléphonique pour les enfants

et les jeunes 147

SOS ENFANTS Genève, 022 312 11 12

www.sos-enfants.ch

Action Innocence Suisse (lutte contre la pédophilie)

19 rue des Vollandes, 1207 Genève, 022 735 50 02

www.actioninnocence.org

suisse@actioninnocence.org

Ecole des Parents, 91, rue de la Servette

1202 Genève, lu-ve 09:00-12:00 et 13:30-15:30

contact@ep-ge.ch, 022 733 12 00.

Lignes bus TPG 3, 11, 29: arrêt Servette

Ligne tramway TPG 14, 16: arrêt Servette

Autres références dans:

Infor-jeunes (coup de pouce pour majeur)

www.inforjeunes.ch

03 VIVRE A GENEVE

B INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

PERSONNES ÂGÉES

Les personnes âgées ont la possibilité de bénéficier de services spécifiques et de l'aide de diverses organisations spécialisées dans le soutien ou l'information aux personnes âgées (y compris visites et sorties destinées à ce public). Par ailleurs, la FSASD permet aussi aux personnes âgées de bénéficier de services d'aide et de soins à domicile.

Pro Senectute, Consultation sociale et aide financière
foyers de jour pour personnes âgées et entrée en EMS, Centre de moyens auxiliaires, 4 rue Maladière
1205 Genève, 022 807 05 65

www.ge.pro-senectute.ch

Fondation des services d'aide et de soins à domicile, Avenue Cardinal-Mermillod 36
1227 Carouge, lu-ve 7:30 -12:30 et 13:30 -17:00
fsasd@fsasd.ch, Téléphone tous les jours 24H/24:
022 420 20 00

04 CSP secteur Bel Age, 14, rue du Village-Suisse
case postale 171, 1211 Genève 8, 022 807 07 00
www.csp.ch, info@csp-ge.ch

05 Caritas Genève, animations pour les aînés
rue de Carouge 53, c.p. 75, 1211 Genève 4
022 708 04 44, www.caritas-geneve.ch

Cité Séniors, 28, rue Amat, 1202 Genève
022 418 53 50, www.seniors-geneve.ch
citeseniors@ville-ge.ch

AVIVO, rue du Vieux-Billard 25, c.p. 155
1211 Genève 8, 022 329 13 60

Seniors d'ici et d'ailleurs, activités pour migrants
âgés dans le canton, informations: 022 304 04 04

CAD centre d'animation pour retraités
22, route de la Chapelle, 1212 Grand-Lancy
022 420 42 80, www.cad-ge.ch
cad@hospiscegeneral.ch

FGCAS Fédération genevoise des clubs d'aînés et associations de seniors, 22, route de la Chapelle
1212 Grand-Lancy, 022 301 68 94, www.lafede.ch
info@lafede.ch

MDA Mouvement des aînés, bd Carl-Vogt 2

c.p. 14, 1211 Genève 8, 022 329 83 84, www.aines.ch
mdage@aines.ch

www.seniors-geneve.ch

AIDE ET SOINS À DOMICILE

Il est souvent difficile pour une personne atteinte dans sa santé, par exemple une femme atteinte d'un cancer du sein, d'assumer les tâches quotidiennes pendant toute la durée de sa maladie et de son traitement: faire les courses, la lessive, le ménage, cuisiner, s'occuper des enfants, etc. La Fondation des services d'aide et de soins à domicile (FSASD), responsable des unités aide et soins à domicile dans les Centres d'action sociale et de santé du canton de Genève, peut vous apporter une aide pratique et/ou une suppléance parentale. L'aide pratique est en effet destinée aux adultes, familles et personnes âgées ayant besoin d'aide pour les tâches ménagères en lien avec:

une maladie chronique ou aiguë,

un handicap, momentané ou durable,

une perte d'autonomie liée au vieillissement

Fondation des services d'aide et de soins à domicile, Avenue Cardinal-Mermillod 36

1227 Carouge, lu-ve 7:30 -12:30 et 13:30 -17:00

fsasd@fsasd.ch, Téléphone Tous les jours 24H/24:
022 420 20 00

Lignes tramway TPG 12, 13, 14: arrêt Blanche

RACISME, ANTISÉMITISME ET DISCRIMINATIONS

L'article 261 bis du code pénal suisse interdit toute incitation à la haine ou à la discrimination envers les membres d'une communauté nationale, d'une ethnie ou d'un groupe religieux ou

03 VIVRE A GENEVE

B INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

encore tous types d'écrits, actions ou paroles qui abaissent ou discriminent ces mêmes personnes. Un certain nombre d'associations combattent la xénophobie, le racisme, l'antisémitisme ou l'islamophobie.

ACOR SOS Racisme, rue de Genève 24

1002 Lausanne, 021 311 80 57, info@sos-racisme.ch

CICAD (Coordination Intercommunautaire contre l'Antisémitisme et la Diffamation), 40 rue du Stand c.p. 5020, 1211 Genève 11, www.cicad.ch

cicad@cicad.ch, 022 321 48 78

Lignes bus TPG 2, 10, 19, 20, D, K, L: arrêt Stand

CRAN (Carrefour de Réflexion et d'Action contre le Racisme anti-Noir, Berne), C.P. 251

CH-3000, Berne 7, 032 322 06 05, www.cran.ch

cran02@bluewin.ch ou info@cran.ch

Licra (Ligue Internationale Contre le Racisme et l'Antisémitisme) Genève, 1200 Genève

079 678 38 55, geneve@licra.ch

PERSONNES HANDICAPÉES

Les personnes en situation de handicap (mental, psychique, physique, sensoriel, etc.) rencontrent des obstacles quotidiens à chaque étape de leur vie, et bénéficient d'une certaine protection (Constitution suisse, etc.). Plusieurs structures étatiques ou associatives les aident à mener une existence digne et autonome, à avoir un travail, des loisirs, et à accéder aux lieux publics, culturels, sportifs, etc.

DSE, Direction générale de l'action sociale (DGAS), avenue de Beau-Séjour 24, 1206 Genève

022 546 51 45, www.ge.ch/handicap

cdh@etat.ge.ch

Pro Infirmis, bd Helvétique 27, 1207 Genève

022 737 08 08, www.proinfirmis.ch

geneve@proinfirmis.ch

Insieme, association de parents et d'amis de personnes mentalement handicapées, 7, rue de la Gabelle, 1227 Carouge, 022 343 17 20 www.insieme-ge.ch

06 Centre de Contact Suisses-Immigrés (CCSI)

permanence Assurances sociales (gratuite)

route des Acacias 25, 1227 Acacias

022 304 48 60, admin@ccsi.ch

Lignes tramway TPG 15 ou 17: arrêt Industrielle

PERSONNES HOMOSEXUELLES, BISEXUELLES, TRANSGENRES

L'homosexualité a été dépénalisée en 1942 en Suisse et la loi fédérale sur le partenariat entre personnes de même sexe a été votée par le peuple suisse en 2005, et est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2007. Mais il arrive encore que des personnes soient l'objet de violences ou de discriminations du fait de leur orientation sexuelle ou de leur identité de genre. Plusieurs associations offrent une aide spécifique dans ces cas-là.

Dialogai (hommes), rue de la Navigation 11-13

c.p. 69, 1211 Genève 21, 022 906 40 40

www.dialogai.org, info@dialogai.org

Ligne bus 1: arrêt Navigation

Lignes tramway TPG 13 ou 15: arrêt Môle

Lestime (femmes), 5 rue de l'Industrie, 1201 Genève

022 797 27 14, www.lestime.ch, info@lestime.ch

Lignes tramway TPG 14 ou 16: arrêt Lyon

Lignes bus TPG 6, 10, 27, 29: arrêt Lyon

360 (mixte-lgbt), rue de la Navigation 36, c.p. 2217

1211 Genève 2, 022 741 00 70, www.360.ch

association360@360.ch

Lignes tramway TPG 13 ou 15: arrêt Môle

Gay International Group, 079 773 60 08

www.360.ch/espace/gig, gig@360.ch

03 VIVRE A GENEVE

B INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

06 ENFANTS, FAMILLE

GROSSESSE-MATERNITÉ

Durant leur grossesse, les femmes peuvent être suivies par un-e gynécologue, à l'hôpital, par un homme sage-femme ou une sage-femme (qui vous aiguillera sur un-e médecin lorsque c'est nécessaire). De plus, certaines institutions aident les futurs parents, ou proposent aux femmes migrantes des cours dans leur langue (avec l'aide d'interprètes communautaires) concernant:

la grossesse ou la maternité (par exemple l'association Appartenances en collaboration avec l'Arcade Sages-femmes)

les règles de santé et d'hygiène (interruption de la consommation d'alcool, de tabac et de certains médicaments)

les procédures administratives (obligation de déclarer la naissance à l'administration - état-civil - dans les 3 jours)

les vaccinations recommandées pour l'enfant.

Gynécologie et obstétrique, 30 bd de la Cluse
1211 Genève 14, 022 382 68 16, contact@hcuge.ch

www.social-sante-ge.ch/menu0718c.htm

www.familles-ge.ch/etapes/etape02.php

Lignes tramway TPG 12, 13, 14: arrêt Augustins

Appartenances, bd Saint-Georges 72

022 781 02 05. Permanence téléphoniques

mardi 09:30-11:30 et jeudi 14:00-16:00

Lignes tramway TPG 13, 14, 15: arrêt Cirque

Lignes bus TPG 1: arrêt Cirque

Arcade Sages-Femmes, bd Carl Vogt 85

1205 Genève Tel: 022 320 55 22

68 Pro Juventute, rue de l'Aubépine 1

1205 Genève, 022 328 55 77

Lignes tramway TPG 12, 13, 14: arrêt Augustins

28 Croix-Rouge genevoise

(cours pour jeunes parents)

route des Acacias 9, c.p. 288, 1211 Genève 4

022 304 04 04, info@croix-rouge-ge.ch

www.croix-rouge-ge.ch

Lignes tramway TPG 15 ou 17: arrêt Acacias

CIFERN, bd de la Cluse 47, 1205 Genève

022 372 55 00, <http://planning-familial.hug-ge.ch>

Lignes tramway TPG 12, 13, 14: arrêt Augustins

Ecole des parents, 91, rue de la Servette

1202 Genève, 022 733 12 00, contact@ep-ge.ch

Permanence téléphonique anonyme 022 733 12 00

Lignes bus TPG 3, 11, 29: arrêt Servette

Lignes tramway TPG 14, 16: arrêt Servette

ENFANTS-NAISSANCES

Les parents ont l'obligation de déclarer la naissance de leur enfant à l'administration (Office de l'Etat civil) au plus tard 3 jours après la naissance. Par ailleurs, les enfants né-e-s de parents non mariés civilement portent le nom de la mère, et l'autorité parentale lui appartient automatiquement. Si les parents non mariés le souhaitent, ils peuvent déposer une demande d'autorité parentale conjointe auprès de l'autorité tutélaire. Le père devra procéder à la reconnaissance de l'enfant à l'Etat Civil.

Office de l'état civil, 37, rue de la Mairie, c.p. 6327

1211 Genève 6, 022 418 66 50

Autorité tutélaire, Tribunal tutélaire

rue des Chaudronniers 3, bâtiment D, c.p. 3950

1211 Genève 3, 022 327 26 61

Une orientation et des conseils sont fournis aux futurs parents ou aux jeunes mères ou pères par le centre d'aide et d'action sociale de votre quartier. Le site Internet de la Commission cantonale de la famille offre une grande quantité d'informations pratiques pour les familles.

www.familles-ge.ch

Centres d'aide et d'action sociale, cf. p. 36

www.social-sante-ge.ch

03 VIVRE A GENEVE

B INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Plusieurs organismes proposent des prestations ou des cours pour les parents et les enfants:

68 Pro Juventute, rue de l'Aubépine 1
1205 Genève, 022 328 55 77, www.pro-juventute.ch
Lignes tramway TPG 12, 13, 14: arrêt Augustins

28 Croix-Rouge genevoise, route des Acacias 9
c.p. 288, 1211 Genève 4, 022 304 04 04
www.croix-rouge-ge.ch

Lignes tramway TPG 15 ou 17: arrêt Acacias

Ecole des parents, 91, rue de la Servette
1202 Genève 022 733 12 00, www.ep-ge.ch

Permanence téléphonique anonyme 022 733 12 00
Lignes bus TPG 3, 11, 29: arrêt Servette

Lignes tramway TPG 14, 16: arrêt Servette

Association de familles monoparentales
rue Lamartine 27 1203 Genève, 022 344 11 11
afmp@freesurf.ch

Lignes bus TPG 3, 11, 29: arrêt Servette

Lignes tramway TPG 14 ou 16: arrêt Servette

AIDE À LA PARENTALITÉ

Les parents de bébés ou nourrissons et de petits enfants ont la possibilité de contacter diverses institutions pour obtenir de l'aide, des conseils, etc. Des spécialistes en diététique, médecins, assistant-e-s sociales/aux, psychologues, sont là pour répondre à ces questions, quelquefois gratuitement, sur des thèmes variés: alimentation, problèmes médicaux, éducation, conflits entre parents et enfants, problèmes de couple, etc. Il est possible de louer du matériel pour bébé: berceaux, poussettes (contacter Pro Juventute - voir aussi sous la rubrique «magasins de deuxième main»), etc. Des réunions publiques de parents (café des parents) sur divers thèmes en présence d'un-e psychologue sont organisées le 3^e mardi du mois dans le Café de la Plaine-Lune, av. du Mail 14 bis, 1205 Plainpalais (contacter l'«école des parents» ci-dessus).

CIFERN (Centre d'Information Familiale et de Régulation des Naissances), bd de la Cluse 47
1205 Genève, 022 372 55 00

<http://planning-familial.hug-ge.ch>

Lignes tramway TPG 12, 13, 14: arrêt Augustins

Couple et famille (office catholique - français, italien et espagnol), rue du Roverey 16, 1207 Genève
022 736 14 55, info@coupleetfamille.ch

www.coupleetfamille.ch

Arcade Sages-Femmes, bd Carl Vogt 85
1205 Genève Tel: 022 320 55 22

68 Pro Juventute, rue de l'Aubépine 1
1205 Genève, 022 328 55 77

geneve@projuventute.ch

Lignes tramway TPG 12, 13, 14: arrêt Augustins

Association de familles monoparentales
rue Lamartine 27, 1203 Genève, 022 344 11 11
afmp@freesurf.ch, www.familles-ge.ch

Lignes bus TPG 3, 11, 29: arrêt Servette

Lignes tramway TPG 14, 16: arrêt Servette

F-information, 67 rue de la Servette, c.p. 128

1211 Genève 7, 022 740 31 00,

www.f-information.org, femmes@f-information.org

Lignes tramway TPG 14 ou 16: arrêt Poterie

Lignes bus TPG 3: arrêt Poterie

voir aussi l'«Ecole des parents, paragraphe précédent»

REGROUPEMENT FAMILIAL, PERMIS POUR LES ENFANTS

Les enfants étrangers du ou de la conjoint-e d'un-e ressortissant-e suisse ou titulaire d'un permis C ont droit, à certaines conditions (notamment avoir moins de 18 ans et être célibataire), d'obtenir une autorisation de séjour au titre du regroupement familial. Le regroupement familial d'enfants de 0 à 11 ans doit être demandé dans les 5 ans. Pour les enfants de plus de 12 ans, le regroupement doit intervenir dans un délai de 12 mois depuis l'établissement du lien familial, l'entrée en Suisse du parent ou l'octroi de l'autorisation de séjour. A noter que si les enfants sont titulaires d'une autorisation

03 VIVRE A GENEVE

B INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

de séjour durable délivrée par un Etat de l'UE/AELE, il existe des conditions plus souples; se renseigner auprès du service des étrangers et confédérés.

02 Service des étrangers et confédérés

(Office cantonal de la population)

route de Chancy 88, 1213 Onex, 022 546 48 88

accueil 9:00-15:30, 022 546 48 88

etrangers.ocp@etat.ge.ch

www.geneve.ch/ocp

Lignes bus TPG: 2, 19, K, L arrêt: Bandol

MARIAGE, PARTENARIAT ENREGISTRÉ ET DROIT DE SÉJOUR ET D'ÉTABLISSEMENT

A Genève, il est possible de se marier (couples hétérosexuels) ou de contracter un partenariat enregistré fédéral (couples homosexuels). En se mariant ou en contractant un partenariat enregistré fédéral avec un-e ressortissant-e suisse ou une personne titulaire d'une autorisation d'établissement (permis C), une personne étrangère a droit à l'octroi d'une autorisation de séjour (permis B) au titre du regroupement familial. Après 5 ans de mariage ou de partenariat, elle obtient une autorisation d'établissement (permis C).

Si vous n'habitez plus avec votre conjoint ou partenaire (plus de domicile commun, séparation ou divorce) votre autorisation de séjour (permis B) ne sera en principe pas renouvelée. Il y a des exceptions à cette règle (article 49 et 50 de la loi sur les étrangers):

a) l'union conjugale ou le partenariat a duré au moins 3 ans et l'intégration est réussie ou;

b) la poursuite du séjour en Suisse s'impose pour des raisons personnelles majeures même si l'union conjugale ou le partenariat n'a pas

duré 3 ans. Les cas de violence conjugale, lorsque la réintégration sociale dans le pays de provenance semble fortement compromise, sont des raisons personnelles majeures.

L'exigence du ménage commun n'est pas applicable lorsque la communauté familiale est maintenue et que des raisons majeures justifiant l'existence de domiciles séparés peuvent être invoquées.

Le mariage ou le partenariat enregistré avec une personne titulaire d'une autorisation de séjour (permis B) ne donne pas forcément droit à une autorisation de séjour. Elle peut être octroyée par l'autorité. Le conjoint étranger ou la conjointe étrangère d'un-e titulaire d'un permis L (courte durée) peut obtenir une telle autorisation. Ce n'est pas un droit.

04 CSP, 14, rue du Village-Suisse (Jonction)

c.p. 171, 1211 Genève 8, 022 807 07 00

permanence: lu-me 13:30-16:30,

permanence téléphonique: lu-me 14:00-16:30

info@csp-ge.ch, www.csp.ch/ge

Lignes bus TPG 2, 10, 19, 20, D, K, L arrêt: Palladium

05 Caritas Genève, rue de Carouge 53, c.p. 75

1211 Genève 4, 022 708 04 44, permanence lu et ve

09:00-12:30 ma et je 13:00-16:30

www.caritas-geneve.ch

Lignes tramway TPG 12, 13, 14: arrêt Pont d'Arve

Lignes bus TPG 1: arrêt Pont d'Arve

www.ge.ch/chemin_vie/union.asp#4

www.ge.ch/chemin_vie/union.asp#5

07 INTÉGRATION, ASSOCIATIONS DE PERSONNES MIGRANTES

LISTE DE COURS DE SOCIALISATION, CIVISME OU CITOYENNETÉ

En dehors des cours de français, il existe également d'autres cours, liés partiellement

03 VIVRE A GENEVE

B INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

à l'apprentissage de la langue: cours de socialisation, de sensibilisation, d'intégration, de préparation à la vie professionnelle, d'information sur les systèmes scolaire, politique, social et médical, les institutions genevoises, la citoyenneté ou le civisme, les us et coutumes, les droits et devoirs, etc.

87 UOG, Université Ouvrière de Genève,
Place des Grottes 3, 1201 Genève, 022 733 50 60
info@uog.ch

Lignes tramway TPG 14 ou 16: arrêt Lyon
Lignes bus TPG 3, 6, 10, 19, 27, 29: arrêt Lyon

62 OSEO, Œuvre Suisse d'Entraide Ouvrière
Genève, 34 bis, Rue du Môle, 1201 Genève
022 716 59 00, www.oseo-ge.ch, oseo@oseo-ge.ch
Lignes tramway TPG 13 ou 15: arrêt Môle

88 UPCGe, Université populaire du canton
de Genève, 022 339 05 00, info@upcge.ch

24 Centre camarada, 19 ch. de Villars, 1203 Genève
022 344 03 39 (le matin)

Lignes tramway TPG 14 ou 16: arrêt Vieusseux
Lignes bus TPG 29: arrêt Vieusseux

64 F-information, Réseau interculturel d'échanges
de savoirs pour les femmes, RESI-F

67 rue de la Servette, c.p. 128, 1211 Genève 7
022 740 31 00, www.f-information.org
femmes@f-information.org

Lignes tramway TPG 14 ou 16: arrêt Poterie
Lignes bus TPG 3: arrêt Poterie

ASSOCIATIONS DE PERSONNES IMMIGRÉES

Il existe plus de 250 associations d'immigré-e-s à Genève, coïncidant avec la majorité des 192 nationalités présentes dans le Canton. Elles offrent accueil et information, de l'aide à l'intégration, des cours de français ou de la langue d'origine, des activités culturelles,

sociales, éducatives ou de solidarité. Le Bureau de l'Intégration dispose d'une liste de ces associations.

01 Bureau de l'intégration des étrangers,
12, quai du Rhône (3^e étage), 1205 Genève,
022 327 84 99, integration.etrangers@etat.ge.ch
Lignes bus TPG: 2, 10, 19, 20, D, K, L arrêt: Palladium

COURS DANS LA LANGUE ET LA CULTURE D'ORIGINE

A Genève, il est possible, pour les enfants qui parlent bien français, d'avoir accès à des cours dans diverses langues et cultures, ce qui permet de maintenir le contact avec la langue et la culture d'origine. Ces cours de langue et culture d'origine sont dispensés en collaboration avec le DIP par des ambassades et des associations.

PROJETS D'INTÉGRATION

Sous la responsabilité du Service social de la Ville de Genève, les Unités d'action sociale communautaire de proximité (UAC) ont pour mission d'agir en amont des problématiques sociales et sanitaires par des actions de prévention et d'information. Basées dans les huit Centres d'action sociale et de santé (CASS) de la Ville de Genève, ces équipes, composées de professionnel-le-s de la santé et du social, développent des projets collectifs de promotion de la qualité de vie dans les quartiers, dont le projet «relations interculturelles». Plus d'informations sur le site des UAC:

<http://w3public.ville-ge.ch/soc/uac.nsf>

03 VIVRE A GENEVE

B INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

CLUBS, AMICALES, ASSOCIATIONS

Genève compte de nombreux clubs, amicales, ou regroupements de toutes sortes: plus de 60 chœurs et chorales, de nombreux clubs de passionné-e-s de jeux (cartes, échecs, etc.), de clubs voués à la collection (numismates, philatélistes), divers ateliers (théâtre, musique, écriture, danse, couture, peinture, etc.), ou des dizaines d'autres structures.

[www.ville-ge.ch/dpt5/social/exclusion_platforme_
assoc_f.php](http://www.ville-ge.ch/dpt5/social/exclusion_platforme_assoc_f.php)

www.lafea.org/locataires.htm

www.gael.ch

ASSOCIATIONS ET BÉNÉVOLAT

A Genève, de nombreuses activités bénévoles sont proposées par les associations dans le domaine de l'humanitaire, du social, de la culture et du sport. La participation à ces activités est une manière efficace de faire de nouvelles connaissances au plan individuel ou au sein des groupes. Ces activités sont souvent mises en valeur par une attestation à l'intention d'entreprises qui pourraient vous employer dans le futur.

Pour plus d'information, contacter votre commune

<http://www.geneve-communes.ch>

01 Bureau de l'intégration des étrangers,

12, quai du Rhône (3^e étage), 1205 Genève,

022 327 84 99, integration.etrangers@etat.ge.ch

Lignes bus TPG 2, 10, 19, 20, D, K, L arrêt: Palladium

Le Centre genevois du volontariat,

av. Pictet-de-Rochemont 7, 1207 Genève,

022 736 82 42, www.volontariat-ge.org

Lignes bus TPG 1, 2, 6, 9, 20, 27, 33, A, E, G:

arrêt Place des Eaux-Vives

Ligne tramway TPG 12, 16, 17: arrêt Terrassière

Ligne bus TPG 1, 20, 27: arrêt Terrassière

La Bourse du bénévolat (site interactif)

www.benevoles-ge.ch/

Volontariat - bénévolat à CSP et Caritas

(reliés à centre bénévolat).

RELIGION ET LAÏCITÉ

A Genève, il existe une séparation entre l'Église et l'Etat. La naissance, le mariage ou le partenariat enregistré (et leur dissolution) et le décès des personnes résidant à Genève sont des actes administratifs d'état civil obligatoires, avant tout éventuel acte religieux. Les cimetières sont placés sous la responsabilité des communes.

RELIGIONS À GENÈVE

La population genevoise est extrêmement diverse et, en dehors des 3 Églises officielles (Églises protestante, catholique romaine et catholique chrétienne) compte des membres de nombreuses religions ou traditions philosophiques. Les éditions du samedi de la presse locale (Tribune de Genève, Le Courrier) offrent une liste des services religieux célébrés dans le canton.

voir aussi:

<http://www.geneve-annuaire.ch/adresses/religion.html>

Voir aussi: www.interreligieux.ch

PARTIS POLITIQUES

La Suisse, et Genève en particulier, compte de très nombreux partis politiques. En Ville et Canton de Genève, on n'en compte pas moins de 8 (dont l'un d'entre eux avec 4 composantes). Il est possible de suivre les débats des parlements de la Ville et du Canton de Genève sur la chaîne locale genevoise «Léman bleu».

03 VIVRE A GENEVE

B INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour avoir une liste de ces partis, au niveau cantonal ou dans votre commune, veuillez vous adresser directement auprès de votre commune de résidence (cf. liste des communes au chapitre 1) ou, au plan cantonal, consultez le site Internet du Canton.

www.ge.ch

08 LOISIRS ET SPORTS

A Genève, un nombre important d'organismes publics (centres de loisirs, maisons de quartiers, etc.) ou privés (clubs, associations, amicales) proposent des activités très diversifiées. Il est impossible d'en faire une liste complète dans cette brochure, mais vous trouverez ci-dessous des adresses ou références générales afin de vous aider à organiser vos loisirs ou vos vacances. La proximité du lac Léman, de montagnes et de la campagne font de Genève un lieu idéal pour pratiquer de nombreux sports.

www.ge.ch/sport/welcome.asp

LUDOTHÈQUES

A Genève, il est possible d'avoir accès, dans des «Ludothèques» (jeux pour enfants), à divers jeux éducatifs ou livres, soit sur place, soit en les emportant à domicile, à certaines conditions. Il existe des ludothèques dans de nombreux quartiers de Genève.

http://www.ville-ge.ch/dpt5/ecoles/ludotheque_f.php
Communes genevoises: www.geneve-communes.ch
Association des communes genevoises (ACG)
Bd des Promenades 20, 1227 Carouge, c.p. 1276
1227 Carouge, 022 309 33 50, info@acg.ch
www.acg.ch
Lignes bus TPG 11, 21, 22, 41, 44, 45, 48, 49: arrêt
Tours-de-Carouge
Lignes tramway TPG 12, 13, 14: arrêt Marché

PLACES DE JEUX, PARCS, PROMENADES

La majorité des parcs sont équipés d'aires ou de places de jeux destinées aux familles avec enfants (l'utilisation des places de jeux doit se faire sous surveillance).

Place de jeux: [www.ville-ge.ch/dpt5/ecoles/
place_jeux_f.php](http://www.ville-ge.ch/dpt5/ecoles/place_jeux_f.php)

Les parcs: www.ville-ge.ch/dpt5/seve/parc_f.php

CENTRE DE LOISIRS, MAISONS DE QUARTIERS

Les communes ou quartiers possèdent des centres de loisirs (pour les jeunes) ou des Maisons de quartier proposant des activités d'animation (souvent gratuites, tout public) y compris, pour les jeunes, accueil après l'école ou accueil libre, ateliers divers, sorties, disco et concerts, mercredis aérés, ou mercredis de neige en hiver.

FASe (fondation genevoise pour l'animation socio-culturelle), rue Blavignac 10, c.p. 1376
1227 Carouge, 022 700 15 77

www.fase-web.ch/site/centres/index.htm

Lignes bus TPG 21, 22, 42, 43, 48, 49, D arrêt:
Stade de Genève

23 Genève Tourisme & Bureau des congrès
rue du Mont-Blanc 18, c.p. 1602, 1211 Genève 1
022 909 70 00, www.geneve-tourisme.ch

Lu: 10:00-18:00, ma-di: 09:00-18:00

Fermé le dimanche, de septembre à mi-juin

Lignes bus TPG 6, 8, 9, 27, 29: arrêt Chantepoulet

03 VIVRE A GENEVE

B INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

WI-FI - INTERNET GRATUIT

Il est possible de se connecter gratuitement à l'Internet dans plus de 50 lieux ou points Wi-Fi: parcs, bibliothèques, salles communales ou centres sportifs (Bastions, Parc des Eaux-Vives, Cité-Seniors, Salle communale de Plainpalais, Centre sportif de Varembe, etc.)

www.ville-ge.ch/dsic/wifi/carte

PRESSE

A Genève, en plus des quotidiens gratuits, certains journaux sont distribués gratuitement dans les boîtes aux lettres (GHI-Genève Home Information et divers journaux de quartier). Il est également possible d'acheter divers journaux quotidiens (payants) dans les kiosques à journaux ou dans des caissettes situées par exemple à certains arrêts de bus. Certains cafés ou bars offrent la possibilité de consulter les journaux du jour. De nombreux journaux sont disponibles à la Bibliothèque de l'Université, à la Bibliothèque de la Cité, etc.

Adresses voir p. 21

ACTIVITÉS DE VACANCES

Plusieurs organismes proposent des activités de type «camps de vacances» ou «centres aérés» pour les enfants et les adolescents, durant les périodes de vacances scolaires. Il est nécessaire de s'y prendre plusieurs mois à l'avance. En général, les prix sont calculés en fonction des revenus de la famille.

Caritas Jeunesse, rue Jean-Violette 11

1205 Genève, tél. 022 708 04 04

www.caritas-jeunesse.ch

Lignes tramway TPG 12, 13, 14: arrêt Pont d'Arve

Lignes bus TPG 1: arrêt Pont d'Arve

FASe: www.fase-web.ch/site/centres/index.htm

Communes genevoises: www.geneve-communes.ch

CPV, Rue du Village-Suisse 14, 022 809 49 79

info@camp.ch, www.camp.ch

Passeport-Vacances, 19, rte des Franchises

1203 Genève, 022 546 21 40, www.geneve.ch/

loisirs_jeunes/passeport_vacances.asp

LOISIRS POUR POPULATIONS SPÉCIFIQUES

Des ressources existent également pour certaines populations: activités, jeux, ludothèques pour enfants, jeunes, activités spécifiques pour les personnes âgées, les personnes handicapées, etc. La Ville de Genève et les autres communes genevoises en fournissent un grand nombre, ainsi que d'autres organismes publics ou privés. Vous en trouverez ici un certain nombre, classés par public cible.

Personnes handicapées: www.caploisirs.ch

Caritas Handicap, rue de Carouge 53, c.p. 75

1211 Genève 4, 022 708 04 44

www.caritas-handicap.ch

Lignes tramway TPG 12, 13, 14: arrêt Pont d'Arve

Lignes bus TPG 1: arrêt Pont d'Arve

Personnes âgées: [www.seniors-geneve.ch/](http://www.seniors-geneve.ch/rubriques.php?rid=23)

[rubriques.php?rid=23](http://www.seniors-geneve.ch/rubriques.php?rid=23)

Maisons de vacances: Nouvelle Roseraie

(Saint-Légier sur Vevey) et Chalet Florimont

(près de Villars-sur-Ollon)

www.hospicegeneral.ch/prestations/activites-pour-personnes-agees/maisons-de-vacances.html

Jeunes: www.geneve-loisirs.ch/site/accueil/accueil.php

www.ge.ch/loisirs_jeunes/

03 VIVRE A GENEVE

B INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

SPORTS POUR LES JEUNES, SPORTS DE RUE

Le Service des loisirs de la jeunesse de l'Office de la jeunesse a pour objectif d'encourager et de faciliter l'accès aux loisirs, tant culturels que sportifs, pour les enfants de 4 à 17 ans. Par ailleurs, les sports en milieu ou environnement urbain représentent une activité sportive plus récente, mais de plus en plus développée, notamment à Genève (roller, skateboard, BMX, VTT, skate-board, walking, roller contest, rando roller) etc.

www.geneve.ch/sports/jeunesse_sport.asp

www.ge.ch/loisirs_jeunes

Délégation à la Jeunesse, rue de la Servette 100
c.p. 224, 1211 Genève 7, 022 418 45 00

www.ville-ge.ch/dpt5/jeunesse/jeunesse_f.php

Lignes bus TPG 3, 11, 29: arrêt Servette

Lignes tramway TPG 14, 16: arrêt Servette

PROMENADES, VISITES

La ville et le canton de Genève, ainsi que la région lémanique, offrent de très nombreuses possibilités de promenades, d'itinéraires ou de visites, qu'on peut faire à pied ou à vélo. Un dépliant-promenade «Genève à pied» a été édité par la Ville de Genève, ainsi que l'ouvrage «Genève à pied - 10 parcours à thème» avec des itinéraires culturels (Ed. Slatkine). De nombreuses visites sont également possibles en voiture, en train ou en bateau.

www.ville-ge.ch/geneve/plan-pietons/

www.samediduvelo.ch

www.dimancheapied.ch

www.geneve-tourisme.ch/

[www.ville-ge.ch/geneve/amenagement/site_info-velo/
cartes-publications.htm](http://www.ville-ge.ch/geneve/amenagement/site_info-velo/cartes-publications.htm)

BAINS, PLAGES, PISCINES

La région genevoise compte de nombreux bains, plages ou piscines, certains avec des équipements sportifs ou de loisirs. Les principaux sont: Baby-plage, Genève-plage et les Bains des Pâquis.

Genève plage, Quai de Cologny

www.geneve-plage.ch

Baby-plage, Port des Eaux-Vives

www.cheetah-babyplage.ch

Bains des Pâquis, quai du Mont-Blanc

www.bains-des-paquis.ch

Piscines couvertes

Avanchets, rue du Grand-Bay 13

1220 Les Avanchets, 022 796 29 74

Livron, rue du Livron 2, 1217 Meyrin, 022 782 81 83

Onex, avenue Bois de la Chapelle 83, 1213 Onex

022 792 93 56

Pâquis-Centre, rue de la Navigation 34

1201 Genève, 022 731 97 00

Pervanches, avenue de la Praille 20, 1227 Carouge

022 342 45 25

Plan-les-Ouates, Route Chevaliers-de-Malte 11

1228 Plan-les-Ouates, 022 884 64 90

Varembé, av. Giuseppe-Motta 46, 1202 Genève

022 733 12 14

Vernets, rue Hans-Wilsdorf 4-6, 1227 Acacias

022 418 40 00

Piscines extérieures

Ailes, chemin des Ailes 39, 1216 Cointrin

022 798 72 98

Bécassière, route de l'Etraz 204, 1290 Versoix

022 775 66 70

Carouge, route de Veyrier, 1227 Carouge

022 343 25 20 (accès handicapés)

Centre Sportif de Meyrin, avenue Louis-Rendu 7-9

1217 Meyrin, 022 782 13 00

Lancy, avenue Eugène-Lance 30, 1212 Grand-Lancy

022 794 22 11

Lignon, route du Bois-des-frères 30, 1219 Le Lignon

022 796 62 96

03 VIVRE A GENEVE

B INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Thônex, Chemin de Marcelly 8, 1226 Thônex

Tel. 022 348 72 50

Piscine de Varembe, avenue Giuseppe-Motta 46

1202 Genève, 022 733 12 14

Piscine et patinoire des Vernets, rue Hans-Wilsdorf 4-6

1227 Acacias. 022 418 40 00

INFRASTRUCTURES SPORTIVES

TOUS PUBLICS

La Ville de Genève propose de nombreuses activités sportives pour toutes les tranches d'âge de la population. Aux enfants et adolescent-e-s (4 à 18 ans), il est proposé des « écoles de sports d'été » et des « écoles de sports d'hiver » comprenant également des camps. Pour ce qui est des aîné-e-s, il est proposé à toute personne de plus de 55 ans la pratique gratuite et régulière d'une quinzaine d'activités physique, des randonnées pédestres (été), en raquettes et en ski de fond (hiver), ainsi que des semaines et des séjours (sports et bien être, ski de fond, et randonnées) à des prix très raisonnables. L'offre existante (golf, nordic-walking, gym-aquatique, ski) va s'enrichir dès 2009. Il existe également, dans tout le canton, de nombreuses structures, publiques et privées, qui permettent de pratiquer divers sports.

Service des sports de la Ville de Genève

4-6, rue Hans-Wilsdorf, 1227 Les Acacias

c.p. 1769, 1211 Genève 26, 022 418 43 60

(08h30-11h30) www.ville-ge.ch/sports

organisation.sds@ville-ge.ch

Communes genevoises: www.geneve-communes.ch

Association des communes genevoises (ACG)

Bd des Promenades 20, 1227 Carouge, c.p. 1276

1227 Carouge, 022 309 33 50, info@acg.ch

www.acg.ch

www.ville-ge.ch/sports/Plaquette2007/_img/Associations.pdf

www.geneve.ch/sport/installations/welcome.html

www.genevecentral.ch/liens.asp?id_rubrique=34

09 CULTURE

La région de Genève, au plan culturel, dispose d'une extraordinaire variété d'institutions, d'associations et d'activités, événements, festivals, dans de nombreux secteurs ou domaines artistiques: cinéma, musique, théâtre, arts visuels, danse, etc. Globalement, la culture dépend des communes genevoises. De nombreuses institutions sont gérées par la Ville de Genève, même s'il existe également une offre importante dans les autres communes genevoises. Il existe de nombreux agendas culturels sur l'Internet, et dans les pages ou suppléments culturels de la presse quotidienne (par exemple les suppléments du jeudi de la Tribune de Genève et du samedi dans le Temps).

www.ville-ge.ch/culture/offre_culturelle

Département de la Culture, Ville de Genève

022 418 65 00

www.regart.ch

www.tempslibre.ch

www.sortir.ch

www.unautre-regart.ch

www.cesoir.ch

CARTE GIGOGNE

Les familles de trois enfants ou plus ont la possibilité de bénéficier de la Carte Gigogne. Elle permet d'obtenir des réductions de prix et autres conditions favorables auprès des certains établissements notamment commerciaux, culturels, sportifs, publics ou privés (magasins, clubs de sport, spectacles, restaurants, etc. associés au réseau Gigogne).

68 Carte Gigogne, Pro Juventute, rue de l'Aubépine 1

1205 Genève, 022 328 55 77, www.gigogne.ch

Lignes tramway TPG 12, 13, 14: arrêt Augustins

03 VIVRE A GENEVE

B INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

PUBLIC JEUNE ET CARTE 20 ANS / 20 FRANCS

A Genève, la quasi-totalité des événements et spectacles sont moins chers pour les jeunes âgé-e-s de moins de 20 ans, ainsi que pour les étudiant-e-s plus âgé-e-s qui ont une carte d'immatriculation d'étudiant. Il est également possible d'acquérir la carte 20 ans/20 francs, qui permet d'obtenir des réductions supplémentaires pour des manifestations culturelles, jusqu'à l'âge de 20 ans révolus.

www.20ans20francs.ch

PERSONNES HANDICAPÉES ET/OU ÂGÉES

A Genève, diverses institutions culturelles sont accessibles aux personnes en situation de handicap (cf. 2 premiers liens ci-dessous). Les personnes âgées (au bénéfice de l'AVS) ont la possibilité de bénéficier de plusieurs actions ou prestations: places de cinéma au prix de 5 francs (Auditorium Fondation Ardit), diverses animations, et, pour les personnes membres des groupements de personnes âgées, billets à prix réduit et spectacles en matinées (10 francs) dans plusieurs théâtres (Grand Théâtre à 15 francs) cartes d'accès aux répétitions de l'Orchestre de la Suisse romande, livres en gros caractères ou textes enregistrés, lectures de livres à domicile, etc.

www.ville-ge.ch/culture/culture_tous/acces.html

www.hau-ge.ch/guide.php

www.ville-ge.ch/culture/culture_tous/aines.html

ACTIVITÉS CULTURELLES GRATUITES OU À PRIX RÉDUIT

Un grand nombre de manifestations - notamment celles organisées par le Département de la culture - sont gratuites: Mai en fanfares, La Ville est à vous, Fête de la musique, Nuit de la science, Musiques en été festival, la Fureur de lire, ou encore, Poésie en ville. Les 12 musées

de la Ville de Genève, proposent un accès gratuit pour les expositions fixes et, le premier dimanche de chaque mois, pour les expositions temporaires, et les bibliothèques municipales offrent aussi diverses activités gratuites. Des tarifs réduits sont également disponibles pour les jeunes, les aînés ainsi que pour les personnes à revenus modestes et une brochure éditée par le Département recense les activités culturelles à Genève comprises entre 0 et 20 francs (voir p. 84).

www.ville-ge.ch/culture/publications/pdfs/entreeLibre.pdf

www.ville-ge.ch/culture/culture_tous/culture_tous.html

Département de la Culture, Ville de Genève

022 418 65 00

MUSIQUE

Genève possède une longue tradition musicale et a la chance de disposer de grandes institutions classiques (le Grand Théâtre, pour l'opéra, le Victoria Hall pour les concerts, etc.). Mais il existe également de nombreuses salles de concert pour les musiques actuelles, les musiques expérimentales et les musiques traditionnelles de différentes régions du monde. Certaines structures, moins institutionnelles, comme l'Usine ou le Chat noir, permettent également d'offrir une culture de type plus alternatif. La fête de la musique a lieu fin juin.

www.ville-ge.ch/culture/offre_culturelle/musique.html

THÉÂTRE

Il y a de nombreuses salles de théâtre à Genève, de la Comédie au Théâtre Le Poche, en passant par le Théâtre de Carouge, le Forum de Meyrin; chacune a ses spécificités. Plusieurs compagnies théâtrales de qualité se produisent dans ces salles, toute l'année, et proposent une grande diversité de spectacles.

www.ville-ge.ch/culture/offre_culturelle/theatre.html 79

03 VIVRE A GENEVE

B INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

DANSE

En plus du Ballet du Grand Théâtre, véritable institution qui possède un lieu de répétition et une salle de représentation, Genève connaît actuellement, en matière de danse, un dynamisme particulièrement actif et diversifié. Le Passedanse (20 francs suisses ou 12 euros) permet d'obtenir une réduction de 20 à 50% sur le prix des places pour des spectacles programmés dans de nombreuses institutions. Pour plus d'information, contacter l'ADC.

ADC (Association pour la Danse Contemporaine)

82-84 rue des Eaux-Vives, 1207 Genève

022 329 44 00, info@adc-geneve.ch

Lignes bus TPG 2, 6, G arrêt: Vollandes

www.ville-ge.ch/culture/offre_culturelle/danse.html

CINÉMA

Genève possède un grand nombre de salles de cinéma et de nombreux festivals ou cycles de films, y compris pour les enfants (La Lanterne magique, Cinematou, etc.). Les réseaux des cinémas genevois proposent des cartes ciné-fidélité (1 année) permettant de payer les billets de cinéma à prix réduit (cartes «cinépass», «moviecard» (Cinéma Pathé), ou encore cartes 3 entrées du Ciné-Club de l'Université de Genève).

www.ville-ge.ch/culture/offre_culturelle/cinemas.html

Ciné Pass: www.cinepass.ch

Moviecard Pathé: www.europlexcinemas.ch/f/prix/moviecard.php

Carte 3 entrées voir: www.unige.ch/acultu

Pour les enfants et familles

La Lanterne Magique Genève (club pour les enfants)

www.lanterne-magique.org

Festivals «L'Enfant Lune» et «Le Petit Enfant

Lune», association la Baguette magique

l'Enfant Lune & le Petit Enfant Lune

23, rue de la Fontenette, c.p. 1447, 1227 Carouge

enfantlune@bluewin.ch, www.enfantlune.ch

BIBLIOTHÈQUES

Les diverses bibliothèques municipales et universitaires existant à Genève mettent à la disposition du public, sous certaines conditions, des ouvrages dans tous les domaines (publications dans diverses langues, presse, journaux de diverses nations ou régions du globe, etc.). Vous trouverez des informations détaillées sur les bibliothèques municipales sur les sites Internet des communes. La bibliothèque du Centre d'Intégration culturelle de la Croix-Rouge offre la possibilité de consulter ou emprunter des éditions de nombreux ouvrages en plusieurs langues et il existe d'autres bibliothèques spécialisées à Genève, comme par exemple la bibliothèque Filigrane de F-Information, spécialisée sur les questions femmes, familles et égalité.

www.ville-ge.ch/culture/offre_culturelle/

bibliotheques.html

Centre d'Intégration Culturelle, rue de Carouge 50

1205 Genève, 022 320 59 55

www.croix-rouge-ge.ch/services/interculturelle.html

Lignes bus TPG 1: arrêt Pont d'Arve

Lignes tramway TPG 12, 13, 14: arrêt Pont d'Arve

Bibliothèque Filigrane 67 rue de la Servette

c.p. 128, 1211 Genève 7, 022 740 31 41

Lignes tramway TPG 14 ou 16: arrêt Poterie

Lignes bus TPG 3: arrêt Poterie

03 VIVRE A GENEVE

B INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

MUSÉES

En dehors des musées privés (Musées Barbier-Muller, de la Réforme, de la Croix-Rouge, Baur, etc.), Genève compte de nombreux musées publics: les Musées d'art et d'histoire (plus de 1 000 000 d'objets), le Musée d'ethnographie et son Annexe de Conches, le Muséum d'histoire naturelle, l'Espace Ami Lullin – la salle d'exposition de la Bibliothèque de Genève – et l'Institut et Musée Voltaire. Sans oublier les Conservatoire et Jardin botaniques. Il est possible de participer à des visites guidées en plusieurs langues. L'accès à ces musées publics est gratuit (expositions permanentes) et l'accès aux expositions temporaires de ces Musées est gratuit le premier dimanche du mois.

www.ville-ge.ch/culture/offre_culturelle/musees.html

ART CONTEMPORAIN

Pôle d'art contemporain reconnu internationalement, Genève compte un Musée d'art moderne et contemporain (Mamco), un Centre d'Art Contemporain (CAC) et un Centre de la photographie tous réunis dans le Bâtiment d'art contemporain (BAC). Par ailleurs, de nombreux galeristes, responsables de centres d'art et passionnés d'art contemporain complètent cette forte présence culturelle, notamment dans le secteur de la rue des Bains.

www.ville-ge.ch/culture/offre_culturelle/art_contemporain.html

MAMCO, 10, rue des Vieux-Grenadiers

CH-1205 Genève, 022 320 61 22, www.mamco.ch

Centre d'Art Contemporain Genève (CAC)

Rue des Vieux-Grenadiers 10, 1205 Genève

022 329 18 42, info@centre.ch, www.centre.ch

ÉVÉNEMENTS CULTURELS

Toutes sortes d'événements culturels ont lieu à Genève. La plupart sont gratuits ou accessibles à coûts très réduits. Voici une liste des principaux d'entre eux.

La Fête de la musique

www.ville-ge.ch/culture/fm

La Ville est à vous

www.ville-ge.ch/culture/vav

Musiques en été Festival

www.ville-ge.ch/culture/musiques/

Mai en fanfares

www.ville-ge.ch/culture/fanfares/index.html

La Fureur de lire

www.ville-ge.ch/culture/fureur

La Nuit de la science

www.ville-ge.ch/culture/nuit

03 VIVRE A GENEVE

C DEMARCHES A EFFECTUER APRES 3 MOIS

IMPÔTS, DÉCLARATION

(3 MOIS – 1 ANNÉE ET 3 MOIS)

Toute personne résidant à Genève a l'obligation de payer des impôts (taxes) à partir d'un certain revenu. En règle générale, les personnes possédant un permis B, Ci, F, G, L ou N sont imposées à la source (les impôts sont automatiquement prélevés sur leur salaire en fin de mois). Les autres ont l'obligation de compléter une déclaration et de la transmettre à l'administration fiscale. Pour vous informer sur le système – complexe – de la taxation, consultez les pages Internet de l'administration fiscale cantonale, rendez-vous aux guichets de l'administration fiscale, ou consultez les associations d'aide mentionnées ci-dessous.

Administration fiscale cantonale

Hôtel des finances 26, rue du Stand c.p. 3937
1211 Genève 3, 022 327 70 00 (serveur vocal)
022 327 40 04 (centrale) ouverture lu-ve 9:00-16:00
www.ge.ch/impots
Lignes bus TPG 2, 10, 19, 20, D, K, L: arrêt Palladium

AIDES POUR REMPLIR

LA DÉCLARATION D'IMPÔTS

Un certain nombre d'associations ou de structures offrent une aide aux personnes - notamment non francophones - qui sont dans l'obligation de remplir une déclaration d'impôts. Par ailleurs, certaines communes proposent également des permanences impôts pour les personnes à faibles revenus (comme le service «action impôts» de la Ville de Genève qui propose, dans le cadre des CASS, cette aide aux mois de mars et avril).

AVIVO, rue du Vieux-Billard 25, c.p. 155

1211 Genève 8, 022 329 13 60,

www.seniors-geneve.ch/association_fiche.php?aid=106&rid=7&tid=204

05 Caritas Genève, rue de Carouge 53, c.p. 75

1211 Genève 4, 022 708 04 44,

permanence lu-ve 09:00-12:30 ma-je 13:00-16:30

www.caritas-geneve.ch

Lignes tramway TPG 12, 13, 14: arrêt Pont d'Arve

Lignes bus TPG 1: arrêt Pont d'Arve

04 CSP, 14, rue du Village-Suisse (Jonction)

c.p. 171, 1211 Genève 8, 022 807 07 00

permanence: lu-me 13:30-16:30,

permanence téléphonique: lu-me 14:00-16:30

info@csp-ge.ch, www.csp.ch/ge

Lignes bus TPG 2, 10, 19, 20, D, K, L arrêt: Palladium
«action impôts» Ville de Genève: www.ville-ge.ch/dpt5/social/action_f.php

SUBSIDES ACCORDÉS POUR LES PRIMES D'ASSURANCE MALADIE (APRÈS 3 MOIS)

Si vos revenus sont insuffisants, l'Etat vous fournit un subside complémentaire. L'attribution du subside est automatique si vous remplissez une déclaration d'impôt. Si vous êtes imposé-e à la source (permis B, Ci, F, G, L ou N) vous pouvez, si vous pensez avoir droit à un subside, déposer une demande écrite au Service de l'assurance-maladie (SAM). Le formulaire adéquat - téléchargeable sur le site internet (lien ci-dessous) ou disponible dans l'arcade (adresse ci-dessous) doit parvenir au Service de l'assurance-maladie avec les justificatifs des revenus et de la fortune, et le certificat d'assurance-maladie, ce après 3 mois de résidence à Genève.

www.geneve.ch/assurances/maladie/doc/formulaire-RDU-2008-nouveaux-arrives.pdf

03 VIVRE A GENEVE

C DEMARCHES A EFFECTUER APRES 3 MOIS

03 **Service de l'assurance-maladie (SAM)**

route de Frontenex 62, 1207 Genève, 022 546 19 00

lu-ve 9:00-12:00 et 13:30-16:00

sam@etat.ge.ch, www.ge.ch/sam

Lignes tramway TPG 12, 16, 17: arrêt Amandolier

Lignes bus TPG A, 9, 33: arrêt Montchoisy

ECHANGE DU PERMIS DE CONDUIRE (AVANT 12 MOIS)

Les personnes disposant d'une voiture qu'elles désirent conduire à Genève doivent, avant les 12 mois suivant l'arrivée à Genève, échanger leur permis de conduire étranger contre un permis de conduire suisse, sauf si elles sont au bénéfice d'une immunité de juridiction sur le territoire suisse (haut-e fonctionnaire, diplomate et personnel de mission). Le conducteur ou la conductrice doit se présenter personnellement aux guichets du service des permis de conduire avec:

un original du permis de conduire étranger à échanger

une attestation d'opticien agréé (datant de moins de 24 mois)

2 photos couleur, format passeport, de face, nu-tête

Pièce d'identité:

- carte d'identité ou passeport (Suisse ou Suissesses)

- livret pour étrangers (personnes étrangères)

www.geneve.ch/san/doc/0015.pdf

Autres adresses utiles:

Touring Club Suisse (TCS), quai Gustave-Ador 2

1207 Genève, 022 735 46 53, 022 735 48 15

reception@tcsg.ch, www.tcs.ch/geneve/fr/home.html

Lignes bus TPG 9 ou 27: arrêt Pierre Fatio

Automobile Club de Suisse (ACS),

section de Genève, Clos de la Fonderie 19, c.p. 1205

CH-1227 Carouge, 022 342 22 33, 022 301 37 11

acs.geneve@acs.ch

www.acs.ch/ch-fr/sektionen/geneve/index.asp

Lignes tramway TPG 12, 13, 14: arrêt Blanche

S'AFFILIER À L'ASSURANCE VIEILLESSE - RETRAITE (APRÈS 1 ANNÉE)

Pour bénéficier de l'assurance vieillesse (AVS), toute personne doit cotiser depuis le 1^{er} janvier qui suit son 20^e anniversaire (exceptions: certaines personnes mariées, sans activité lucrative - fonctionnaires internationaux-ales et diplomates: contactez le CAGI). Pour les personnes qui ont une activité rémunérée, l'obligation commence le 1^{er} janvier qui suit le 17^e anniversaire. L'AVS donne droit à une rente à partir de l'âge légal de la retraite AVS - 64 ans pour les femmes et 65 ans pour les hommes. Pour les personnes nouvellement arrivées à Genève, il est possible de s'affilier dans les 5 années suivant l'arrivée à Genève, mais il est recommandé de le faire après une année de séjour, lorsque votre situation est stabilisée. Pour vous affilier, téléphonez à la Caisse cantonale genevoise de compensation pour demander la liste des documents à fournir.

Caisse cantonale genevoise de compensation

54, route de Chêne, c.p., 1211 Genève 6

lu-ve 9:00-12:00 et 13:00-16:00 - 022 718 67 67

affiliation@ccgc.ch

Lignes bus TPG A, 9, 33: arrêt Montchoisy

Lignes tramway TPG 12, 17, 16: arrêt Amandolier

03 VIVRE A GENEVE

C DEMARCHES A EFFECTUER

APRES 3 MOIS

CHÈQUES CULTURE (1 ANNÉE)

Les personnes qui ne peuvent pas bénéficier des prix réduits offerts aux jeunes, aux personnes âgées ou au chômage, ont la possibilité de commander un «chéquier-culture». Avec les 6 chèques de 10 francs offerts, le prix de nombreux spectacles peuvent diminuer de 10 ou 20 francs. Utilisés en complément avec la liste d'activités culturelles gratuites ou à prix réduit, ces chèques permettent d'aller gratuitement à de nombreux spectacles.

www.ville-ge.ch/culture/culture_tous/int_chequier.html

CHÔMAGE, LICENCIEMENT, PERTE D'EMPLOI (1 ANNÉE)

Un travailleur ou une travailleuse qui a travaillé et cotisé à l'assurance chômage au moins 12 mois durant les deux dernières années a droit à 70% (ou à 80% en fonction de sa situation) de son salaire pendant une durée déterminée. Les personnes qui souhaitent s'inscrire au chômage peuvent se présenter (dès l'avis de licenciement) à l'Office cantonal de l'emploi aux Glacis-de-Rive (cf. ci-dessous) qui fournira les informations concernant notamment les recherches d'emploi et le fonctionnement de l'assurance-chômage. Il faut également s'inscrire à une caisse de chômage. Ce sont elles, notamment, qui calculent le montant des indemnités de chômage.

Office cantonal de l'emploi, rue des Glacis-de-Rive 6
c.p. 3938, 1211 Genève 3, 022 546 37 80

Caisses de chômage à Genève:

www.geneve.ch/emploi/demandeur/indemnite_caisse.asp?menu=indemnite&id=142

www.leg.ch (discriminations basées sur le genre site destiné prioritairement aux femmes)

Lignes bus TPG 1, 2, 6, 7, 8, 20, 33, 36, A, E, G: arrêt Rive

Ligne tramway TPG 12, 16, 17: arrêt Terrassière

Ligne bus TPG 1, 20, 27: arrêt Terrassière

En cas de questions sur le licenciement et sur les droits en général:

54 SIT, 16, rue des Chaudronniers, c.p. 3287
1211 Genève 3, 022 818 03 00

Lignes bus TPG 36: arrêt Saint Antoine

55 UNIA, 5 chemin Surinam, c.p. 288, 1211 Genève 13
geneve.unia.ch, 022 949 12 00, geneve@unia.ch

Lignes bus TPG 6, 10, 11, 19: arrêt Charmilles

57 Communauté genevoise d'action syndicale (CGAS), Rue des Terreaux-du-Temple 6
1201 Genève, 022 731 84 30

Lignes tramway TPG 13, 14, 15, 16: arrêt Isaac Mercier
Lignes bus TPG 7: arrêt Isaac Mercier

58 Trialogue, av. de la Forêt 11, 1202 Genève
022 340 64 80, trialogue@infomaniak.ch

www.letrialogue.com

Lignes bus TPG 3, 11, 29: arrêt Servette

Lignes tramway TPG 14 ou 16: arrêt Servette

65 Association de Défense des Chômeurs et Chômeuses, rue Saint-Laurent 8, 1207 Genève
022 700 50 60, 022 700 51 47, info@adc-ge.ch

www.adc-ge.ch

Ligne tramway TPG 12, 16, 17: arrêt Terrassière

Ligne bus TPG 1, 20, 27: arrêt Terrassière

www.guidechomage.ch

03 VIVRE A GENEVE

C DEMARCHES A EFFECTUER APRES 3 MOIS

LOGEMENTS SUBVENTIONNÉS (2 ANS)

Pour les personnes disposant de moyens financiers limités, ayant leur domicile fiscal et payant leurs taxes et impôts dans le canton de Genève, et y ayant résidé 2 années consécutives durant les 5 dernières années, il est également possible de poser leur candidature afin de bénéficier de logements subventionnés à des conditions favorables: HBM (habitations bon marché), HLM (habitations à loyer modéré), HCM (habitations pour classes moyennes), HM (habitations mixtes).

Direction du logement, rue du Stand 26, c.p. 3937

1211 Genève 3, 022 327 55 55

www.geneve.ch/logement + info-logement@etat.ge.ch

Lignes bus TPG 2, 10, 19, 20, D, K, L: arrêt Palladium

Gérance Immobilière municipale

rue de l'Hôtel-de-Ville 5, 1204 Genève, 022 418 23 44

DU PERMIS F AU PERMIS B (5 ANS)

Certaines personnes dont l'asile a été refusé ou qui ont été frappées d'une non-entrée en matière (NEM) peuvent obtenir une admission provisoire (permis F) en Suisse si leur renvoi vers leur pays d'origine n'est pas licite, possible ou raisonnablement exigible. Elles ne peuvent dès lors pas sortir de Suisse (sauf exceptions et sur accord de l'office fédéral des migrations). Les titulaires d'un permis F ont accès au marché du travail et à la formation professionnelle, sans restriction. A certaines conditions, les permis F peuvent être transformés en autorisation de séjour (permis B). La personne doit notamment avoir vécu au moins 5 ans en Suisse, doit être indépendante financièrement et démontrer une maîtrise suffisante de la langue française (informations disponibles: voir références ci-dessous). L'autorité examine également l'exigibilité d'un retour dans le pays de provenance. Aide possible pour les permis F dans les démarches administratives pour l'obtention du permis B et les comptes de sûreté.

www.osar.ch/2007/01/04/va_status_faq?firstLang=fr

Centre de contact Suisses immigrés (permanence

Permis de séjour gratuite), rte des Acacias 25,

1227 Acacias, 022 304 48 60, www.ccsi.ch

Scribes pour l'asile

c/o Maison de la Croisette (AGORA)

Route de Vernier 1581214 VERNIER, 022 930 00 89

Chemin Poussy 1 dès ce printemps

Permanences: lundi soir 18:00 - 20:00 et vendredi

matin 10:00 - 12:00

03 VIVRE A GENEVE

C DEMARCHES A EFFECTUER APRES 3 MOIS

PERMIS C APRES 5 ANS

Les personnes provenant d'un pays membre de l'Union européenne (hormis les 8 derniers Etats membres ainsi que la Bulgarie et la Roumanie) ou de l'AELE, des USA, du Canada ou d'autres pays avec lesquels la Suisse a conclu un accord d'établissement peuvent obtenir un permis C après 5 ans de résidence régulière et ininterrompue en Suisse au bénéfice d'une autorisation de séjour (permis B). De même, après un séjour légal ininterrompu de 5 ans, le ou la conjoint-e d'un-e ressortissant-e suisse ou de l'UE/AELE titulaire d'un permis C a droit à l'octroi d'une autorisation d'établissement, quelle que soit sa nationalité. Pour plus de détails, contactez le Service des étrangers et confédérés.

02 Service des étrangers et confédérés

(Office cantonal de la population)

route de Chancy 88, 1213 Onex, 022 546 48 88

accueil 9:00-15:30, 022 546 48 88

etrangers.ocp@etat.ge.ch

www.geneve.ch/ocp

Lignes bus TPG: 2, 19, K, L arrêt: Bandol

VOTE DES ÉTRANGERS (8 ANS)

A Genève, les personnes étrangères qui résident en Suisse depuis 8 ans minimum au bénéfice d'un permis, sont âgées de 18 ans au moins et domiciliées sur une commune genevoise depuis 3 mois, ont la possibilité de voter au plan communal, mais pas au plan cantonal ou au plan fédéral. Ce droit permet d'élire les représentant-e-s politiques au plan municipal (parlement et exécutif), de déposer et de signer des initiatives et des référendums (consultation populaire décidée par la population elle-même) sur des sujets concernant la commune de domicile et de prendre part aux votations populaires qui peuvent s'ensuivre. Les personnes étrangères sont inscrites automatiquement, sauf celles qui disposent d'une Carte de légitimation. Si vous êtes diplomate membre d'une représentation étrangère, le droit international public ne permet pas à la Suisse de vous conférer des droits politiques. En revanche, si vous êtes fonctionnaires d'une organisation intergouvernementale, vous pouvez demander à être inscrits sur la liste des personnes habilitées à voter sur le plan communal, pour autant que l'exercice du droit de vote ne contrevienne pas aux règlements internes de l'organisation internationale.

02 Service des étrangers et confédérés

(Office cantonal de la population)

route de Chancy 88, 1213 Onex, 022 546 48 88

accueil 9:00-15:30, 022 546 48 88

etrangers.ocp@etat.ge.ch

www.geneve.ch/ocp

Lignes bus TPG: 2, 19, K, L arrêt: Bandol

03 VIVRE A GENEVE

C DEMARCHES A EFFECTUER APRES 3 MOIS

PERMIS C APRES 10 ANS

Les personnes extra-européennes (sauf USA et Canada) ainsi que les ressortissant-e-s des 8 nouveaux Etats membres de l'UE (jusqu'en 2011, échéance des dispositions transitoires), peuvent obtenir un permis C après 10 ans de résidence en Suisse. Il est possible d'obtenir un permis C anticipé après 5 ans à certaines conditions (bonne intégration, maîtrise de la langue française, indépendance financière, absence de poursuites, etc.). Pour plus de détails, contactez l'Office cantonal de la population.

**02 Service des étrangers et confédérés
(Office cantonal de la population)**

route de Chancy 88, 1213 Onex, 022 546 48 88

accueil 9:00-15:30, 022 546 48 88

etrangers.ocp@etat.ge.ch

www.geneve.ch/ocp

Lignes bus TPG: 2, 19, K, L arrêt: Bandol

NATURALISATION-NATIONALITÉ SUISSE (EN GÉNÉRAL 12 ANS)

Il est possible pour les personnes étrangères d'acquérir la nationalité suisse. Pour cela, il est nécessaire de remplir toutes les conditions suivantes: 1) avoir résidé 12 ans en tout sur territoire suisse au bénéfice d'un permis (les années de résidence passées entre l'âge de

10 et 20 ans comptent double) 2) avoir résidé en Suisse 3 ans au cours des 5 dernières années 3) avoir résidé 2 ans dans le canton de Genève d'une manière effective, dont 12 mois précédant immédiatement l'introduction de la demande et 4) remplir certaines conditions liées à l'intégration en Suisse (casier judiciaire vierge, connaissance de la langue du canton, autonomie financière, etc.).

Si vous êtes marié-e à un-e ressortissant-e suisse, vous pouvez bénéficier d'une naturalisation facilitée si les conditions suivantes sont remplies: 1) vous avez résidé en Suisse pendant 5 ans en tout 2) vous y résidez depuis 1 année 3) vous vivez depuis 3 ans en communauté conjugale (mariage et vie effective) avec un-e ressortissant-e suisse et 4) vous êtes intégré-e en Suisse (casier judiciaire vierge, connaissance de la langue du canton notamment). Si vous êtes marié-e et vivez depuis 6 ans avec un-e ressortissant-e suisse qui vit ou a vécu à l'étranger et que vous avez des liens étroits avec la Suisse, vous pouvez aussi déposer une demande de naturalisation facilitée.

02 Service cantonal des Naturalisations,

rte de Chancy 88, 1213 Onex, 022 546 46 00

natuinfo@etat.ge.ch, www.ge.ch/naturalisations

Lignes bus TPG: 2, 19, K, L arrêt: Bandol

BIENVENUE
A GENEVE
04 DECOUVRIR
LA SUISSE

CETTE QUATRIÈME PARTIE A POUR BUT DE VOUS DONNER DES INFORMATIONS QUI N'AURONT PEUT-ÊTRE PAS D'UTILITÉ IMMÉDIATE MAIS QUI VOUS PERMETTRONT DE MIEUX CONNAÎTRE LA SUISSE ET GENÈVE, CE SUR LES PLANS HISTORIQUE, GÉOGRAPHIQUE OU POLITIQUE, OU ENCORE EN CE QUI CONCERNE LES CARACTÉRISTIQUES DU PEUPLE SUISSE OU DE LA POPULATION GENEVOISE EN GÉNÉRAL, CE AU-DELÀ DES CLICHÉS VÉHICULÉS HABITUELLEMENT.

A Le fédéralisme suisse:

Confédération, cantons, communes

B Genève

C La Suisse

A LE FÉDÉRALISME SUISSE: CONFÉDÉRATION, CANTONS, COMMUNES	P.90
-----------------------------------------------------------------	------

B GENÈVE

01 Le canton de Genève au fil des siècles	P.91
02 Genève aujourd'hui (suite)	P.93
03 Us et coutumes	P.94

C LA SUISSE

01 Principes constitutionnels et traités internationaux	P.96
02 La Suisse – Confédération helvétique	P.97
03 Découvrir la Suisse	P.100

04 DECOUVRIR LA SUISSE

A LE FEDERALISME SUISSE: CONFEDERATION, CANTONS, COMMUNES

L'une des principales caractéristiques de la Suisse est son fédéralisme. Comme l'indique bien son nom officiel, la Confédération suisse est une fédération qui se compose de 20 cantons et de 6 demi-cantons disposant d'une assez large autonomie d'organisation et de tâches ou de compétences propres, comme le précise la Constitution fédérale. Ces derniers se divisent à leur tour en communes, qui sont les collectivités publiques les plus proches des citoyens et citoyennes, et qui forment le troisième niveau du fédéralisme.

LA CONFÉDÉRATION

La Confédération légifère dans des domaines aussi divers que la circulation routière, la politique étrangère et les rapports avec les pays étrangers, la prévoyance vieillesse, survivant et invalidité, la radio et la télévision, les télécommunications, la protection des consommateurs, la monnaie et la politique monétaire, la fiscalité au plan fédéral, l'agriculture, les écoles polytechniques, l'armée et la défense ou la protection des animaux, etc.

LES CANTONS

Les cantons disposent d'un certain degré de souveraineté dans les limites fixées par la Constitution fédérale et réglementent dans les domaines qui ne sont pas délégués à la Confédération ou dans ceux pour lesquels la législation fédérale est incomplète. La primauté du droit fédéral a pour effet, par exemple, que les lois ou constitutions cantonales ne peuvent pas être contraires aux lois ou à la Constitution fédérales. Pratiquement, les cantons légifèrent dans des domaines aussi divers que l'éducation (sauf les écoles polytechniques fédérales), les hôpitaux (sauf les organismes communaux ou privés), la police, la fiscalité au plan cantonal, l'aménagement du territoire, etc. Les cantons ont aussi pour tâche de mettre en œuvre les lois fédérales.

LES COMMUNES

Les communes disposent également d'une certaine autonomie, qui est garantie dans les limites fixées par le droit cantonal. L'autonomie des communes peut donc varier sensiblement selon les cantons. Le plus fréquemment, les communes sont compétentes en ce qui concerne des services de proximité, par exemple en matière de culture, de sports, de voirie, de petite enfance, de signalisation routière, de police du feu, etc.

04 DECOUVRIR LA SUISSE

B GENEVE

01 LE CANTON DE GENÈVE AU FIL DES SIÈCLES

LES ORIGINES

Les premières traces de la présence humaine sur les bords du lac Léman à Genève remontent à 3000 av. J.-C. environ et à 1000 av. J.-C. sur la colline Saint-Pierre, dans la Vieille Ville. On trouve la première mention de Genève au 1^{er} siècle avant J.-C., dans un texte de Jules César, son «de Bello gallico» (de la guerre des Gaules), où il écrit qu'il a défendu Genève contre une incursion des Helvètes.

LE MOYEN AGE

Genève se développe progressivement, mais reste, jusqu'à la fin du Moyen Age, une localité secondaire. Au XV^e siècle, ce seront ses foires animées par des marchands étrangers qui lui donneront son essor et sa réputation internationale. Sa position géographique au cœur de l'Europe est alors déterminante.

LA RÉFORME

Souvent, le statut de Genève en qualité de ville autonome dans le cadre du Saint-Empire romain germanique sera menacé. En 1535 la Réforme triomphe: le prince-évêque est chassé, et la cité est désormais une République. Jean Calvin s'y installe en 1536.

L'ESCALADE

En 1602, la Ville de Genève échappe de peu à une attaque menée par les soldats du Duc de Savoie. La population, après une nuit de résistance, fait reculer l'assaillant. Cet épisode restera dans les annales de l'histoire locale comme le symbole de la volonté d'indépendance du peuple genevois (cf. texte ci-après «épisode de l'Escalade»)

L'ACCUEIL DES RÉFUGIÉ-E-S

Durant les périodes qui suivent, Genève ouvre la porte à plusieurs vagues de ressortissant-e-s français-es ou italien-ne-s alors persécuté-e-s dans leur pays: Genève rayonne intellectuellement et religieusement sur l'Europe. Plus tard, les réfugié-e-s contribueront largement au redressement de l'économie, en récession depuis le déclin des foires à la fin du XV^e siècle.

UN SIÈCLE DE PROSPÉRITÉ

Malgré des troubles sociaux menant à plusieurs prises d'armes et à une révolution en 1792, le XVIII^e siècle genevois fut celui de la prospérité économique. Les industries genevoises, plus particulièrement celle de la «Fabrique», c'est-à-dire l'horlogerie, ainsi que les activités de la banque et du commerce, sont à nouveaux influencées par l'apport de l'étranger. L'époque des Lumières voit Rousseau naître à Genève en 1712 et Voltaire y vivre de 1755 à 1778.

04 DECOUVRIR LA SUISSE

B GENEVE

GENÈVE DEVIENT SUISSE

En 1798, Genève est annexée par la France et devient chef-lieu du département du Léman. La défaite de Napoléon lui rend sa liberté le 30 décembre 1813. Après beaucoup de discussions aux niveaux genevois et suisse, ainsi qu'avec des puissances européennes à l'occasion de plusieurs congrès, Genève, dont le territoire s'agrandit alors de nouvelles communes (les «Communes réunies»), sollicite son adhésion à la Confédération suisse, finalement obtenue en 1815.

LA GENÈVE MODERNE

En 1846, une nouvelle révolution, dirigée par James Fazy, renverse le gouvernement aristocratique de la Restauration et établit la démocratie. De cet événement naît la Genève moderne: nouvelle Constitution, démolition des fortifications, extension de la ville.

VOCATION HUMANITAIRE

En 1864, une nouvelle fois, Genève démontre son esprit d'ouverture: grâce aux idées de l'humaniste Henry Dunant, suivi dans son initiative par des personnalités de haute valeur, le Comité international de la Croix-Rouge voit le jour. Au sortir de la Première Guerre mondiale, le siège de la Société des Nations, puis plus tard celui de l'Organisation des Nations Unies et de bien d'autres organisations internationales sont établis à Genève.

L'ÉPISODE DE L'ESCALADE

Durant la nuit du 11 au 12 décembre 1602, les troupes ennemies de l'armée du Duc de Savoie se sont rassemblées devant les fortifications de la République indépendante de Genève avec l'intention d'envahir et d'annexer la cité, qui était devenue protestante, et d'en faire sa capitale du nord des Alpes.

Réveillée en sursaut par le coup de feu d'un des gardes, la population genevoise affronte les assaillants: soldats, nobles, commerçants et artisans tentent de repousser l'assaut. Une certaine Catherine Royaume, décida, pour défendre sa patrie, de lancer par la fenêtre, sur les soldats ennemis, un énorme chaudron - une «marmite» - dans lequel elle avait préparé une soupe aux légumes.

Cet épisode historique de l'Escalade est encore aujourd'hui l'occasion, au mois de décembre, de diverses célébrations populaires à Genève: procession commémorative et musicale en costumes d'époque (le défilé de l'Escalade), marathon costumé (la Course de la Marmite). Les enfants vont, de domicile en domicile, chanter le cantique genevois «Cé Qué l'Aino», véritable hymne officieux de la République et canton de Genève, célébrant l'événement.

04 DECOUVRIR LA SUISSE

B GENEVE

La Mère Royaume personnifie et symbolise donc l'héroïsme des Genevois durant cette nuit tragique de l'Escalade, en 1602. Elle est devenue l'héroïne populaire par excellence des Genevois, une figure de leur histoire, un symbole de leur patriotisme.

Or, Catherine Royaume et son mari étaient, selon les critères actuels, des réfugiés: en effet, tous deux originaires de Lyon, en France, les Royaume ont fui les persécutions contre les Huguenots et trouvé refuge à Genève trois semaines après le massacre religieux de la Saint-Barthélémy, en 1572. Ils vécurent dans la joie et la sérénité et eurent 14 enfants... et, aujourd'hui, plus de 580 descendant-e-s direct-e-s.

02 GENÈVE AUJOURD'HUI (SUITE)

LE POUVOIR EXÉCUTIF

Les fonctions exécutives et l'administration du Canton de Genève sont confiées à un Conseil d'Etat composé de sept membres, élu-e-s tous les quatre ans, au mois de novembre, cinq semaines après l'élection du Grand Conseil.

LE POUVOIR LÉGISLATIF

Le Grand Conseil est l'organe législatif du canton. Il est composé de 100 député-e-s, élu-e-s tous les 4 ans par le corps électoral au scrutin de liste, en un seul collège, d'après le principe de la représentation proportionnelle

tempéré par un quorum de 7%. L'âge d'éligibilité est fixé à 18 ans. L'activité essentielle du Grand Conseil consiste à légiférer. Vous pouvez assister aux débats du Grand Conseil sur la chaîne locale genevoise «Léman bleu» ou directement sur place à la tribune de la salle du Grand Conseil.

LE POUVOIR JUDICIAIRE

Le Pouvoir judiciaire réunit toutes les instances chargées de rendre la justice à Genève (ministère public, tribunaux, instruction et commissions de recours). Selon le principe de la séparation des pouvoirs, il remplit sa mission en toute indépendance et ne reçoit aucune instruction ou injonction du pouvoir législatif (Grand Conseil) ou du pouvoir exécutif (Conseil d'Etat).

L'ADMINISTRATION DU CANTON

L'administration est organisée en 8 différents départements: Chancellerie d'Etat (CHA), départements des constructions et des technologies de l'information (DCTI), de l'économie et de la santé (DES), des finances (DF), de l'instruction publique (DIP), des institutions (DI), de la solidarité et de l'emploi (DSE) et du territoire (DT).

04 DECOUVRIR LA SUISSE

B GENEVE

LES COMMUNES GENEVOISES

Les 45 communes genevoises, qui représentent l'échelon politique le plus proche de la population résidente, sont, au plan cantonal, actives dans de nombreuses structures: délégations, commissions, comités ou groupes de travail ou conseils de fondation en liaison avec l'Etat de Genève. Elles exercent également des compétences en divers domaines: petite enfance, culture, sport, rabais sur certains services ou abonnements (cartes journalières CFF), gestion de la voirie, des cimetières, etc. Certaines communes disposent de services sociaux et/ ou de centres de loisirs ou de maisons de quartier. Les communes genevoises ont également constitué des groupements intercommunaux au service des communes, comme par exemple le Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP). Votre commune de résidence pourra vous renseigner sur tous ces thèmes. Par ailleurs, les communes sont réunies au sein de l'Association des communes genevoises.

Association des communes genevoises (ACG)

Boulevard des Promenades 20, 1227 Carouge

C.p. 1276, 1227 Carouge, 022 309 33 50

info@acg.ch, www.acg.ch

03 US ET COUTUMES

Au-delà des clichés qui circulent sur la Suisse, il est assez difficile de définir quels sont les «us et coutumes» typiquement suisses. Et c'est peut-être même encore plus difficile à Genève, ville internationale par excellence. Nous nous permettons tout de même de vous donner ci-dessous quelques informations qui pourraient vous être utiles.

FORMULES DE POLITESSE

En général, s'il est d'usage de dire «bonjour» aux passants lorsqu'on habite un petit village ou dans la campagne ou la montagne, c'est très rarement le cas dans des villes plus grandes ou dans certains quartiers résidentiels. Par contre, il est d'usage de dire «bonjour» «au revoir» ou «bonne journée» et «merci» dans les commerces ou lorsque vous rencontrez une personne de votre immeuble. Les gens qui ne se connaissent pas se parlent peu en général, en tout cas pas immédiatement. Ne soyez donc pas surpris si vous n'avez pas de grandes conversations avec vos voisins et voisines de palier!

04 DECOUVRIR LA SUISSE

B GENEVE

LE RESPECT DE LA TRANQUILLITÉ DANS LES LIEUX PUBLICS.

L'art. 684 du code civil suisse interdit «les bruits [...] qui ont un effet dommageable et qui excèdent les limites de la tolérance que se doivent les voisins [...]». Il est notamment interdit de faire du bruit de manière excessive après 21:00 et avant 07:00 (Règlement concernant la tranquillité publique et l'exercice des libertés publiques). Si vous avez un doute, vous pouvez commander une brochure sur les «bruits de voisinage» au 022 327 47 11 (disponible en anglais, turc, allemand, espagnol, italien, portugais, albanais et arabe).

http://etat.geneve.ch/dt/SilverpeasWebFileServer/EI_de_pli_Bruit_08_ok2.pdf?ComponentId=kmelia246&SourceFile=1155129538917.pdf&MimeType=application/pdf&Directory=Attachment/Images/&logicalName=EI%20de_pli%20Bruit%2008%20ok2.pdf

PROPRETÉ, RESPECT DES LIEUX ET ÉQUIPEMENTS PUBLICS

Le Canton et les communes genevoises encouragent leurs habitant-e-s à veiller au respect des lieux publics. Les autorités politiques rappellent que les déchets doivent être jetés dans les poubelles. Durant les grandes manifestations (Fête de la musique, etc.), les déchets sont triés systématiquement. Il existe même des petits sachets en plastique (surtout dans les parcs) pour ramasser et jeter les excréments des chiens à la poubelle.

PONCTUALITÉ

Au-delà des clichés (la célèbre ponctualité suisse!), le fait d'arriver à l'heure pour une entrevue ou à une réunion est indispensable. Si vous avez du retard, il est préférable d'en informer la personne avec qui vous avez rendez-vous. S'il ne vous est pas possible d'aller à un rendez-vous, il est également important de l'annoncer (en cas de visite chez votre médecin par exemple, vous devez payer la consultation même si vous ne vous êtes pas présenté-e, sauf si vous avertissez le cabinet 24 heures à l'avance).

04 DECOUVRIR LA SUISSE

C LA SUISSE

01 PRINCIPES CONSTITUTIONNELS ET TRAITÉS INTERNATIONAUX

Toute personne qui s'installe à Genève bénéficie de la protection des droits humains et des libertés fondamentales garantis par les constitutions genevoise (articles 2-13) et fédérale (titre II, chapitre 1^{er} «Droits fondamentaux»). Ces principes couvrent un assez large éventail de concepts, allant de la liberté (notamment liberté des cultes) et de l'égalité (notamment entre homme et femme) à la présomption d'innocence ou à l'inviolabilité de la propriété. On relèvera notamment:

les principes de dignité humaine (art. 7), d'égalité devant la loi (art. 8, al. 1), d'interdiction de discrimination du fait de l'origine, de la race, du sexe, de l'âge, de la langue, de la situation sociale, du mode de vie, des convictions religieuses, philosophiques ou politiques, du fait d'une déficience corporelle, mentale ou psychique (art. 8, al. 2); d'égalité en droit entre hommes et femmes (art. 8, al. 3); concernant la nécessité d'éliminer les inégalités frappant les personnes handicapées (art. 8, al. 4);

les principes de droit à la vie, à l'intégrité physique et psychique (art. 10), de droit d'obtenir de l'aide dans une situation de détresse (art. 12), de droit au mariage et à la famille (art. 14), de droit à un enseignement de base gratuit (art. 19), de droits politiques (art. 34) dont les droits de pétition (art. 33);

les principes de liberté de conscience et de choisir librement sa religion ou de choisir de ne pas en avoir (art. 15), de liberté d'opinion et d'information (art. 16), de libertés des médias (art. 17), de langue, (art. 18), de sciences (art. 20), de l'art (art. 21), de réunion (art. 22), d'association (art. 23), d'établissement (art.

24), de liberté économique, (art. 27), de liberté syndicale (art. 28); la garantie de la propriété (art. 26)

les principes de protection contre l'arbitraire de l'Etat (art. 9), de protection des enfants et des jeunes (art. 11), de protection de la vie privée (art. 13), de protection contre l'expulsion, l'extradition et le refoulement (art. 25), de garanties de la propriété, de garanties dans une procédure judiciaire (art. 29-32).

<http://www.admin.ch/ch/f/rs/101/a9.html>

TRAITÉS INTERNATIONAUX

La Suisse a ratifié un grand nombre de conventions internationales relatives aux droits humains, notamment:

La Convention de sauvegarde des Droits de l'Homme et des Libertés fondamentales, usuellement appelée Convention européenne des droits de l'homme, Rome 1950

La convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, New York 1965

La convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, New York 1984

La convention sur l'élimination de toutes les formes de discriminations à l'égard des femmes (CEDEF), New York 1979

La convention internationale relative aux droits de l'Enfant, New York 1989

04 DECOUVRIR LA SUISSE

C LA SUISSE

La plupart des paragraphes thématiques que vous trouverez dans ce chapitre ont été tirés du site Internet www.swissworld.org, qui est édité par Présence Suisse, une organisation officielle de la Confédération suisse chargée de la diffusion d'informations sur la Suisse dans le monde entier. Nous vous encourageons à consulter ce site Internet disponible dans les langues suivantes:

Français: www.swissworld.org/fr

English: www.swissworld.org/en/

Deutsch: www.swissworld.org/de

Italiano: www.swissworld.org/it

Español: www.swissworld.org/es

中文: www.swissworld.org/zh

Русский: www.swissworld.org/ru

日本語: www.swissworld.org/jp

Présence Suisse, Bundesgasse 32, CH-3003 Berne
www.presence.ch

02 LA SUISSE – CONFÉDÉRATION HELVÉTIQUE

LA SUISSE EN EUROPE

La Suisse est située au cœur de l'Europe occidentale. Au sud, elle partage ses frontières avec l'Italie (740 km), à l'ouest avec la France (573 km), au nord avec l'Allemagne (334 km), et à l'est avec l'Autriche (164 km) et le Liechtenstein (41 km). Berne est la capitale (ou plus précisément la ville fédérale) de la Suisse.

GÉOGRAPHIE

Sans accès à la mer et constitué de massifs montagneux, de collines, de rivières et d'une multitude de lacs, le territoire suisse offre malgré son exiguïté – 220 kilomètres du nord au sud et 350 kilomètres d'est en ouest – une remarquable diversité dans son paysage. Les Alpes (60% du territoire), le Plateau (30%) et le Jura (10%) constituent les trois grands espaces géographiques du pays (point le plus élevé: Pointe Dufour, 4634 m - point le plus bas: Lac Majeur, 193 m.)

www.eda.admin.ch/eda/fr/home/rebs/eur/vkos/infoch/chgeog.html

voir aussi: www.swissworld.org/fr/geographie/

CANTONS

La Suisse s'est constituée, au cours des siècles, de la fédération de 23 cantons: Uri, Schwyz et Unterwald (1291 - date traditionnelle de la fondation de la Confédération suisse), Lucerne (1332), Zurich (1351), Glaris et Zoug (1352), Berne (1353), Fribourg et Soleure (1481), Bâle et Schaffhouse (1501), Appenzell (1513), Argovie, Thurgovie, Saint-Gall, Grisons, Tessin et Vaud (1803), Valais, Genève et Neuchâtel (1815), Jura (1978). Aujourd'hui, 3 cantons d'origine se sont constitués en 6 demi-cantons: Appenzell Rhodes-Extérieures et Appenzell Rhodes-Intérieures, Bâle-Ville et Bâle-Campagne, Obwald et Nidwald. Ces 26 Cantons possèdent aujourd'hui chacun un gouvernement, un parlement et une Constitution.

Voir aussi: www.swissworld.org/fr/politique/vue_d_ensemble/les_cantons

COMMUNES

Les cantons se divisent en communes. Il en existe quelque 2800 dans toute la Suisse, variables en population selon leur situation. Ces communes sont l'échelon politique le plus proche de la population - un-e Suisse-sse est avant tout citoyen-ne d'une commune et donc d'un canton, avant d'être citoyen-ne suisse. Ainsi, les personnes de nationalité étrangère souhaitant obtenir la nationalité suisse doivent faire une demande auprès de la commune de leur lieu d'habitation. Leurs spécificités varient d'un canton à l'autre.

www.swissworld.org/fr/politique/vue_d_ensemble/les_communes

04 DECOUVRIR LA SUISSE

C LA SUISSE

LE SYSTÈME POLITIQUE SUISSE

Le régime politique de la Suisse moderne remonte à 1848. Jusqu'à cette date, la Suisse n'était pas véritablement un Etat mais plutôt une simple alliance confédérale de cantons indépendants. En 1848, la Suisse se dote d'une Constitution moderne qui fait d'elle un Etat fédératif, c'est-à-dire avec un pouvoir central fort qui contrebalance l'autonomie des cantons. Certaines prérogatives comme la politique extérieure ou la politique financière sont désormais exclusivement du ressort du pouvoir central. Les cantons sont liés définitivement par la Constitution et ils n'ont pas la possibilité de faire sécession.

www.swissworld.org/fr/politique

POPULATION

La population suisse avoisine les 7,6 millions d'habitant-e-s, parmi lesquels 20% ne possèdent pas le passeport helvétique. Le phénomène de vieillissement général de la population y est de plus en plus marqué, ce qui ne va pas sans de profonds bouleversements sociaux. Les styles de vie évoluent à un rythme comparable aux pays environnants: la jeunesse s'internationalise, la religion joue un rôle de moins en moins important et le mode de vie familial s'adapte aux nouvelles données socio-démographiques.

www.swissworld.org/fr/population

ETRANGERS, ETRANGERES

Depuis 1972, le nombre des naissances ne compense plus celui des décès. Si la population suisse parvient encore à augmenter malgré la diminution des naissances, c'est uniquement grâce à l'apport démographique des résident-e-s étranger-e-s. La proportion d'étranger-e-s est particulièrement haute parmi les enfants: le recensement fédéral de 2000

a montré que 25,8% des enfants en dessous de 6 ans n'avaient pas la nationalité suisse. Dans les cinq plus grandes villes de Suisse, cette proportion atteignait même 45%. Environ un cinquième des enfants qui ont vu le jour en Suisse ont au moins un parent de nationalité étrangère.

www.swissworld.org/fr/population/

[la_population_de_la_suisse/population_etrangere](http://www.swissworld.org/fr/population/la_population_de_la_suisse/population_etrangere)

LANGUES

La Suisse est le point de rencontre de trois grandes cultures européennes: les cultures française, allemande et italienne. Caractéristique unique en Europe, la Suisse possède 4 langues nationales: l'allemand, parlé par 63.7% de la population (Suisse alémanique, 17 des 26 cantons), le français (20.4%, Suisse romande, 4 cantons francophones et 3 cantons bilingues), l'italien (6.5%, Tessin et 4 vallées du sud des Grisons) et le romanche (0.5%, les Grisons, canton trilingue allemand-italien-romanche). Les nombreuses populations étrangères résidant en Suisse y ont amené leurs propres langues (9% de la population).

www.swissworld.org/fr/population/langues

LE GOUVERNEMENT

Le gouvernement suisse est constitué d'un collège de sept membres (Conseil fédéral) élu-e-s par le Parlement. Chacun des membres assure la fonction de président-e de la Confédération, selon un système de rotation annuelle. Entre 1959 et 2003, les quatre principaux partis politiques du pays, à savoir le Parti radical-

04 DECOUVRIR LA SUISSE

C LA SUISSE

démocratique (PRD), le Parti socialiste Suisse (PSS), le Parti démocrate-chrétien (PDC) et l'Union démocratique du Centre (UDC) se sont répartis les sièges au Conseil fédéral selon la clé 2-2-2-1. On a appelé cette répartition la «formule magique», comme si elle représentait ce que le système suisse de démocratie de concordance avait de plus parfait. Depuis 2003, cette clef de répartition a connu plusieurs modifications.

www.swissworld.org/fr/politique/gouvernement_et_parlement/le_conseil_federal

LE PARLEMENT

Le Parlement, c'est-à-dire l'Assemblée fédérale, est constituée de deux chambres: la chambre basse, appelée Conseil national, qui représente le peuple (200 député-e-s élu-e-s dans les cantons en fonction de la taille de leur population) et la chambre haute, le Conseil des Etats, représentant les cantons (deux membres par canton et un par demi-canton, soit un total de 46 député-e-s). Le Canton de Genève dispose de 11 sièges au Conseil national et deux sièges au Conseil des Etats.

www.swissworld.org/fr/politique/gouvernement_et_parlement/le_parlement

DÉMOCRATIE DIRECTE

Bien que la démocratie directe ne soit en aucun cas un phénomène spécifique à la Suisse, le système suisse est probablement le plus élaboré au monde. Les citoyen-ne-s suisses peuvent aussi bien proposer une modification de la Constitution de leur propre initiative (initiative populaire) que s'opposer à une loi déjà approuvée par le Parlement (référendum). L'initiative populaire nécessite la récolte de 100 000 signatures en sa faveur, dans un délai de 18 mois, alors que pour le référendum,

50 000 signatures doivent être récoltées dans les 100 jours qui suivent la publication officielle d'une loi afin que le peuple soit appelé à voter sur cette dernière.

www.swissworld.org/fr/politique/droits_populaires/les_droits_du_peuple

LA NEUTRALITÉ

La Suisse est neutre depuis 1515, un statut formellement reconnu et garanti par les autres puissances européennes en 1815, au lendemain des guerres napoléoniennes. Ainsi, la neutralité suisse a des origines plus anciennes que celle des principaux Etats neutres d'Europe tels que la Suède (1815), la République d'Irlande (1948), la Finlande (1948) et l'Autriche (1955).

La neutralité d'un pays implique qu'il ne participe pas à un conflit entre d'autres Etats. Les droits et devoirs des pays neutres en temps de guerre ont été fixés par la communauté internationale en 1907. En période de paix, les Etats neutres fixent leurs propres règles, mais il va sans dire qu'ils restent en dehors de toute alliance militaire comme l'OTAN.

Le statut de neutralité n'a pas seulement protégé la Suisse de la guerre, mais il a aussi permis d'éviter que ce pays ne soit déchiré en période de conflit, car les différentes communautés linguistiques auraient pu être tentées de se ranger chacune du côté d'un belligérant.

Depuis la fin de la Guerre froide, la Suisse a dû redéfinir sa conception de la neutralité. Elle s'est ainsi engagée en 1996 dans le «Partenariat pour la paix» lancé par l'OTAN, tout en soulignant que cet acte était motivé par le désir de promouvoir la paix et la sécurité, mais en se réservant le droit de se retirer si sa neutralité venait à être menacée.

04 DECOUVRIR LA SUISSE

C LA SUISSE

L'envoi de volontaires suisses non armés au Kosovo, participant aux forces de maintien de la paix après la guerre de 1999, a ranimé le débat sur la compatibilité entre la neutralité de la Suisse et son rôle international.

www.swissworld.org/fr/politique/politique_etrangere/neutralite_et_isolationisme

ONU

C'est seulement le 10 septembre 2002 que la Suisse est devenue membre à part entière de l'Organisation des Nations Unies. Quelques mois auparavant, en mars 2002, le peuple suisse s'était prononcé en faveur de l'adhésion à l'ONU. Cette adhésion tardive n'a pas empêché la Suisse d'œuvrer depuis longtemps déjà dans la plupart des institutions spécialisées des Nations Unies. Elle a également participé à plusieurs missions onusiennes pour le maintien de la paix, que ce soit sous forme d'apport en personnel, d'apport logistique ou d'aide financière. Les bureaux européens de l'ONU se trouvent du reste à Genève.

www.swissworld.org/fr/politique/politique_etrangere/organisations_internationales/

LES FEMMES

Les Suissesses sont les dernières à obtenir le droit de vote en Europe, si l'on excepte le cas du Liechtenstein. En 1971 seulement, l'électorat masculin accepte de leur accorder les droits civiques à l'échelon fédéral. Le principe d'une assurance-maternité est inscrit dès 1945 dans la Constitution fédérale, mais c'est seulement en 2004 que le peuple suisse a enfin accepté la mise en place d'un système de congé payé pour les mères salariées. Avec le nouveau système, entré en vigueur le 1^{er} juillet 2005, seules les femmes salariées peuvent bénéficier du congé-maternité.

www.swissworld.org/fr/politique/gouvernement_et_parlement/les_femmes_et_la_politique/

03 DÉCOUVRIR LA SUISSE

Que votre séjour en Suisse soit bref ou destiné à durer plusieurs années, vous aurez peut-être l'occasion de visiter la Suisse, ou en tout cas de vous déplacer d'une ville à l'autre. Le réseau ferroviaire suisse est l'un des plus denses du monde, et les trains des Chemins de Fer Fédéraux (CFF) permettent d'accéder à toutes les régions de Suisse. Pour ce faire, il existe de nombreuses possibilités et des prix préférentiels.

[Rail Service, 0900 300 300 \(24 heures/24, 365 jours/an, 1.19 franc/minute\), www.cff.ch](http://www.cff.ch)

ABONNEMENT DEMI-TARIF

Près du tiers de la population suisse possède un abonnement demi-tarif. En utilisant cet abonnement, on obtient une réduction de 50% sur les billets de train. Les abonnements demi-tarif sont vendus pour une année au prix de 150 francs, de deux ans au prix de 250 francs ou de trois ans au prix de 350 francs.

ABONNEMENT GÉNÉRAL (AG)

L'abonnement général coûte 3 100 francs en 2^e classe, et 4 850 francs en 1^{ère} classe. Il permet de circuler en train sur le réseau CFF de la totalité du territoire suisse sans avoir à acheter de billet de train. Il permet aussi d'utiliser les transports publics (Transports Publics Genevois inclus) et les bateaux gratuitement dans toute la Suisse. Il existe également une possibilité intéressante pour les couples: l'abonnement «duo». La 1^{ère} personne paye son abonnement général 3 100 francs, et la 2^e paye seulement 2 100 francs.

04 DECOUVRIR LA SUISSE

C LA SUISSE

CARTES JOURNALIÈRES SUISSES

Les CFF proposent également des cartes journalières. Celles-ci permettent de circuler en train sur tout le réseau CFF et d'utiliser également les transports publics dans tous les cantons. Ces cartes journalières, valables à partir de 9 heures du lundi au vendredi et sans restriction le week-end et les jours fériés, coûtent 54 francs (si l'on possède l'abonnement demi-tarif) et 45 francs si vous choisissez le multipack de 6 cartes pour le prix de 5 cartes.

CARTES JOURNALIÈRES AUPRÈS DES COMMUNES

Certaines communes dont la Ville de Genève proposent quelques cartes journalières à prix réduit permettant de voyager dans toute la Suisse. Il faut pour cela résider dans la commune qui offre ce service (une pièce démontrant votre lieu de domicile est obligatoire). Par exemple, des cartes journalières à 30 francs sont disponibles, pour les personnes habitant la ville de Genève, à l'arcade d'information de la Ville de Genève. Les informations sont à prendre dans vos communes.

*Pont de la Machine 1, 1204 Genève,
022 311 99 70, arcade.info@ville-ge.ch
www.ville-ge.ch/fr/adm/abo_cff.htm*

TARIF SPÉCIAUX POUR LES ENFANTS

La carte journalière pour enfant est destinée aux jeunes de 6 à 16 ans (par exemple petites-filles, petits-fils, filleul-e-s ou enfants des voisin-e-s) voyageant en compagnie d'un-e adulte possédant un abonnement demi-tarif ou un AG. Cette carte coûte 15 francs pour la 2^e classe et 30 francs pour la 1^{ère} classe. Un adulte peut voyager avec quatre enfants au maximum, dont chacun-e doit avoir sa propre carte journalière.

<http://mct.sbb.ch/mct/fr/reisemarkt/billette/tageskarten/kinder.htm>

CARTE JUNIOR - 20 FRANCS PAR AN POUR LES ENFANTS

Avec la Carte junior (20 francs), un-e enfant, accompagné-e par son père ou sa mère, voyage gratuitement en train pendant toute une année (dans le domaine de validité de l'abonnement demi-tarif). Si vous avez plus de 2 enfants, la Carte junior dès le 3^e enfant est gratuite.

VOIE 7 - JEUNES ENTRE 16 ET 25 ANS

Les jeunes qui ont entre 16 et 25 ans et qui possèdent un abonnement demi-tarif ont la possibilité, pour le prix de 99 francs, de voyager gratuitement en 2^e classe à partir de 19 heures sur l'ensemble du réseau des CFF et sur le réseau de plus de 100 compagnies de transport privées.

PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Pour le train, contacter, au minimum une heure avant le départ du train, le Call Center Handicap. Possibilité pour la personne accompagnante de bénéficier d'un billet gratuit.

mobil@sbb.ch

<http://mct.sbb.ch/mct/fr/reisemarkt/services/wissen/handicap.htm>

tél. 0800 007 102

TABLE DES MATIERES THEMATIQUE

CETTE TABLE DES MATIÈRES THÉMATIQUE CONTIENT TOUTES LES TÊTES DE CHAPITRES OU DE PARAGRAPHES CONTENUES DANS LA BROCHURE «BIENVENUE À GENÈVE». ELLE VOUS PERMET DE TROUVER DIRECTEMENT LA PAGE D'UN THÈME OU D'UN SUJET PARTICULIER. LORSQUE PLUSIEURS SUJETS SE TROUVENT SUR LA MÊME PAGE, ILS SONT SÉPARÉS PAR UN TIRET (-).

PRATIQUE

Ouvertures - Les jours fériés (organismes, administrations et magasins fermés) - Heures d'ouvertures des magasins - Horaire, heures d'ouvertures: banques et postes → p.10

Urgences - Utiliser le téléphone et les numéros d'urgence → p.11

Objets trouvés → p.22

TRANSPORTS

Transports publics genevois - TPG: billet saut de puce - TPG: billet «Tout Genève» - Distributeurs automatiques: payer avec de la monnaie → p.12

Distributeurs automatiques: payer avec une Cartabonus, Personnes en situation de handicap → p.13

Communauté tarifaire Unireso, Titres de transport Unireso, Abonnements hebdomadaires, mensuels et annuels → p.33

Agences TPG → p.34

Noctambus - Service de transports publics nocturnes - Bateaux navettes «Mouettes» → p.59

Transport de chiens - Transport de vélos - Transport de poussettes, landaus - Contrôle, vérification des titres de transports - Oubli d'abonnement - Bus sur appel: Télébus, Proxi-bus, Taxibus → p.60

Train → p.61

TABLE DES MATIERES THEMATIQUE

Généralités - Abonnement demi-tarif - Abonnement général (AG) → p.100

Cartes journalières suisses - Cartes journalières auprès des Communes - Tarif spéciaux pour les enfants - Carte junior - 20 francs par an pour les enfants - Voie 7 - jeunes entre 16 et 25 ans - Personnes en situation de handicap → p.101

Car, Automobile → p.61

Location de voitures ou auto-partage (Car-Sharing) - Covoiturage - Taxis → p.62

Echange du permis de conduire (avant 12 mois) → p.83

Vélos, bicyclettes → p.61

Bateaux → p.63

Avions, aéroport → p.63

SANTE

Assurance maladie - Contracter une assurance maladie + accident → p.15

Participation financière de la personne assurée → p.16

Généralités - Choix d'un médecin - Achats de médicaments → p.34

Pharmacies - Remboursement des frais médicaux par l'assurance-maladie → p.35

Subsides accordés pour les primes d'assurance maladie (après 3 mois) → p.82

Publics spécifiques - Enfants malades → p.45

Santé des personnes migrantes - Santé sexuelle et reproductive → p.63

Infections sexuellement transmissibles, sida - Dépendances: alcool, tabac, drogues, médicaments → p.64

Aide psychologique - Santé mentale tout public - migrant-e-s → p.65

SOCIAL

Services sociaux - pour les populations étrangères ou migrantes - Aide sociale générale → p.24

Ville de Genève, Autres communes, Tout le canton → p.25

Centres d'action sociale et de santé, Langue des signes, Interprétariat communautaire → p.26

Prestations sociales (populations spécifiques) - Couples biculturels - binationaux - Consultations pour victimes et auteur-e-s de violences → p.65

Services spécialisés à destination des femmes → p.66

Enfants ou jeunes → p.67

Personnes âgées - Aide et soins à domicile - Racisme, antisémitisme et discriminations → p.68

Personnes handicapées - Personnes homosexuelles, bisexuelles, transgenres → p.69

S'affilier à l'assurance vieillesse - retraite (1 année) → p.83

TABLE DES MATIERES THEMATIQUE

LOGEMENT

Généralités - Trouver un logement ➔ p.18

Ressources et informations - Contrat de bail ➔ p.19

Droits des locataires ➔ p. 35

Assurance ménage - Gaz, eau, électricité, chauffage - Téléphone, Internet, fax - Télévision, radio ➔ p. 36

Voisinage, bruit - Relations de voisinage, «Voisins, Voisines» - Concierge, service d'immeuble, médiation - Partage d'appartement, sous-ou colocation ➔ p. 37

Achats de meubles - Ordures et déchets ménagers - Déchets spéciaux ➔ p. 38

Papier, verre, aluminium, piles - Plastiques «PET» ou «PE» - Déchets organiques: nourriture, végétaux, etc. - Déchets encombrants et embarrassants ➔ p. 39

Déchets électroniques ou électroménagers - Déménagement ➔ p. 40

Logements subventionnés (après 2 ans) ➔ p. 85

TRAVAIL

Généralités - Trouver un travail ➔ p.19

Union Européenne et AELE - Hors Union Européenne et AELE - Personnes relevant de la législation sur l'asile - Personnes sans statut légal (sans papiers) ➔ p. 20

Recherche d'emploi, généralités ➔ p. 21

Contrat de travail ➔ p. 40

Assurance accident - Insertion professionnelle - des personnes migrantes ➔ p. 41

Droit du travail, syndicats, aides diverses - Emplois de proximité: Chèque service ➔ p. 42

Chômage, licenciement, perte d'emploi (après 1 année) ➔ p. 51

ARGENT, BUDGET, ACHATS

Ouvrir un compte bancaire ➔ p.15

Contracter une assurance responsabilité civile ➔ p.16

Factures, paiements ➔ p. 50

Budgets - revenus de 2'500, 5'000 ou 6'500 francs ➔ p. 54

Organismes d'aide (budget) ➔ p. 55

Impôts, déclaration (3 mois – 1 année et 3 mois) - Aides pour remplir la déclaration d'impôts ➔ p. 82

Marchés en plein air - Côté jardin - Magasins de deuxième main - Vêtements - Vestiaire Caritas - CSP (Vêtements gratuits) ➔ p. 56

Marché aux puces ➔ p. 57

Habits d'enfants, jouets - Ordinateurs d'occasion - Réductions pour familles avec enfants - Marchandage ➔ p. 58

Echanges de marchandises (troc) ou de services - Défense des consommateurs/trices ➔ p. 59

TABLE DES MATIERES THEMATIQUE

ARRIVEE, PERMIS DE SEJOUR

Arrivée - Annoncer votre arrivée à Genève
➔ p.13

Genevois-es et Confédéré-e-s ➔ p.13

Européen-ne-s ➔ p.14

Ressortissant-e-s hors Europe ➔ p.15

Organismes de contact ➔ p. 23

Contacteur votre commune ➔ p. 22

Liste des communes ➔ p. 28

Permis - Du permis F au permis B ➔ p. 86

Permis C après 5 ans ➔ p. 86

Du permis B au permis C (10 ans) ➔ p. 87

ECOLE, ETUDES, ENSEIGNEMENT

Ecole obligatoire - Inscrire votre enfant à l'école
obligatoire ➔ p.16

Enseignement primaire (4 à 12 ans), Cycle
d'orientation (12 à 15 ans) ➔ p.17

Handicap-difficultés d'apprentissage (4-18
ans), Vacances scolaires ➔ p.18

Parascolaire - Accueil - Repas pour les enfants
en dehors des horaires scolaires ➔ p. 45

Pédibus (déplacement à l'école) - Aides et
soutiens scolaires-associations ➔ p. 46

Informations des structures aux parents d'élè-
ves sur le système scolaire ➔ p. 47

Etudes postobligatoires - Enseignement secon-
daire post-obligatoire (15 à 19 ans) ➔ p. 47

Orientation scolaire et professionnelle, forma-
tion continue, validation d'acquis ➔ p. 48

Enseignement supérieur ➔ p. 49

ENFANTS, FAMILLE

Crèches, accueil - Structures d'accueil continu
des enfants (temps plein ou partiel) ➔ p. 43

Crèches, structures d'accueil ponctuel, occa-
sionnel des enfants ➔ p. 44

Parentalité - Grossesse-maternité – Enfants-
naissances ➔ p. 70

Aide à la parentalité - Regroupement familial,
permis pour les enfants ➔ p. 71

Mariage, partenariat enregistré et droit de
séjour et d'établissement ➔ p. 72

INTEGRATION

Ressources - Associations de personnes
immigrées - Cours dans la langue et la culture
d'origine - Projets d'intégration ➔ p. 73

Cours de français ➔ p. 49

Clubs, amicales, associations - Associations
et bénévolat - Religion et laïcité - Religions à
Genève ➔ p. 74

Citoyenneté - Liste de cours de socialisation,
civisme ou citoyenneté ➔ p. 72

Partis politiques ➔ p. 74

TABLE DES MATIERES THEMATIQUE

Us et coutumes - Formules de politesse
➔ p. 94

Le respect de la tranquillité dans les lieux
publics - Propreté, respect des lieux et équipe-
ments publics - Ponctualité ➔ p. 95

Principes constitutionnels et traités internatio-
naux ➔ p. 96

Vote des étrangers (8 ans) ➔ p. 86

Naturalisation-nationalité suisse (en général 12
ans) ➔ p. 87

LOISIRS, SPORTS, CULTURE

Loisirs - Ludothèques - Places de jeux, parcs,
promenades - Centre de loisirs, maisons de
quartiers ➔ p. 75

Wi-fi - Internet gratuit - Presse - Activités de
vacances - Loisirs pour populations spécifiques
➔ p. 76

Sports - Sports pour les jeunes, sports de rue
- Promenades, visites - Bains, plages, piscines
➔ p. 77

Infrastructures sportives tous publics - Culture -
Généralités - Carte Gigogne ➔ p. 78

Public jeune et carte 20 ans / 20 francs - Per-
sonnes handicapées et/ou âgées - Activités
culturelles gratuites ou à prix réduit - Musique
- Théâtre ➔ p. 79

Danse - Cinéma - Bibliothèques ➔ p. 80

Musées - Art contemporain - Evénements
culturels ➔ p. 81

Chèques culture (1 année) ➔ p. 84

DECOUVRIR LA SUISSE

Le fédéralisme suisse - La Confédération - Les
cantons - Les communes ➔ p. 90

Genève - Introduction ➔ p. 32

Le canton de Genève au fil des siècles Les
origines - Le Moyen Age - La Réforme - L'Es-
calade - L'accueil des réfugié-e-s - Un siècle de
prospérité ➔ p. 91

Genève devient suisse - La Genève moderne -
Vocation humanitaire - L'épisode de l'Escalade
➔ p. 92

Genève aujourd'hui - Le pouvoir exécutif - Le
pouvoir législatif - Le pouvoir judiciaire - L'admi-
nistration du Canton ➔ p. 93

Les communes genevoises ➔ p. 94

Traités internationaux ➔ p. 96

La Suisse - Confédération helvétique - La
Suisse en Europe - Géographie - Cantons -
Communes ➔ p. 97

Le système politique suisse - Population -
Etrangers, étrangères - Langues - Le Gouver-
nement ➔ p. 98

Le Parlement - Démocratie directe - La neutra-
lité ➔ p. 99

Les femmes ➔ p.100

REMERCIEMENTS

Nous remercions ici toutes les personnes et structures qui ont participé directement ou indirectement (communication de coordonnées, suggestions de modifications, etc.) à l'élaboration de la brochure «Bienvenue à Genève» ou aux brochures «ressources genevoises dans le domaine de la santé» complémentaires à la présente brochure:

Association Appartenances Genève, Association Aspasie, Association 360, Association ACOR SOS Racisme, Association Découvrir, Association des communes genevoises (ACG), Association des médecins du Canton de Genève (AMG), Association Dialogai, Association Genevoise des Malentendants (AGM), Association Lestime, Association Pluriels, Association Première ligne, Association Réalise, Association Suisse des locataires (ASLOCA) Genève, Association Transport et Environnement (ATE), Association Trialogue, Association VIRES, Aumônerie genevoise œcuménique auprès des requérants d'asile (AGORA), Automobile Club de Suisse (ACS), Bibliothèque de Genève, Bibliothèque municipale de la Cité, Billag, Bureau Central d'aide sociale, Caisse cantonale genevoise de compensation (CCGC), Caritas Genève, Carrefour de Réflexion et d'Action contre le Racisme anti-Noir (CRAN), Centre Camarada, Centre d'Art Contemporain, Centre de consultation pour victimes d'infraction LAVI, Centre de Contact Suisses Immigrés (CCSI), Centre genevois du Volontariat (CGV), Centre Social Protestant (CSP), Chemins de Fer Fédéraux (CFF), Collectif de soutien aux sans-papiers, Commission consultative de l'intégration, les communes genevoises, Coordination Intercommunautaire Contre l'Antisémitisme et la Diffamation (CICAD), Coordination Pédibus – Romandie, Coordination du Groupement Genevois des associations de parents d'élèves du primaire (GAPP), Croix-Rouge genevoise, Plate-forme des communautés étrangères pour l'intégration, Ecole de Parents, Ecole des Parents, Fédération romande des consommateurs (FRC), F-Information, Fondation SURGIR, Fondation des Services d'Aide et de Soins à Domicile (FSASD), Geneva Welcome Center, Genève Tourisme & Bureau des congrès, Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP), Hospice général, INTERPRET, Maison Kultura, Oeuvre suisse d'entraide ouvrière (OSEO), Présence Suisse, Pro juventute Genève, Pro Senectute Genève, Scribes pour l'asile, Service social international (SSI), Services industriels de Genève (SIG), Société des régisseurs de Genève (USPI-Genève), Syndicat SIT, Syndicat SYNA, Syndicat UNIA, Swisscom, Tierra Incognita, Touring Club Suisse (TCS), Transports publics genevois (TPG), Université Ouvrière de Genève (UOG), Université populaire albanaise (UPA), Université populaire du canton de Genève (UPCGe), Ville de Genève: Département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports, Département de la culture - Service de la promotion culturelle. Départements d'Etat: DES: Département de médecine communautaire - HUG, DF: Administration fiscale cantonale, DIP: Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue (OFPC), Office de la Jeunesse - Service Médico-Pédagogique (SMP), Service de Santé de la Jeunesse, Service de la scolarité de l'enseignement postobligatoire, Service de la scolarité de l'enseignement primaire, DI: Office cantonal de la population (OCP) - Service étrangers et confédérés & Service juridique et de formation & Cellule juridique, Service cantonal des Naturalisations, Service cantonal des objets trouvés, Office des droits humains - Bureau du Délégué aux violences domestiques & Service pour la promotion de l'égalité entre homme et femme (SPPE), DSE: Direction générale de l'action sociale (DGAS) - Service de l'assurance-maladie (SAM), Office cantonal de l'emploi (OCE) - Office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT).

POUR CE QUI EST DE LA RÉALISATION DU DOCUMENT:

Fourniture des documents cartographiques: plan reproduit avec l'autorisation du Service de la mensuration officielle (SEMO, Département du territoire) du 13 octobre 2008.

Relecture épiscopale du document: Mme Marianne Guarino, assistante de direction, SPPE.

Impression: SRO-Kundig.

Conception graphique: SUPERPOSITION

LES FRAIS IMPLIQUÉS PAR L'ÉLABORATION ET LA PRODUCTION DE CE DOCUMENT ONT ÉTÉ PRIS EN CHARGE DE LA MANIÈRE SUIVANTE:

La totalité du travail d'élaboration (conceptualisation, consultation, rédaction, corrections, etc.) a été financé par l'Office fédéral des Migrations.

La totalité du travail de production (édition de versions provisoires, graphisme, impression, établissement de versions disponible sur l'Internet, etc.) a été financé par l'Etat de Genève.

Cette 1^{ère} édition (2008), est un prototype destiné à être modifié et amélioré. Il fera l'objet d'une large consultation auprès des partenaires du Bureau de l'intégration au cours de l'hiver et du printemps 2009.

Cette brochure a été imprimée sur papier recyclé «Cyclus», fabriqué à 100% à base de vieux papier.

Les prix, références, adresses ou autres informations mentionnés dans cette brochure sont sujets à modifications.

SI VOUS AVEZ DES SUGGESTIONS, PROPOSITIONS, ADDITIONS, CORRECTIONS À NOUS COMMUNIQUER, OU D'AUTRES DOCUMENTS À NOUS COMMANDER, N'HÉSITEZ PAS À NOUS CONTACTER AU:

Bureau de l'Intégration des étrangers (BIE)

12, Quai du Rhône, 1205 Genève

022 327 84 99

integration.etrangers@etat.ge.ch

Lignes bus TPG: 2, 10, 19, 20, D, K, L arrêt: Palladium

Le Bureau de l'intégration des étrangers (BIE) est une instance de coordination, d'appui et de conseil et un service d'information et d'orientation pour toutes les questions relatives à l'intégration des personnes migrantes à Genève. Cet organisme public cantonal en charge de l'intégration des étrangers travaille en lien étroit avec les associations, les institutions et les communes genevoises, ainsi qu'avec les cantons et la Confédération.

Le BIE dépend de l'Office des Droits Humains (Département des institutions, Etat de Genève).

- 01 **Bureau de l'intégration des étrangers**
Quai du Rhône 12 (3^e étage) D5
- 02 **Service des étrangers et confédérés**
Office cantonal de la population
Route de Chancy 88 hors carte
- 03 **Service de l'assurance-maladie (SAM)**
Route de Frontenex 62 I5
- 04 **Centre Social Protestant**
Rue du Village-Suisse 14 E5
- 05 **Caritas Genève**
Rue de Carouge 53 F7
- 06 **CCSI + Collectif de soutien**
aux sans-papiers + Association
Découvrir Route des Acacias 25 D7
- 07 **Bureau Central d'aide sociale**
Place de la Taconnerie 3 G5
- 08 **Service de la scolarité**
de l'enseignement primaire
Rue Jean-Calvin 11 F5
- 09 **Direction générale du cycle d'orientation**
+ Ecole de Parents
avenue Joli-Mont 15 A B1
- 10 **DIP - SMP Service médico-pédagogique,**
Rue David-Dufour 1 D5
- 11 **Office des poursuites**
Rue du Stand 46 E5
- 12 **La Société des Régisseurs**
de Genève (SR)
Rue de Chantepoulet 12 F3
- 13 **Gérance Immobilière municipale**
Rue de l'Hôtel-de-Ville 5 F5
- 14 **ASLOCA - Genève**
Rue du Lac 12 H4
- 15 **Femme & Emploi**
Rue des Gazomètres 1
(accès: quai du Rhône) D5
- 16 **Bibliothèque de Genève**
Promenade des Bastions 1 F5
- 17 **Faculté des sciences économiques**
et sociales, Uni Mail
Boulevard du Pont-d'Arve 40 E6
- 18 **Bibliothèque municipale de la Cité**
Place des Trois-Perdrix 5 F5
- 19 **Service Cantonal des objets trouvés**
Rue des Glacis-de-Rive 5 H5
- 20 **Geneva Welcome Center**
Villa la Pastorale
Route de Ferney 106 hors carte
- 21 **Hospice général**
Cours de Rive 12 G5
- 22 **Hospice Général - CASS Champel**
Avenue Dumas 25C H7
- 23 **Genève Tourisme & Bureau des congrès**
Rue du Mont-Blanc 18 F3
- 24 **Camarada**
Chemin de Villars 19 C2
- 25 **Kultura**
Route de Chêne 41b J5
- 26 **AGORA+ Scribes pour l'asile + Elisa,**
Route de Vernier 158 (dès printemps 2009,
Chemin Poussy 1) hors carte
- 27 **Service social de la Ville de Genève**
Rue Dizerens 25 E7
- 28 **Croix-Rouge genevoise**
Route des Acacias 9 E7
- 29 **Association Genevoise des Malenten-**
dants (AGM) + Marché de Rive
Boulevard Helvétique 27 G5

- 30 **CASS Carouge/Veyrier**
Rue des Allobroges 9 E7
- 31 **CASS Eaux-Vives/Vésenaz**
Rue des Vollandes 38 I5
- 32 **CASS Grottes**
Rue du Fort-Barreau 19 E3
- 33 **CASS Lancy**
Chemin des Clochetons 1 B7
- 34 **CASS Pâquis**
rue Amat 28 F2
- 35 **CASS Saint-Jean/Charmilles**
avenue des Tilleuls 23 C4
- 36 **CASS Servette/Petit-Saconnex**
Rue de la Servette 91 D2
- 37 **CASS Jonction**
Boulevard Carl-Vogt 2 D5
- 38 **CASS Plainpalais/Acacias**
Rue de Carouge 46 F6
- 39 **TPG**
Rond-Point de Rive G5
- 40 **TPG**
Gare Cornavin F3
- 41 **TPG**
Bachet-de-Pesay hors carte
- 42 **Association Transport et Environnement (ATE),**
rue de Montbrillant 18 (Îlot 13) F3
- 43 **Association des médecins du Canton de Genève (AMG)**
rue Micheli-du-Crest 12 F6
- 44 **Naxoo - 022 Télégenève SA**
Quai du Seujet 28 D4
- 45 **Association genevoise pour la médiation de quartier (AsMéd-GE),**
rue du Village-Suisse 3 E5
- 46 **Marché aux puces**
Plaine de Plainpalais E6
- 47 **Centre social protestant, brocante la Fouine**
Chemin de la Milice 19, Plan-les-Ouates
hors carte
- 48 **Centre social protestant, la Renfile de Vernier**
Chemin de la Renfile, Vernier hors carte
- 49 **Centre social protestant - la Renfile**
Chemin de la Cartouchière 7-9,
Plan-les-Ouates hors carte
- 50 **Emmaüs**
rte de Drize 5, Rondeau de Carouge
hors carte
- 51 **Espace récupération du Site-de-Châtillon**
Route d'Aire-la-Ville, 1233 Bernex
hors carte
- 52 **Quai de chargement de la Jonction**
Route des Péniches
(sous le Bois-de-la-Bâtie) C5
- 53 **Office cantonal de l'emploi**
Centre d'accueil et d'inscription
Rue des Glacis-de-Rive 6 H5
- 54 **SIT**
Rue des Chaudronniers 16 G5
- 55 **UNIA**
Chemin Surinam 5 C3
- 56 **SYNA**
secrétariat régional, Rue Caroline 24 E7
- 57 **Communauté genevoise d'action syndicale (CGAS)**
Rue des Terreaux-du-Temple 6 E4
- 58 **Triologue**
Avenue de la Forêt 11 C2

- 59 **Ici-formation**
Avenue Vibert 13 hors carte
- 60 **Femmes & Profession**
Avenue Ste-Clotilde 9 D5
- 61 **Réalise**
Rue Viguet 8 C7
- 62 **OEuvre suisse d'entraide ouvrière
OSEO Genève**
Rue du Môle 34 bis F2
- 63 **Voie F (femmes)**
Boulevard St-Georges 72 E5
- 64 **F-information**
Rue de la Servette 67 D3
- 65 **Association de Défense des Chômeurs
et Chômeuses (ADC),**
Rue Saint-Laurent 8 H5
- 66 **UAPG (Union des Associations
Patronales Genevoises)**
Rue de Saint-Jean 98 E4
- 67 **BIPE (bureau d'information
de la petite enfance)**
Rue du Cendrier 8 F4
- 68 **Pro juventute Genève + «Mary Poppins»**
Rue de l'Aubépine 1 F7
- 69 **Bureau de placement de l'Université**
Rue de Candolle 4 + **Cours d'été,**
Rue de Candolle 3 F5
- 70 **La Madeleine des enfants**
Place de la Madeleine 16 G5
- 71 **Halte-garderie Zone Bleue**
Rue du Cercle 8 E3
- 72 **Espace de vie enfantine
Dent de Lait & Co**
Avenue Dumas 15 H7
- 73 **Pâquis Crèche de Chateaubriand**
Place Chateaubriand 2 G2
- 74 **Ecole des parents**
Rue de Lyon 99 C3
- 75 **Cerf-volant**
Bd Carl-Vogt 82 E6
- 76 **Groupelement intercommunal pour
l'animation parascolaire (GIAP)**
Bd des Promenades 20, Carouge hors carte
- 77 **ARA**
Boulevard des Philosophes 5 F6
- 78 **Université populaire albanaise – UPA**
Rue de Lyon 112 B3
- 79 **Centre d'intégration culturelle
de la Croix-Rouge genevoise**
Rue de Carouge 50 F7
- 80 **Groupelement genevois des associations
de parents d'élèves du primaire (GAPP)**
Rue Saint-Jean 12 C4
- 81 **Tierra Incognita**
6 Rue Charles-Humbert, E5
- 82 **Service de la scolarité
de l'enseignement postobligatoire**
Rue de l'Hôtel-de-Ville 6 F5
- 83 **SCAI**
Avenue de Châtelaine 40 B3
- 84 **Office pour l'orientation, la formation
professionnelle et continue**
Rue Prévost-Martin 6 F6
- 85 **Université de Genève**
Rue du Général-Dufour 24 F5
- 86 **IHEID**
Rue de Lausanne 132 G1
- 87 **UOG, Université Ouvrière de Genève**
Place des Grottes 3 E3
- 88 **UPCGe, Université populaire
du canton de Genève**
Rue du Vuache 23 E4

- 89 Place de la Fusterie F4
- 90 Rue Liotard D3
- 91 Place du Pré-l'Evêque H5
- 92 Place de la Navigation G3
- 93 Saint-Jean (marché bio) C4
- 94 Saint-Jean, Rue du Beulet C4
- 95 Grand-Pré, Rue de la Canonnière D2
- 96 Plateau de Champel G7
- 97 Place Grenus F4
- 98 **Union maraîchère genevoise**
Rue Blavignac 16 hors carte
- 99 **Vestiaire social**
Rue de l'Avenir 34 I4